



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA

2022-2027

RAPPORT FINAL

Table des matières

I.	CONTEXTE TERRITORIAL.....	3
1.	Contexte de la démarche	3
2.	Cadre et objectifs réglementaires	3
3.	Participer à l'atteinte des objectifs territoriaux du Grand Annecy	8
II.	BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2012-2016	10
III.	ETAT DES LIEUX ET DEFINITION DES NOUVEAUX OBJECTIFS DE REDUCTION.....	15
1.	Diagnostic du territoire	15
2.	Objectifs de réduction	18
3.	Etude Naldéo sur l'impact des évolutions de tonnages sur les outils industriels de traitement et la collecte	20
IV.	LA DEMARCHE DU PLPDMA DU GRAND ANNECY	22
1.	Synthèse des étapes de la démarche	22
2.	Questionnaire aux habitants, constats comportementaux.....	23
3.	Gouvernance du programme	23
4.	Elaboration du programme	24
5.	Consultation publique avant adoption du programme.....	25
6.	Eléments de contexte 2020-2022.....	26
V.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027.....	27
1.	Plan d'actions	27
2.	Fiche action	30
3.	Suivi et évaluation du programme	32
VI.	ACTIONS PRIORITAIRES, DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS.....	33
4.	Actions prioritaires	33
5.	Partenariats	34
VIII.	ANNEXES.....	39

I. CONTEXTE TERRITORIAL DE LA DEMARCHE ET CADRE REGLEMENTAIRE

1. Contexte de la démarche

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce aux actions de prévention, il est possible de réduire la production de déchets et donc leur prise en charge, l'utilisation de matières premières épuisables, d'éviter l'utilisation de produits dangereux, et de diminuer leur nocivité.

En 2011, le Grand Annecy s'est doté d'un premier **programme de prévention des déchets** qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Fin 2014, le Grand Annecy a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** (TZDZG) en partenariat avec Chambéry Métropole, Grand Lac et le SITOA.

Ce premier appel à projets lancé pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte visait à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Une dynamique territoriale s'est initiée avec ces 2 démarches.

Dans le prolongement de ces démarches, dans une logique de cohérence et de continuité des engagements pris, le Grand Annecy a délibéré le 13 octobre 2017 pour s'engager dans la démarche CODEC (**Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire**) auprès de l'ADEME.

Suite du 1^{er} PLP volontaire 2012-2016, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**), devenu réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2012 puis précisé par décret n°2015-662 du 10 juin 2015¹, consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des DMA.

Les PLPDMA permettent ainsi de territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets, et définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2. Cadre et objectifs réglementaires

Depuis 2011, date de démarrage du premier Programme Local de Prévention de l'ancienne Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A) et du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), la production de déchets ménagers et assimilés par habitant n'a cessé de diminuer pour atteindre en 2016 **511 kg/an/habitant** ce qui est inférieur à la production régionale (519 kg/an/hab) mais supérieur à la production nationale en milieu urbain (472 kg/an/hab - source ADEME).

L'enjeu de réduction reste donc important, et le champ d'actions doit s'inscrire à la fois dans les objectifs nationaux, et en cohérence avec ceux des politiques locales transverses.

Le cadre normatif en matière de prévention¹ a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

¹ <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/programmes-locaux-prevention/cadre-legislatif>
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

- Au niveau national : le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC);

- Au niveau régional : les **Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets** (dangereux, non dangereux et BTP) (PRGPD);

- Au niveau local : les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), obligatoires depuis le 1er janvier 2012, sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Au niveau national, le **Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027** (3^{ème} édition du PNPD) s'articule autour des cinq axes suivants² :

- Axe 1 – Favoriser l'écoconception : intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services,
- Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation,
- Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation,
- Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets,
- Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

Il fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (par rapport à 2010),
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite (par rapport à 2010),
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 (par rapport à 2015) dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030 (par rapport à 2015) dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale,
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Le PNPD 2021-27 a été soumis à consultation publique sur la période allant du 30 juillet au 30 octobre 2021.

Par ailleurs, la **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV), adoptée par la France en 2015, définit les **objectifs de réduction et de valorisation** des déchets suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (sur la période 2010-2020);
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (sur la période 2010-2025);
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (sur la période 2010-2025);
- Recycler 70 % des déchets du BTP (sur la période 2010-2020).

² <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION
Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

ENTRETIEN RÉPARATION
ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets : www.prevention-dechets.gouv.fr

Les enjeux air et énergie de la LTECV, traités dans le cadre du **Pacte pour le Climat**, créent également des opportunités pour développer des actions de prévention des déchets. Il s'agit de contribuer notamment à lutter contre le brûlage des végétaux, à développer la méthanisation, les bio-carburants (camions au bio-gaz), ou à l'éco-exemplarité de la collectivité.

Enfin, la **loi n°2020-105 Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi « AGEC »)** a été promulguée le 10 février 2020, comme transposition de la directive européenne SUP (single use plastic, 5/6/19). Elle fixe des objectifs visant à sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, et mieux produire.

Au niveau régional, la compétence planification des déchets a été transférée des Départements à la Région depuis la loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). L'article L541-13 du Code de l'Environnement précise le contenu du **Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)** :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets (origine, nature, composition et modalités de transport) ;
- Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixée par le plan ;
- Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le **PRPGD d'Auvergne-Rhône-Alpes** a été adopté le 19/12/19, sur la base des trois grands axes prioritaires suivants³ :

- Réduire la production de déchets ménagers de 12 % d'ici à 2031 (soit -50 kg par an et par habitant) ;
- Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 ;
- Réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

Au niveau local, le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**. **Dix axes de travail** sont proposés pour ces programmes locaux :

- 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets.
- 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.
- 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.
- 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- 5 : Eviter la production de végétaux et encourager la gestion de proximité des déchets alimentaires.
- 6 : Augmenter la durée de vie des produits.

³ Source : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/783/23-prevention-et-gestion-des-dechets-un-plan-ambitieux-pour-une-region-durable.htm>

7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.

8 : Réduire les déchets des entreprises.

9 : Réduire les déchets du BTP.

10 : Réduire les déchets marins.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des objectifs fixés par chaque cadre réglementaire :

	Réduction DMA	Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes	Stockage	Gaspillage alimentaire	Réemploi et réutilisation	Autres
PNPD 2021-27⁴	-15% sur 2010-2030			-50% d'ici 2030 (°/2025) dans la distribution alimentaire et la restauration collective ; -50% d'ici 2030 (°/2015), dans consommation, production, transformation et restauration commerciale.	Atteindre 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi/ réutilisation en 2030	* Réduction quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite : -5% d'ici 2030 (°/2010) *Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5% en 2023 et 10% en 2027 ; *Fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.
PRGPD⁵ (adopté le 19/12/2019)	-12% sur 2015-2025 (soit -50kg/hab/an)	65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031	Réduire de 50% sur 2010-2025			*Juste répartition des infrastructures de gestion des déchets. *Adapter les capacités d'incinération aux besoins des territoires.
Loi TEPCV⁶	-10% sur 2010-2020	Atteindre 65% en 2025	Réduire de 50% sur 2010-2025	-50% d'ici 2025		*Recycler 70% déchets BTP en 2020. *Tri à la source de l'ensemble des biodéchets (ménages et activités) en 2025 : développement du compostage et de la méthanisation. *Extension de la collecte sélective à tous les plastiques d'ici 2022 (ménages) ;
Loi AGE⁷	-15% sur 2010-2030	65 % de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en 2025		-50% sur 2025-2030 dans la distribution alimentaire et la restauration collective ; -50% sur 2015-2030, dans la consommation, production, transformation et restauration commerciale.	*Décret 3R (2021-2025) : -20% emballages plastiques à usage unique (dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation), tendre vers une réduction de 100% des emballages plastique à usage unique « inutiles », 100% de recyclage des emballages plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025. *Création de fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation ; *Les acheteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent acquérir des biens issus	Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010

⁴ Source : <https://www.prevention-dechets.gouv.fr/comprendre/plan-national-prevention-dechets-ses-objectifs-ses-mesures>

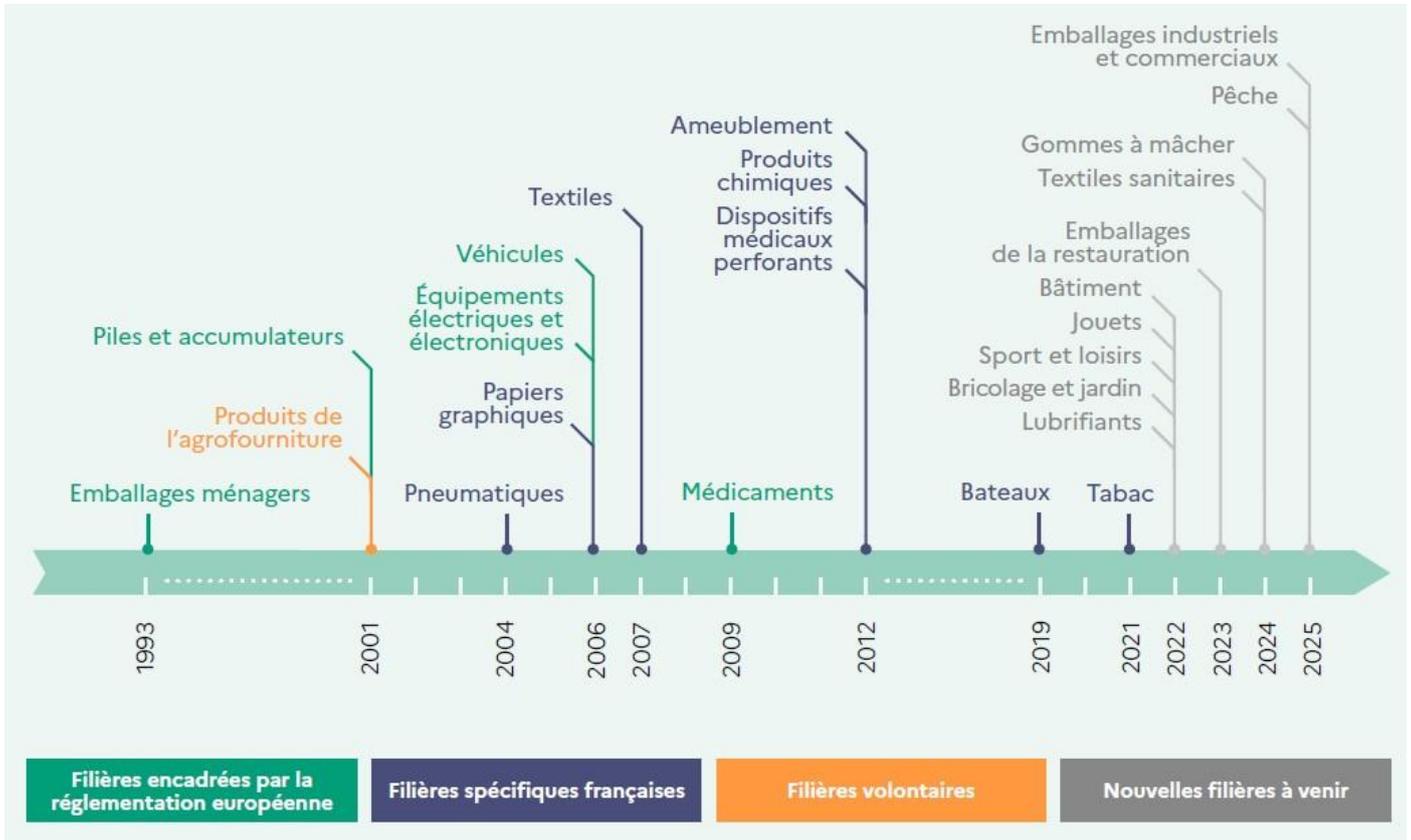
⁵ Source : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/783/23-prevention-et-gestion-des-dechets-un-plan-ambitieux-pour-une-region-durable.htm>

⁶ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

⁷ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

					du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées, dans des proportions fixées entre 20 et 100% selon le type de produit.	
--	--	--	--	--	--	--

À la douzaine de filières à REP (Responsabilité Élargie du Producteur) existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2022 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires.



Descriptif détaillé « Date de mise en œuvre opérationnelle des différentes filières REP source ADEME, 2022

3. Participer à l'atteinte des objectifs territoriaux du Grand Annecy

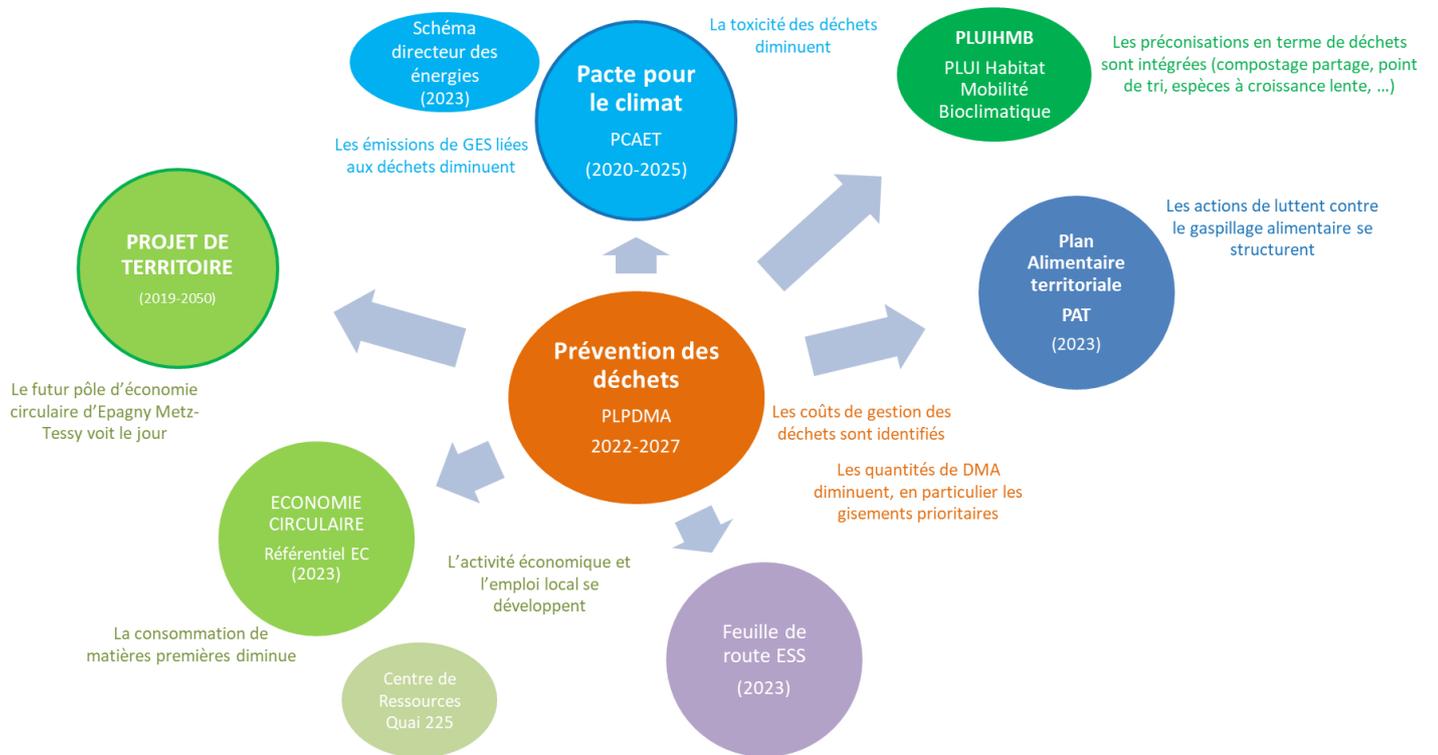
Le **Projet de territoire** à 2050 « Imagine le Grand Annecy », à l'issue de 10 mois de dialogue participatif en 2018, a fixé 90 objectifs issus de l'analyse des attentes et des propositions de tous, qui s'inscrivent dans la vision d'un territoire en 2050 où chacun pourra vivre en harmonie, se réaliser et participer : un territoire exemplaire en matière de développement durable et d'innovation en Europe.

Parmi ces 90 objectifs, l'**objectif n°43 « Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle : accueillir le Salon SOLUCIR en direction des entreprises des 2 Savoie ; mettre en fonction le 1er pôle d'économie circulaire de l'agglomération à Epagny Metz Tussy »**, est porté par la direction de la valorisation des déchets.

Parallèlement, la direction de la valorisation des déchets, par ses actions vers tous types de publics - compostage partagé, gaspillage alimentaire, animations scolaires, collecte biodéchets, informations pratiques du tri, ateliers et stands zéro déchet, fait-maison, mise en réseau des acteurs et des projets de réemploi, optimisation des collectes - contribuera indirectement à l'atteinte d'**autres objectifs du projet de territoire** :

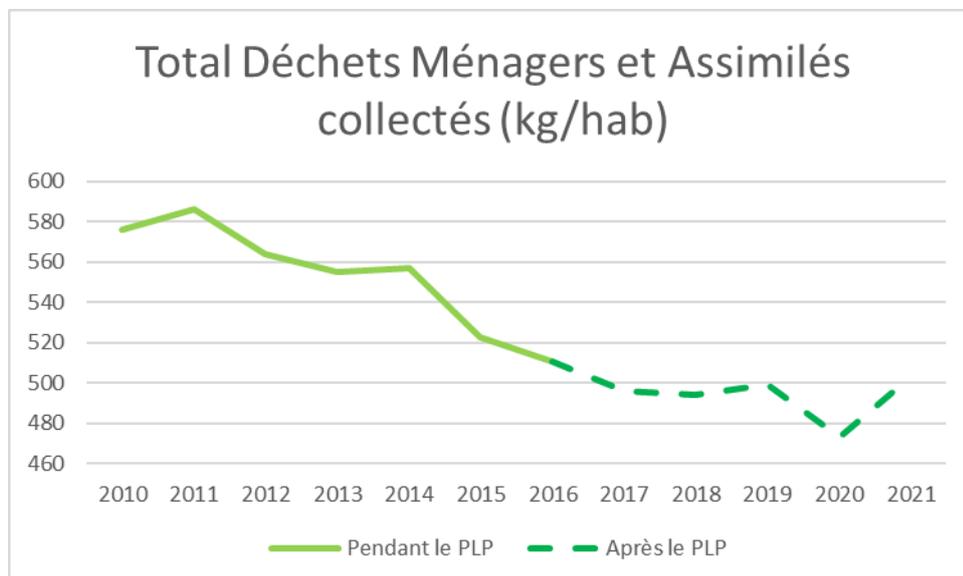
- n°29 : Développer l'agriculture urbaine et les jardins partagés
- n°44 : Etudier et expérimenter toutes les pistes de développement des énergies renouvelables (...) (dont méthanisation)
- n°50 : Elaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaires
- n°51 : Améliorer notre autonomie alimentaire en favorisant la production locale et les circuits courts alimentaires
- n°52 : 70% de produits bio ou locaux dans la restauration publique d'ici à 2050
- n°54 : Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de développement durable
- n°55 : Organiser 1 fois par an les 24h de l'innovation rassemblant entreprises, université, recherche, territoire
- n°58 : Mettre en œuvre la stratégie de transition numérique (100 actions 2022, "Annecy dans ma poche" etc.)
- n°72 : Développer les lieux intergénérationnels (...) (dont tiers lieux)
- n°75 : Organiser un grand débat participatif sur l'alimentation, l'agriculture de proximité et la santé
- n°76 : Organiser un grand débat participatif sur le changement climatique (PCAET)
- n°82 : Accompagner l'émergence des tiers-lieux associant activités économiques, culture, apprentissage, insertion sociale et s'appuyant sur la participation collective
- n°84 : Créer "le Grand Annecy c'est vous", plateforme numérique d'échange et d'entraide entre les citoyens
- n°86 : Travailler avec toutes les collectivités du bassin de vie sur des sujets tels que la mobilité, l'économie, l'environnement, l'agriculture de proximité, les déchets, la filière bois, etc.

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, le **PLPDMA contribue aux autres démarches du Grand Anncy** :



II. BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2012-2016

Avec une **baisse de 9,5% du nombre de kg produits par habitant par an** entre l'année de référence 2010 (576kg/hab/an) et 2016 (511kg/hab/an), le premier PLP a permis de dépasser l'objectif fixé, à savoir plus de 7% de réduction des déchets par habitant.



Cette tendance s'est poursuivie dans les années suivant le PLP, avec une baisse supplémentaire de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant de 2% entre 2016 (511 kg/hab) et 2021 (497 kg/hab), soit une baisse de 14% entre 2010 et 2021.

Un **bilan synthétique** de ce premier programme d'actions est présenté dans le tableau qui suit :

BILAN SYNTHETIQUE DU PROGRAMME DE PREVENTION 2012-2016 ET EVOLUTIONS ULTERIEURES 2017-2020

10 Thématiques du PLP 2012-2016	Objectifs	Actions	quelques chiffres...	Année de référence 2010	2016	2018	Evolution et état des lieux 2020 ⁸	Points forts, opportunités	Points faibles, difficultés	
				population C2A 141 000 hab.	population C2A 146 000 hab.	population Gd Ancey 206 000 hab.	population Gd Ancey 207 562 hab.			
REPARATION, REEMPLOI	Inciter au réemploi et à la réparation	Développer des partenariats, valoriser les acteurs de la réparation et du réemploi (Bazar sans frontières, Recyclerie de la Tournette, Repair cafés, Roule & co...)	Tonnes / an évitées suite à réparation ou valorisation des vélos par Roule & co	-	4,8 t	5,1 t	9,7 t	<ul style="list-style-type: none"> - Vélos: capacité de stockage de la déchèterie de St Jorioz ; Roule & co emploie deux salariés. - Une demande croissante à laquelle répond un tissu associatif actif (ex: 3 sites Repair café créés) et des acteurs de l'insertion professionnelle (ex: Bazar sans frontières emploie 70 salariés en insertion et 20 permanents ; AFB prend en charge plus de 100t/an de matériel informatique). - Succès de la 1ère zone de gratuité organisée par le GA en 2018 "un Samedi de récup" : 2 tonnes sur 1 journée, 700 visiteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de stockage des vélos pour l'association Roule&Co - www.annuaire-reparation.fr à diffuser largement. 	
			Nb / an d'objets réparés par les Repair cafés	-	381	526	474			
			Nb de partenaires réparation et réemploi	x	13	15	17			
			Mailler le territoire en bornes textiles	Tonnes / an de textiles collectées par Trivallées	38 t	616 t	640 t			712 t
AUTRES ACTIONS GLOBALES ET TRANSVERSALES	Augmenter l'apposition de STOP PUB sur les boîtes aux lettres	Distribuer des stop pub en sensibilisations porte-à-porte, via les mairies, sur les stands d'animation etc.	Taux d'autocollants stop pub apposés (enquête)	26% 20 400 foyers	36% 28 900 foyers	40% 36 609 foyers	42,6% 39 887 foyers			
			Tonnes de papier / an évitées	713 t	1 011 t	1 281 t	1396 t			
AUTRES ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS	Encourager une culture Zéro Déchet	Promouvoir les couches lavables et prêter des kits de couches (lavage / mises à dispo par un ESAT)	Nb de participants aux réunions	-	51	122	123	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt de couches/gobelets très bon moyen d'accompagnement avant de s'équiper. - Impact d'évitement couches jetables : 1 tonne / enfant sur 3 ans d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> -Coût élevé du service : prestation ESAT + temps ambassadeur du tri. -2020 année blanche en termes d'événements. 	
			Nb de foyers ayant emprunté des couches	-	28	58	50			
			Tonnes / an de couches jetables évitées	-	8 t	17 t	15 t			
			Prêter aux associations des gobelets pour leurs événements (lavage / mises à dispo par un ESAT)	Nb d'associations emprunteuses de gobelets	-	67	108			2020 : 12 (covid) 2021 : 51
			Nb / an de gobelets prêtés utilisés (lavés)	-	18 280	42 533	2020 : 5970 (covid) 2021 : 33 540 et 116 carafes			

⁸ A noter : 2020 a été une année particulière, impactée fortement par la crise sanitaire du COVID

			Tonnes / an de gobelets jetables évités (5g / gobelet jetable)	-	0,22 t	0,39 t	0		
		Organiser des Défis déchet à l'attention des habitants	Nb de foyers inscrits	-	15 + 30 (2 défis)	56 effectifs (98 init.)	-	- De plus en plus d'inscrits - Défi 2018 commun territoire TZDZG (337 foyers inscrits soit ~1000 participants). - Participation aux ateliers d'habitants des territoires voisins. - Succès des thèmes compostage, cuisine, faire ses produits ménagers-cosmétiques. - Opportunité d'économies à démontrer.	- Hausse des demandes d'ateliers « faire soi-même, de coaching » => limite de l'équipe des ambassadeurs. - Nécessité de s'appuyer sur des relais partenaires, des professionnels.
			Tonnes évitées par les participants sur 1 an	-		17 t	-		
			Record de faible production quotidienne de déchets OM + recyclables (hors déchèterie): moyenne nationale 1 kg / jour / hab. ; Gd Anancy 900 g	-	30 g / jour / pers.	26 g / jour / pers.	Pause en 2020 (crise sanitaire), reprise en 2022 avec un défi Familles en transition.		
DECHETS DES ENTREPRISES	Accompagner les entreprises, commerces et administrations pour améliorer leur gestion des déchets	Accompagner les entreprises dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale	Nb / an d'interventions auprès des professionnels	x	>200	543	459	- Progressivité du déploiement de la RS.	- Hors "zone de compétence" - Transversalité au sein de la dir. Valo déchets à développer (services prévention et déchets des pro) - Nécessité de développer au Grand Anancy une culture et une vision communes de l'économie circulaire
			Nb total de structures engagées dans un contrat de redevance	56	370	674	874		
		Développer des collectes sélectives de cartons et de biodéchets de professionnels	Tonnes / an de biodéchets méthanisés, non incinérés	0	196 t	327 t	294 t		
			Tonnes / an de cartons de pros collectés	530 t	1 285 t	1 566 t	2078 t		
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Réduire le gaspillage alimentaire	Sensibiliser / accompagner les restaurants scolaires de collèges/lycées	Nb d'établissements sensibilisés	-	entre 10 et 15	15-20	Pause en 2020 (crise sanitaire)	- La promotion du gourmet bag (2017) a été un bon tremplin avant l'obligation légale (2018) - Bonne implication des EHPAD dans les campagnes de pesées du gaspillage - 600 collégiens sensibilisés sur 1 opération (journée nationale 2018)	- Peu d'inscrits aux défis pain; les restaurants scolaires sont peut-être à un stade plus mûre de la lutte anti-gaspi - Peu d'actions vers les restaurations commerciales et collectives
		Accompagner des campagnes de pesées du gaspillage dans des EHPAD de l'agglo, en lien avec la mairie d'Anancy et le CIAS	Quantité gaspillée / convive / repas	-	x	100 g	-		
		Animer un réseau anti-gaspi	Nb d'inscrits à la lettre	-	x	54 structures	54 structures		
PREVENTION ET GESTION DE LA PROXIMITE DES BIODECHETS	Développer et accompagner le compostage individuel et partagé	Mettre en place des composteurs collectifs et former les utilisateurs ;	Nb total de sites de compostage partagé installés	0	69	135	185	- Forte augmentation des demandes en lien avec la fusion du territoire en 2017 et la communication renforcée sur cette thématique, "généralisation" du compostage en bonne voie. En 2 ans 2016-2018 : +55% composteurs indiv. de jardin, doublement	- Un nombre non négligeable de retours de lombricomposteurs - Difficulté de réponse à l'attente des habitants de
			Tonnes / an évitées par les sites de compostage partagé	-	87 t	170 t	233 t		

		approvisionner en broyat						des lombricomposteurs, doublement des sites collectifs- Service performant et de proximité.	compostage sur les espaces publics
		Distribuer des composteurs individuels	Nb total de composteurs individuels livrés	4 577	5 669	8 809	10174	- Réunions systématiques avant diffusion pour lombricompostage et compostage partagé. - Travail de recensement réalisé sur la commune de St Eustache, en préparation du déploiement prévu en 2024.	
			Taux de foyers équipés de composteurs indiv. de jardin (enquête)	42%	49%	-	36,8% (baisse liée à la fusion)		
			Tonnes / an évitées par les composteurs indiv. de jardin	750 t	938 t	1 541 t	1780t		
			Nb total de lombricomposteurs distribués	0	290	579	829		
			Tonnes / an évitées par les lombricomposteurs	12 t	24 t	46 t	66t		
		Animer un réseau compostage	Nb d'inscrits à la lettre		~800	2000	2400		
SENSIBILISATIONS DES SCOLAIRES	Proposer des animations scolaires	Faire des animations tri et compostage dans les classes primaires	Nb / an d'élèves sensibilisés à la prévention des déchets	1 825	2 014	3 192	3380	- Animations créatives et renouvelées régulièrement par les ambassadeurs, adaptées aux niveaux de classes	- Agrandissement du territoire, difficulté à répondre à toutes les demandes des écoles
COMMUNICATION / SENSIBILISATION TOUS PUBLICS	Communiquer sur le tri, la réduction des déchets	Sensibiliser tous publics sur le terrain (sensibilisations porte-à-porte, animations, stands, par la diffusion de supports	Nb total annuel de personnes sensibilisées à la prévention des déchets	6 123	7 710	12 561	6058	- Actions récentes des ambassadeurs touchent un plus grand nombre de personnes (animations dans entreprises, défi déchet, zone de gratuité, réunions couches etc.) - Agenda scolaire, calendrier : supports de sensibilisation appréciés et attendus - Consignes de tri ciblées par territoires de l'agglomération (1 flyer / type de consigne) - Réalisation systématique de caractérisations depuis 2020 : permet de contrôler la prestation du centre de tri et de cibler les messages.	- Transmissions des infos ripeurs vers ambassadeurs (erreurs tri) à améliorer - Flux de tri non harmonisés (multimatériaux/papiers-emballages) - Consignes de tri toujours insuffisamment connues : faire un guide complet du tri ; diffuser consignesdetri.fr - Refonte nécessaire du site internet de l'agglomération - Manque de pages sur réseaux sociaux, de supports numériques (anim / vidéos)
VEGETAUX	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie	Promouvoir le broyage des végétaux et distribuer du broyat	Nb d'opérations menées, tonnes évitées / broyat redistribué	0	1 opération	5 opérations / 7 t + Villaz 6 mois	-Plateforme de Villaz en travaux. -Première opération	- Gisement d'évitement important : 1/3 des apports déchèteries - Utilité du retour au sol, bien comprise par les services d'espaces verts	- Actions encore peu développées - Habitants peu demandeurs car peu sensibilisés - Facilité des déchèteries, ou de brûler dans son jardin (peu de répression) - Offre actuelle de broyat

							broyage à domicile : 146 usagers bénéficiaires		insuffisante pour un fort besoin des sites de compostage et espaces verts municipaux
ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE	Etre une collectivité Eco-exemplaire	Animation d'ateliers brico-récup pour les agents, mise en place d'armoires à dons, charte des achats durables, mise en place du compostage, de boîtes à stylos usagés	Nb ateliers / an	0	3 ateliers	3 ateliers	0 (covid)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le brico-récup avec des ateliers animés par des agents volontaires - Nouveau bâtiment des services eau-déchets: opportunité d'efficacité et de nouveautés dans les flux et la réduction des déchets - Les collations zéro déchet se généralisent progressivement (commissions environnement, groupes travail PLPDMA, ateliers PCAET..) 	<ul style="list-style-type: none"> - Applications de la charte des achats durables peu valorisées - Difficulté à maintenir un référent compostage au siège
			Nb armoires à dons	0	1 armoire à dons	2 en 2019	3		
			Nb sites du GA équipés de composteurs	0	2 sites	4 sites	5 sites (composteur partagé au siège + 4 individuels (6bis, Alouette, pépinières Galiléo et ABC)		

BUDGET alloué à la prévention des déchets	Dépenses directes (coût aidé € TTC)	234 229 €	255 200 €	397 937 €	434 146€		
	Economies liées aux tonnages évités	-	426 720 €	688 237 €	465 262€		

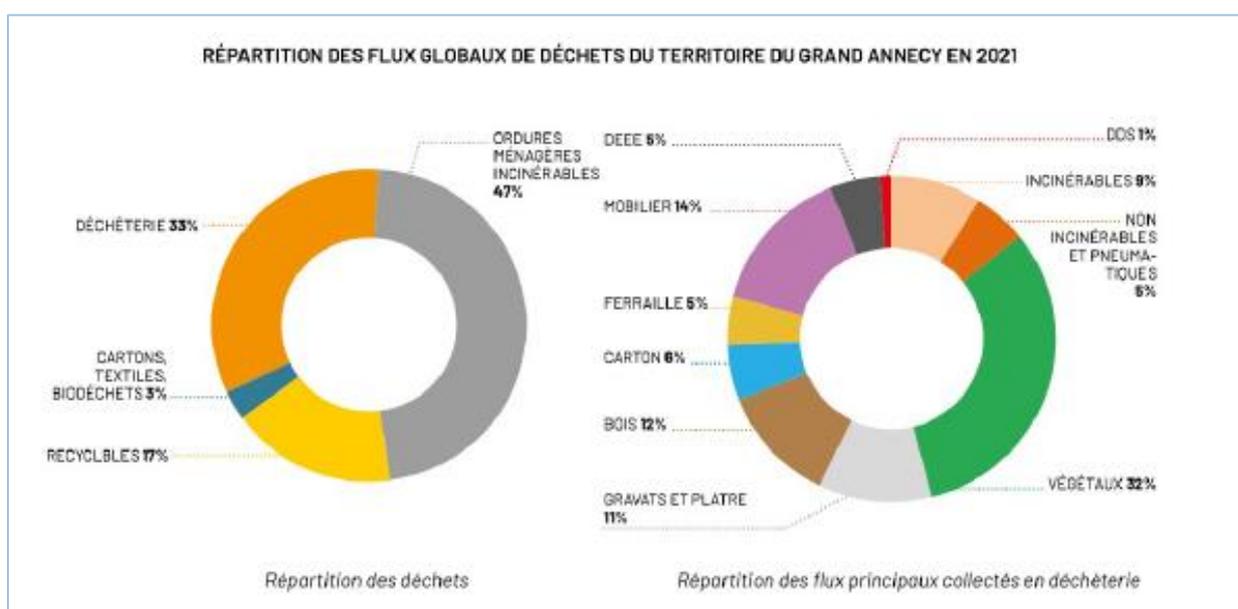
III. ETAT DES LIEUX ET DEFINITION DES NOUVEAUX OBJECTIFS DE REDUCTION

1. Diagnostic du territoire

Le diagnostic réalisé en 2018 – joint en *annexe 1* - a permis de disposer d'un état initial des déchets et de leur gestion sur le territoire en vue de suivre l'évolution des impacts du PLPDMA. Il présente une vision économique, sociale et environnementale du territoire, en s'appuyant sur les caractéristiques de celui-ci. La matrice atouts-faiblesses-opportunités-menaces met notamment en évidence les leviers et freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme.

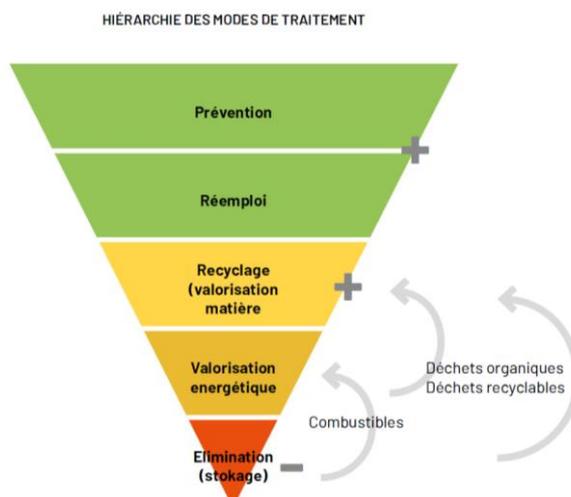
Le Grand Annecy est compétent en matière de gestion des déchets depuis le 1^{er} janvier 2017. Les données ont été consolidées pour période 2010-2017 sur l'ensemble des 5 EPCI fusionnées ce qui permet d'analyser les évolutions des tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2010, date de référence du premier PLP du territoire.

Les flux de déchets collectés par le Grand Annecy en 2021 se répartissent ainsi, en pourcentages des tonnages collectés :



Le schéma représente la hiérarchie des modes de traitement inscrite dans la loi TEPCV. Les actions du Grand Annecy s'inscrivent dans ce cadre, et les priorités et leviers définis en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- L'optimisation du service public des déchets (flux et coûts)
- L'extension des consignes de tri des déchets ménagers
- Le tri à la source des biodéchets
- La réparation et le réemploi (ressourcerie / recyclerie)
- La gestion des Déchets d'Activités Economiques (création de déchèteries professionnelles, de centre de tri des DAE, ...)



EVOLUTION DES TONNAGES GRAND ANNECY 2010-2021

GISEMENT GRAND ANNECY		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	kg/an/hab 2021	Evolution 2021/2010 en kg/an/hab (population insee)		
DMA	OMA	OM (hors refus et hors comm	52831	53430	52556	52584	51583	51576	51755	50344	50933	49623	48271	49345	235	-20%	
		verre	6980	7097	7223	7421	7735	7870	7938	8256	8609	8748	9049	9262	44	14%	
		papiers	1308	1394	1333	1225	1243	1326	1498	1366	1373	1422	1198	1201	6	-21%	
		emballages	478	482	484	520	513	960	780	820	902	876	1005	1121	5	101%	
		multimatériaux	6733	6856	6765	6526	6573	5751	6016	5991	6102	6030	5848	5656	27	-28%	
	TOTAL OMA		68330	69259	68361	68276	67647	67484	67987	66777	67919	66699	65371	66585	317	-16,33%	
	Autres déchets collectés ou évités	Collecte biodéchets pro	0	1	112	171	199	197	196	201	327	431	294	362	1,7		
		Compostage domestique	n.c.	1604	1748	1933	2080	2205	10,5								
		Cartons	575	643	704	1027	1155	1232	1401	1522	1566	2078	1979	2333	11,1		
		Encombrants	409	306	349	531	309	292	137	60	10	77	6	11	0,1	-98%	
		Textiles (source ecotlc/refashion SP)	38	86	157	319	603	671	764	609	642	688	712	687	3,3	1451%	
	TOTAL CO		1022	1036	1322	2048	2266	2392	2498	3995	4293	5207	5071	5598	27	370,3%	
	Déchèterie	incinérables	4516	4396	4041	4229	3902	3809	4284	2718	2824	2945	2697	3074	15	-42%	
		non incinérables	3133	2963	2085	1665	990	388		1305	1527	1310	1255	1626	8	-55%	
		végétaux	11887	13322	12507	13036	13856	12528	12510	11412	9923	11701	9658	10875	52	-21%	
		gravats	5159	4985	3630	4017	4159	4063	3649	3409	3517	3285	2945	3418	16	-36%	
		plâtre							172	181	330	394	347	405	2		
		bois	4917	5313	5490	5315	4903	3989	3820	3613	3732	3832	3431	4023	19	-30%	
		carton	1688	1830	1997	1318	1550	1512	1557	1692	1735	1724	1646	1933	9	-2%	
		ferraille	2309	2301	2265	1573	1652	1727	1769	1682	1634	1678	1536	1625	8	-40%	
		mobilier	101	127	225	601	2058	3848	3701	3961	4488	4570	4244,4	4968	24		
		pneumatiques							193	202	189	215	190	251	1		
		piles									20	17	19	21	0		
		DEEE									1528	1623	1664	1579	1772	8	
		DDS	634	1010	1178	1749	2030	1908	1732		181	222	226	224	248	1	181%
		batterie									43	32	35	45	52	0	
		Filière ASL (sport et loisirs												22	0,10		
Réemploi en déchetterie (roule&co, art recyclerie, journée du ré-emploi, repair café)		n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	10	11	16	13	13	0,06		
TOTAL Déchèteries		34 344	36 247	33 418	33 503	35 100	33 772	33 387	31 926	31 808	33 611	29 829	34 324	164	-14%		
TOTAL DMA (hors compostage)		103 696	106 542	103 101	103 827	105 013	103 648	103 872	101 095	102 272	103 584	98 191	104 301	497	-14%		

Précisions sur les types de déchets concernés :

OMA : ordures ménagères et assimilées = OM résiduelles + emballages recyclables triés + papiers triés, collectés par le service public de gestion des déchets.

DMA : déchets ménagers et assimilés = OMA + apports déchèteries publiques + bornes textiles.

« Assimilés » : déchets dont le producteur n'est pas un ménage, collectés par le service public, dans des conditions similaires à ceux des ménages (types et volumes). Pour l'agglomération d'Annecy, il s'agit d'OMA, de cartons et de bio-déchets, issus d'activités économiques, collectés par le Grand Annecy.



Source : Commissariat général au développement durable

Afin de comparer les tonnages du Grand Annecy, le tableau ci-dessous présente des **ratios aux niveaux national et régional selon les bases de données SINDRA et ADEME** :

TONNAGES COLLECTES (Kg/hab/an) Population Insee	Grand Annecy 2021	Région Auvergne Rhône Alpes Urbain (source Sindra)	Données nationales Habitat urbain (source ADEME- données 2019)
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	235	238	253
Emballages recyclables et papiers	39	40	49
Verre	44	34	28
Déchèteries	164	133	140
Total déchets ménagers et assimilés*	481	445	470

*Hors données de collecte spécifique (encombrants, textiles, cartons, ...) et hors données sur le compostage

En moyenne, un habitant du Grand Annecy produit 7% de déchets en plus qu'un Rhône-Alpin et 2 de plus qu'un Français. L'année 2021 est un peu particulière avec une forte augmentation des tonnages apportés en déchetterie.

2. Objectifs de réduction

Les déchets ménagers - déchets incinérables, déchets recyclables et apports déchèteries - produits par un habitant du territoire sur 1 an, ont diminué de 14% depuis 2010, pour atteindre **497 kg/habitant en 2021**.

Compte tenu des enjeux environnementaux fixés notamment dans son PACTE POUR LE CLIMAT, le Grand Annecy souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et se fixe comme objectifs de :

→ **Réduire de 6% les déchets ménagers entre 2022 et 2027** (soit -20% par rapport à 2010), et les ramener ainsi à 461 kg/an/habitant en 2027 ;

→ **Diminuer de 50kg/hab** la production d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2027 par rapport à 2021 ;

→ **Porter de 53% à 62%** (dont le compostage domestique) les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation matière d'ici 2027 (OMA collectées GA + apports déchèteries publiques + bornes textiles).

Ces nouveaux objectifs se basent sur le **tableau de projections** présenté ci-après. Les chiffres présentés dans ce tableau reprennent les projections réalisées dans le cadre de l'étude menée en 2019-2020 par le Grand Annecy, en lien avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), sur l'impact des évolutions de tonnages sur les outils industriels de traitement et la collecte (étude Naldéo, dont les résultats sont présentés dans le point suivant). Les données 2021 sont issues du rapport annuel.

Les projections utilisées pour fixer les objectifs à échéances 2027 et 2030 correspondent au scénario « ambitieux avec Extension de Consigne de Tri » dans lequel la collecte des biodéchets est renforcée et un véritable service de compostage de proximité est mis en place.

Ce scénario est issu de l'étude d'opportunité de mise en œuvre de la tarification incitative (réalisée en 2021 et 2022). Suite à cette étude, les élus du Grand Annecy ont pris la décision de ne pas développer ce type de tarification mais de s'engager sur un scénario de Prévention-Réduction des déchets ambitieux.

PROJECTIONS GRAND ANNECY 2022-2030		tonnes 2021	kg/an/hab 2021	kg/an/hab 2022	kg/an/hab 2023	kg/an/hab 2024	kg/an/hab 2025	kg/an/hab 2026	kg/an/hab 2027	tonnes 2027 (fin PLPDMA)	tonnes 2030
OMA	OM	49 345	235	227	224	199	194	189	184	40 962	40 139
	verre	9 262	44	44	44	44	45	45	45	10 018	10 322
	papiers	1 201	6	6	0	0	0	0	0	0	0
	emballages	1 121	5	6	0	0	0	0	0	0	0
	Multi-matériaux	5 656	27	29	43	46	49	52	55	12 244	13 074
	Total recyclables (papiers emballages)	7 978	38	40	43	46	49	52	55	12 244	13 074
	TOTAL OMA	66 585	317	311	311	289	288	286	284	63 224	63 535
collectes exceptionnelles (CO)	Collecte biodéchets pro et zones urbaines	362,0	1,7	2,0	5,0	6,0	7,0	8,0	9,3	2 066	2 293,7
	Compostage à domicile et	2 205,0	10,5	11,0	12,0	15,0	20,0	25,0	33,2	7 400	5 734,2
	cartons	2 333,0	11,1	11,5	12,0	12,5	13,0	14,0	15,0	3 339	3 440,5
	encombrants porte à porte	11,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	22	22,9
	Textiles	687,0	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	668	4 358,0
	TOTAL CO	5 598,0	26,7	16,1	32,1	24,1	43,1	50,1	60,6	13 495	15 849,3
DMA	incinérables	3074	14,7	14,4	14,2	13,9	13,7	13,4	13,2	2 929	4 358,0
	non incinérables	1626	7,8	7,5	7,3	7,0	6,8	6,5	6,3	1392	
Déchèterie	végétaux	10875	52	51,0	51,0	50,0	49,0	44,0	44,0	9 795	10 092,1
	gravats	3418	16,3	16,0	15,8	15,6	15,4	15,2	15,0	3 339	3 440,5
	plâtre	405	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	356	367,0
	bois	4023	19,2	19,0	18,8	18,6	18,1	17,8	17,5	3 896	3 807,5
	carton	1933	9,2	9,0	8,8	8,4	8,0	8,0	8,0	1781	1834,9
	ferraille	1625	7,7	8,2	8,0	8,0	7,8	7,8	7,8	1736	1789,1
	meublier	4968	23,7	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	5 343	5 504,8
	pneumatiques	251	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	267	275,2
	pires	21	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	22	22,9
	DEEE	1772	8,4	8,5	8,6	8,7	8,7	8,7	8,7	1937	1995,5
	DDS	248	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	334	344,1
	batterie	52	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	45	45,9
	ASL	22	0,1	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	111	114,7
	AJB	0	0,0		0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	89	91,7
	Réemploi	13									
	TOTAL Déchèteries	34 324	164	162	162	160	157	151	150	33 373	34 084
TOTAL DMA - hors compostage	104 302	497	479	493	458	468	462	461	102 693	113 468	

Les projections de l'étude Naldéo ont été retravaillées en 2022 afin d'atteindre les objectifs de façon plus progressive, en tenant compte des actions de maillage et de communication qui continueront d'être mises en place par le Grand Annecy dans les années à venir.

Ces projections prennent notamment en considération le passage à l'extension de consigne de tri (ECT) en 2023, l'obligation de tri à la source des biodéchets à partir de 2024, ainsi que l'apparition de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur : articles et sports de loisir en 2022, articles de jardin et bricolage en 2023).

Ces nouveaux objectifs nécessitent des apports extérieurs pour garantir le fonctionnement de l'UVE SINERGIE, laquelle a besoin d'un minimum de 72 000 tonnes de déchets par an pour fonctionner.

Cette projection 2022-2027 fait l'hypothèse d'une augmentation de la population de 1% / an.

3. Etude Naldéo sur l'impact des évolutions de tonnages sur les outils industriels de traitement et la collecte

L'étude menée par le Cabinet Naldéo en 2019-2020, par le Grand Annecy en lien avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) sur l'impact des évolutions de tonnages sur les outils industriels de traitement et la collecte, montre la nécessité d'étudier et de suivre les conséquences environnementales, techniques et financières des actions du PLPDMA pour l'ensemble des problématiques valorisation matière/ valorisation énergétique – prévention réduction / production de chaleur-émission de GES.

L'Usine de Valorisation Energétique (UVE) SINERGIE a été conçue pour accueillir 90 000 t de déchets par an. Elle a besoin d'un minimum de 72 000 t/an pour fonctionner, et son fonctionnement engendre un surcoût en deçà de 85 000 t/an. La tendance dans les apports en OMr fournis par le Grand Annecy est à la baisse depuis plusieurs années, et cette tendance devrait s'accroître avec l'obligation de l'extension de consigne de tri (ECT) fin 2022 et le tri à la source des biodéchets dans les OMr d'ici fin 2023.

Trois scénarios ont été étudiés par le cabinet Naldéo :

- Scénario tendanciel, avec et sans ECT, dans lequel aucune mesure nouvelle de prévention des déchets n'est mise en œuvre.
- Scénario réglementaire, dans lequel l'ECT est réalisée, et une alternative à minima est offerte aux habitants pour traiter leurs déchets alimentaires par compostage.
- Scénario ambitieux, dans lequel la collecte des biodéchets est renforcée et un véritable service de compostage de proximité est mis en place.

Pour chaque scénario, l'impact sur les installations industrielles a été analysé. Les effets environnementaux en termes d'émissions de GES (en lien avec les objectifs du PCAET) et l'analyse économique du service de valorisation des déchets ont également été effectués.

L'adéquation de chaque scénario avec les attentes sociétales a également été estimée pour chacun des scénarios. Six attentes sociétales majeures ont été identifiées dans une première phase de l'étude :

1. Perception de l'avancée du Grand Annecy en matière de collecte et de tri ;
2. Facilité du geste de tri (passage à l'ECT favorable) ;
3. Communication et information concernant la gestion des déchets ;
4. Proximité des composteurs collectifs ;
5. Proximité des bacs de tri ;
6. Solutions apportées par le Grand Annecy et réponse possible des habitants à l'idée que la société produit trop de déchets.

Ces attentes ont ensuite été confrontées à chacun des scénarios. Le scénario qui répond le mieux aux attentes sociétales est le scénario 3 (scénario ambitieux). En particulier, les actions soutenues vers les biodéchets sont particulièrement bien perçues par la population.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- **Effet sur les installations industrielles** : L'ensemble des scénarios aboutissent à une baisse de la production globale d'OMr telle que les seuls déchets apportés par les adhérents ne suffisent pas à assurer un fonctionnement normal de l'unité de valorisation énergétique. Les tonnages manquants se situent entre 5 et 15 000 tonnes d'ici 2025, et jusqu'à 16 500 tonnes en 2030, selon les scénarios. La question du bon niveau d'équipement de la Haute-Savoie est ainsi soulevée, en lien avec le périmètre de mutualisation des installations de valorisation énergétique, et de leur affectation entre déchets ménagers et déchets d'activité.
- **Bilan environnemental des scénarios** : La trajectoire carbone fixée par le Pacte pour le Climat, soit une baisse de 55% des émissions d'ici 2030, est respectée quel que soit le scénario, à condition que l'ECT soit mise en place.
- **Coût de traitement des déchets résiduels** : Le coût global du service de valorisation des déchets fluctue beaucoup selon les scénarios mais reste toujours soutenable. La réduction des tonnages reste le meilleur moyen de réduire la facture globale, à deux conditions : que d'autres déchets puissent être valorisés pour permettre d'atteindre la valeur nominale de l'UVE du SILA d'une part, et que la collecte soit optimisée pour générer des économies d'autre part. Le coût des services de prévention et de compostage est largement compensé par les économies réalisées par ailleurs. La mise en place de l'ECT entraîne des coûts importants pour le service, en grande partie compensés par les soutiens de CITEO et les recettes de valorisation matière.

→ Afin de répondre aux attentes sociétales, une fois le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique assuré, des politiques de prévention et de valorisation des déchets organiques seront à mettre en œuvre. Afin de réaliser des économies de gestion, ces politiques devront s'accompagner d'une réorganisation du service de collecte. Ces économies pourront également se faire en recherchant jusqu'à 15 000 tonnes de déchets à incinérer supplémentaires.

Pour optimiser le fonctionnement des fours, **le SILA développe d'ores et déjà des partenariats pour stabiliser les tonnages nécessaires au bon fonctionnement de l'usine**. Par ailleurs, les tonnages de refus de tri issus du centre de tri de Chêne-en-Semine des membres du SILA seront acheminés à l'UVE SINERGIE dans le cadre du groupement de commande pour la prestation de tri des déchets recyclables.

IV. LA DEMARCHE DU PLPDMA DU GRAND ANNECY

La démarche poursuit son but de créer une culture commune de la prévention, tant au sein de la collectivité qu'en externe ; pour cela l'association de tous les acteurs fait partie intégrante du programme (voir aussi chapitre VI sur le développement de partenariats).

Il s'agit également d'intégrer la politique de prévention des déchets dans une stratégie plus globale de gestion des déchets (mise en cohérence et synergies).

1. Synthèse des étapes de la démarche

Les étapes d'élaboration du PLPDMA 2022-2027 sont les suivantes :

1.	2018	Diagnostic du territoire sur la gestion et la prévention des déchets Questionnaire aux habitants afin de mieux cerner leurs attentes et leur implication en matière de gestion des déchets
2.	A partir de 2018	Association des acteurs représentatifs du territoire à des travaux thématiques – propositions
3.	S1 2019	Suite du travail participatif associant les acteurs (et la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)), enrichissement du projet de plan d'actions
4.	S2 2019	Avis de la CCES (élargie aux participants des travaux thématiques) sur le projet consolidé Consultation publique Intégration des objectifs dans l'étude d'impact de l'évolution des tonnages sur l'UVE SINERGIE
5.	2020	Etude d'impact de l'évolution des tonnages sur l'UVE SINERGIE
6.	Oct. 2021 – avril 2022	Mise à jour et finalisation du projet PLPDMA
7.	Semestre 1- 2022	Délibération de désignation des élus à la CCES Présentation du PLPDMA mis à jour à la CCES pour avis sur actualisation Mise à jour de la prospective financière déchets
8.	Semestre 2 - 2022	1 ^{ère} réunion de la CCES – 07 septembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de la démarche et de ses objectifs ✓ Groupe de travail sur les actions à développer sur le territoire 2 nd e réunion de la CCES – 05 octobre 2022 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Synthèse des actions par axe thématique ✓ Priorisation des actions Mise à jour du plan d'actions – Octobre/novembre 2022 Présentation du rapport aux instances institutionnelles : Commission environnement le 09 novembre 2022 Bureau communautaire du 06 janvier 2023 Conférence des Maires le 17 février 2023 Adoption du programme en Conseil d'Agglomération le 27 avril 2023
9.	2023-2027	Mise en œuvre et suivi des actions en associant les acteurs en continu Bilans annuels Révision tous les 6 ans

2. Questionnaire aux habitants, constats comportementaux

Un questionnaire « **Réduire nos déchets : un enjeu pour demain - Votre avis nous intéresse !** » a été proposé aux habitants dans le magazine de l'agglo de **novembre 2018, et sur le site internet (formulaire en ligne) jusqu'à fin janvier 2019.**

Afin de cibler au mieux les actions, l'objectif de cette consultation « point zéro » était de connaître les modes de consommation des habitants, leurs pratiques en matière de gestion des déchets, leurs actions pour les réduire et leurs besoins d'information.

Il a rassemblé 837 réponses en 2 mois : 1/3 par papier, 2/3 en ligne.

Une analyse des données, incluant des tris croisés, a été réalisée par le bureau d'études « Infusion ». La marge d'erreur est estimée à 3,4%. L'échantillon a été redressé statistiquement selon 3 critères : sexe, CSP, type d'habitat.

Les chiffres clés des résultats, et des constats :

- 37,9% ont entendu parler des actions de prévention ;
- 89,9% pensent changer d'habitudes en 2019 ;
- 87,9% pensent que trier ses déchets est un geste facile ;
- A noter qu'il n'y a pas de profil type avec les variables sociodémographiques ;
- Un besoin de plus d'information sur comment réutiliser ;
- La population tente de réduire ses déchets et n'aime pas jeter ;
- Le tri est un geste du quotidien, sauf si cela demande des efforts ;
- Un souhait de compostage de proximité est exprimé.

Cette consultation a permis de définir des axes de travail pour la direction de la valorisation des déchets :

- Sensibilisation au tri ;
- Diversification des moyens de communication pour toucher toutes les tranches d'âges et toutes les CSP ;
- Pédagogie sur la prévention ;
- Valorisation du réemploi ;
- Transparence sur les coûts.

3. Gouvernance du programme

L'équipe projet du PLPDMA du Grand Annecy est constituée de :

- L' élu référent, M. Christian Rophille, vice-président en charge de la valorisation des déchets, le chef de projet politique,
- Un chef de projet opérationnel, Valérie Laurent, directrice de la valorisation des déchets, et un animateur, la cheffe de service tri, prévention et économie circulaire, Solène Lehericey.
- Une équipe projet : les ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets, le service des déchets de professionnels et des déchèteries, le service collecte et la personne chargée de la communication environnement-déchets au sein de la direction de la Communication.

D'autres directions support (Economie, Environnement, Aménagement) sont représentées au sein de la **Commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES). Sa constitution est imposée par le code de l'environnement, qui fixe le contenu et les modalités de l'élaboration du PLPDMA.

La CCES, dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Grand Annecy, a été constituée de 6 collèges représentatifs, en plus de la Présidence :

- Collège "Collectivités territoriales compétentes",
- Collège "État et organismes publics",
- Collège "Organisations professionnelles",
- Collège "Eco-organismes",
- Collège "Associations agréées de protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens",
- Collège "Autres collectivités".

Les membres des collèges sont détaillés dans la délibération d'engagement du PLPDMA (cf. annexe 2).

Le rôle de la CCES est le suivant :

- Enrichir l'état des lieux,
- Définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs,
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- Établir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Déterminer les indicateurs de suivi du programme.

4. Elaboration du programme

9 thèmes de travail ont émergé de la 1^{ère} réunion de la CCES (juillet 2018) et validé en 2022 :

1. Usages et consommation responsables
2. Économie circulaire
3. Déchets alimentaires et gaspillage
4. Communication et cibles
5. Déchets hors domicile
6. Végétaux
7. Eco-exemplarité de la collectivité
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets
9. Equipements et traitement des déchets

Des groupes de travail ont été organisés rassemblant différents partenaires volontaires selon les thématiques concernées.

Les objectifs de ces groupes de travail associant les acteurs du territoire, sont de :

- Contribuer à la construction du nouveau plan d'actions, par des réunions en intelligence collective ;
- Permettre le réseautage et la mise en relation des projets.

Le tableau ci-dessous synthétise les **groupes de travail animés en 2018 et 2019** :

Date	Thématique	Nombre de participants	Objectifs, champs d'actions
17/09/18	Déchets hors domicile	30	Réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables : - Evénements publics - Espaces publics, vente à emporter, tourisme
27/09/18	Economie circulaire	34	- Entreprises locales : éco-concevoir les produits et services

			- Faire émerger des circularités sur le bassin économique pour qu'un besoin local rencontre une ressource locale - Recyclerie / matériauthèque : réemployer, réparer, revendre
28/09/18	Déchets alimentaires et gaspillage	32	Mieux manger, valoriser les biodéchets : - le consommable et le réemployable - le non réemployable : les déchets alimentaires
19/10/18	Consommation et usages responsables	18	Les pratiques évoluent, les initiateurs sont multiples ; comment aller plus loin pour le plus grand nombre, objectif "Tous consom'acteurs"
7/02/19	Communication et cibles	25	Concevoir des communications efficaces sur les cibles habitants, jeunes et touristes, s'inspirer de campagnes marquantes
28/05/19	Broyage des Végétaux	22	Proposer aux habitants et aux communes des solutions et incitations pour valoriser leurs végétaux par broyage ; informer et sensibiliser sur l'utilité du broyat et l'interdiction du brûlage à l'air libre.
9/12/19	Déchets hors domicile	10	Supprimer les bouteilles plastiques ; Réfléchir aux leviers pour mieux accompagner l'engagement et la responsabilité des organisateurs.

Environ **80 propositions ont été recueillies dans les réunions thématiques, les commissions d'élaboration, ou au sein des services**. Celles-ci seront étudiées dans le cadre d'actions existantes, ou feront l'objet de nouvelles actions (exemples : compostage en espace public, action vers les commerçants de vente à emporter, broyage des végétaux des habitants, communication à destination des 18-25 ans, etc.).

5. Consultation publique avant adoption du programme

Avant l'adoption du programme, l'agglomération a l'obligation de lancer une consultation publique pour présenter son plan d'actions au grand public. L'objectif est d'en faire une nouvelle étape de communication et de sensibilisation sur la prévention des déchets et de recueillir des avis pertinents et constructifs.

Le Grand Annecy a recueilli les avis du public durant le mois d'octobre 2019, grâce à une participation sur le site internet de l'agglomération, au moyen d'un questionnaire interactif présentant les objectifs et actions du programme. Le document était également consultable au siège de l'agglomération, en version papier accompagnée d'un cahier de recueil des avis ou commentaires.

Au total, **464 personnes ont répondu au questionnaire**, la grande majorité en ligne (458 contre 6 questionnaires collectés en version papier). Le questionnaire s'articulait autour des 9 thèmes structurant le PLPDMA et visait à recueillir des appréciations sur la vingtaine d'actions proposées dans le cadre de ce plan. Les répondants devaient traduire l'importance accordée à chacune des 25 actions du PLPDMA à travers une note allant de 1 à 10. Une question ouverte leur permettait ensuite de laisser des commentaires, remarques et suggestions.

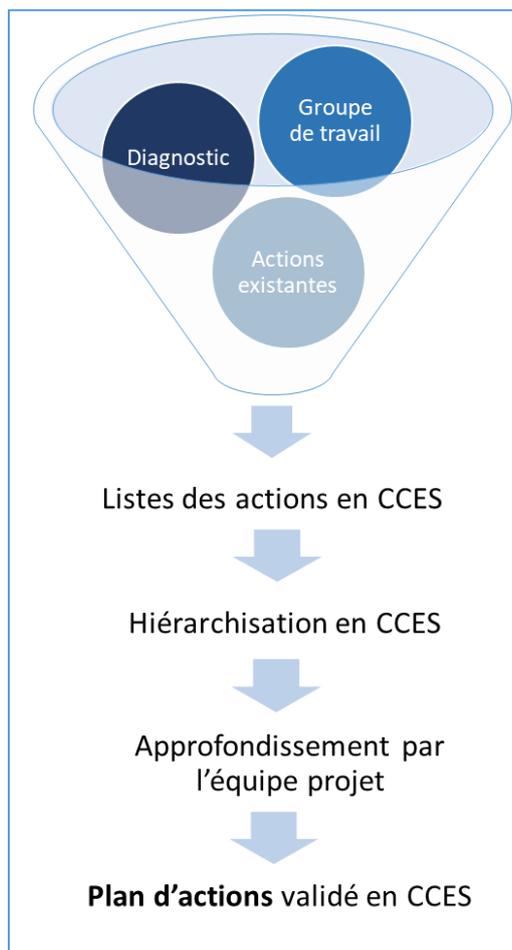
Un redressement a été effectué afin de mieux prendre en compte la répartition des habitants sur le territoire. La marge d'erreur se situe à +/-4,55%.

Le tableau de synthèse des réponses de la consultation publique est présenté en *annexe 3*.

6. Éléments de contexte 2020-2022

En 2019, le programme n'a pas été adopté car il a été nécessaire d'évaluer l'impact de la baisse des OMR sur l'UVE SYNERGIE. D'autres événements sont venus bouleversés le calendrier de validation du programme (renouvellement électoral, confinements et crise sanitaire). **L'adoption du programme a été reportée.** Toutefois des actions ont été mises en œuvre (expérimentation du broyage à domicile, atelier de réduction des déchets).

En fin d'année 2021, les données du programme ont été mises à jour et présentées en Bureau Communautaire de janvier 2022. Les membres de la CCES ont été désignés par délibération en Conseil Communautaire de février 2022.



Le 07 septembre 2022, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un brainstorming des actions à mener par thème a été fait. + de 180 post-it ont été écrits. Le compte rendu de cette commission est en *annexe 4*. Les actions ont été classées par l'équipe projet.

Le 05 octobre 2022, **une réunion de hiérarchisation**, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions. Le compte rendu de cette CCES est présenté en *annexe 5*.

Schéma de synthèse de la démarche d'élaboration

A la suite de ces différentes étapes, le programme a été défini. Ainsi 22 actions et 50 sous-actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste.

V. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027

Le programme local s'articule autour des 9 thèmes de travail conforté par la CCES de septembre 2022, et fixe leurs objectifs :

Thèmes de travail	=> Objectifs
1. Usages et consommation responsables	Contribuer au changement d'habitudes de consommation du plus grand nombre - tous consom'acteurs
2. Economie circulaire	- Mettre en relation des porteurs de projets, des ressources avec des besoins, dans la continuité de la démarche du TZDZG - Inciter les entreprises, commerces, administrations au tri et à la réduction du jetable
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage	- Lutter contre le gaspillage alimentaire : l'objectif national de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (pacte national 2013) est de -50 % à l'horizon 2025, soit 5% par an entre 2013 et 2025. - Développer le compostage de proximité
4. Communication et cibles, sensibilisation	- Sensibiliser et informer sur le devenir des déchets triés - Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics - Améliorer le geste de tri
5. Déchets hors domicile	Espaces publics, vente à emporter, événements publics associatifs : réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables, valoriser les efforts réalisés
6. Végétaux	- Prévenir le brûlage des végétaux - Diminuer leurs apports en déchèteries - Développer leur valorisation à domicile - Répondre au besoin de broyat des services communaux et des sites de compostage partagé
7. Eco-exemplarité de la collectivité	Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Anancy et les pratiques des agents, et en cohérence avec les politiques climat, projet de territoire
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	-Gratifier le geste de tri, communiquer positivement, individuellement sur le taux de présentation des bacs -Assurer une veille sur les expériences nationales en terme d'incitation positive -Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes
9. Equipements et traitement des déchets	Assurer la collecte et le traitement en adéquation avec les évolutions de production de déchets

1. Plan d'actions

Le plan d'action est décliné en 22 actions et 50 sous-actions dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et construite avec les partenaires dès 2023 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées. Ce plan d'action permettra l'atteinte des objectifs fixés (cf. chapitre 3).

Axes thématiques	=> Objectifs	=> Actions (22)	
		Intitulé	Actions sous-jacentes (50)
1. Usages et consommation responsables	Contribuer au changement d'habitudes de consommation du plus grand nombre - tous consommateurs	1. Organiser des journées thématiques sur la réparation et le réemploi	1.1 Planifier un programme d'actions pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, associée à un village des partenaires réemploi, don, réparation 1.2 Relayer sur nos outils de communication les acteurs de la réparation et du réemploi
		2. Mener des actions d'animation et de pédagogie en faveur de la réduction des déchets	2.1 Organiser des Défis sur la prévention à l'attention des habitants en lien avec le PAT et mesurer leur efficacité 2.2 Proposer des ateliers "réduire mes déchets" et les faire dans des lieux fréquentés par les usagers 2.3 Déployer "Commerçants zéro déchet" acceptation des contenants des clients par les commerçants, inciter à la consigne et engager une réflexion sur un label 2.4 Participer à différents événements pour promouvoir la réduction des déchets, présenter le kit zéro déchet, le jetable vs le réutilisable, promouvoir l'achat en vrac, distribuer les STOP PUB, gaspillage alimentaire
		3. Encourager l'utilisation des couches lavables	3.1 Proposer des réunions d'info mensuelles, prêter des kits d'essai de couches
		4. Accompagner et soutenir les entreprises et porteurs de projet engagées dans une démarche de transition environnementale	4.1 Soutenir l'association Solucir sur le territoire du Grand Annecy 4.2 Accompagner et soutenir les entreprises qui s'engagent dans leur transition environnementale - via Quai 225 Proposer des fresques sur l'Economie Circulaire et/ou sur les déchets 4.3 Mettre en place le référentiel économie circulaire au Grand Annecy et valider un plan d'action transversal 4.4 Accompagner les porteurs de projet de réemploi, la réparation à la création de leur entreprise 4.5 Soutenir le projet bozar : magasin solidaire pour designer du territoire
2. Economie circulaire	- Mettre en relation des porteurs de projets d'économie circulaire, rapprocher des ressources avec des besoins, dans la continuité de la démarche du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage - Inciter les entreprises, commerces, administrations au tri et à la réduction du jetable	5. Généraliser le réemploi au sein des déchèteries	5.1 Ouvrir les déchèteries aux acteurs du don et de la réutilisation, lors d'opérations de sensibilisation des usagers "Printemps" et "Automne du réemploi" 5.2 Requalifier la déchèterie d'Epagny en pôle d'économie circulaire
		6. Accompagner les commerces, administrations et entreprises dans le recyclage et la réduction des déchets	6.1 Diagnostiquer les flux des professionnels dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale, leur apporter des solutions 6.2 Augmenter le recyclage des cartons des professionnels 6.3 Sensibiliser les garagistes et les labelliser "Pour mon garage je m'engage" 6.4 Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets - types compostage en entreprise 6.5 Apporter du conseil et de l'expertise en mutualisant les moyens au niveau d'une ZAE pour mieux trier, réduire et inciter au réemploi
		7. Valoriser les déchets alimentaires	
		8. Inciter au développement de pratiques de réemploi dans le BTP	8.1 Faire connaître les solutions du territoire en termes d'économie circulaire dans le bâtiment, inciter à l'utilisation des matériaux de déconstruction
		9. Inciter la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	9.1 Accompagner la définition du plan d'action des établissements de restauration collective du Grand Annecy par la mise d'action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire 9.2 Proposer aux collèges/lycées des animations/outils clés en main sur la thématique du gaspillage alimentaire
		10. Accompagner les restaurateurs, commerces alimentaires au gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	10.1 Sensibiliser les CHR (Cafés, Restaurants, Hôteliers) et promouvoir un label mon commerce, restaurant responsable 10.2 Promouvoir les débouchés permettant de valoriser les excédents alimentaires
		11. Mettre à disposition des habitants des composteurs individuels et collectifs	11.1 Mettre à disposition gratuite des composteurs individuels de jardin et des lombricomposteurs d'appartement 11.2 Installer des sites de compostage partagé gratuitement sur espaces privés et publics, former les usagers, assurer le suivi des sites 11.3 Animer le réseau des compostiers
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage	- Lutter contre le gaspillage alimentaire - Développer le compostage de proximité	9. Inciter la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	9.1 Accompagner la définition du plan d'action des établissements de restauration collective du Grand Annecy par la mise d'action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire 9.2 Proposer aux collèges/lycées des animations/outils clés en main sur la thématique du gaspillage alimentaire
		10. Accompagner les restaurateurs, commerces alimentaires au gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	10.1 Sensibiliser les CHR (Cafés, Restaurants, Hôteliers) et promouvoir un label mon commerce, restaurant responsable 10.2 Promouvoir les débouchés permettant de valoriser les excédents alimentaires
		11. Mettre à disposition des habitants des composteurs individuels et collectifs	11.1 Mettre à disposition gratuite des composteurs individuels de jardin et des lombricomposteurs d'appartement 11.2 Installer des sites de compostage partagé gratuitement sur espaces privés et publics, former les usagers, assurer le suivi des sites 11.3 Animer le réseau des compostiers

4. Communication et cibles, sensibilisation	- Sensibiliser et informer sur les actions de prévention des déchets - Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics	12. Sensibiliser les élèves des écoles primaires au tri, gaspillage alimentaire, au compostage	12.1 Proposer des animations scolaires aux écoles primaires : tri, compostage, gaspillage alimentaire, prêt de matériel
		13. Développer les outils numériques de communication, afin notamment de toucher les 18-25 ans	13.1 Créer une campagne de communication à destination des 18-25 ans - faire partie du réseau d'information de l'université -
5. Déchets hors domicile	Espaces publics, vente à emporter, événements publics associatifs : réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables, valoriser les efforts réalisés	14. Accompagner les associations organisatrices d'événements dans le tri et la réduction de leurs déchets	14.1 Prêter/collecter du matériel de tri et des gobelets aux organisateurs, donner des conseils personnalisés pour réduire leurs déchets, contrôler le tri effectué, valoriser les bonnes pratiques, former les bénévoles
		15. Inciter à la réduction du jetable hors domicile	15.1 Lancer une démarche avec les commerces de snack/boissons à emporter et food trucks, afin de réduire leur diffusion d'emballages jetables dans l'espace public - pistes : contenants consignés, incitation à l'eau potable, fontaines publiques
6. Végétaux	Prévenir le brûlage des végétaux - Diminuer leurs apports en déchèteries - Développer leur valorisation à domicile - Répondre au besoin de broyat des services	16. Proposer aux habitants des services pour valoriser les végétaux en broyat	16.1 Développer une offre de broyage à domicile des végétaux 16.2 Mutualiser des broyeurs avec les communes volontaires, pour les services et pour les habitants
		17. Informer les habitants, copropriétés et bailleurs sur l'utilisation alternative et responsable des végétaux	17.1 Mettre à disposition des habitants des outils d'incitation à l'utilisation des végétaux pour éviter la production de déchets verts 17.2 Définir des règles concernant la plantation d'espèces à croissance lente
7. Eco-exemplarité de la collectivité	Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Anancy, en cohérence avec les politiques climat et le projet de territoire "Imagine le Grand Anancy"	18. Montrer l'exemple dans les achats publics	18.1 Valoriser et développer les marchés ayant mis en application des clauses environnementales, zéro déchet, d'écoconception, réemploi et recyclage en lien avec le SPASER
		19. Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri	19.1 Réduire la consommation de papier (bureaux et supports de communication)
			19.2 Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri
			19.3 Mettre en avant au sein de la collectivité des produits issus du recyclage (ex palissade de ski, lame de sentier directionnelles, meuble en matériaux recyclés)
			19.4 Gérer de façon exemplaire les espaces verts des bâtiments du Grand Anancy
19.5 Réduire le gaspillage alimentaire : expérimenter les frigos connectés, communiquer sur les bonnes pratiques, transmettre le guide ?			
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	Gratifier le geste de tri, communiquer positivement, individuellement sur le taux de présentation des bacs Assurer une veille sur les expériences nationales en terme d'incitation positive Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes	20. Etudier les différents moyens incitatifs au tri et à la réduction des déchets	20.1 Informer sur les coûts réels des déchets, gratifier le geste de tri (par exemple par des bons/tickets sport, culture, loisirs, transports)
			20.2 Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes sur le modèle actuel du service public de gestion des déchets
			20.3 Dynamique territoriale : programmer un bilan commun des 4 collectivités sur l'étude TI et planifier le plan d'actions Prévention
9. Equipements et traitement des déchets	Anticiper les évolutions des flux des déchets afin d'en assurer leur collecte et leur traitement	21. Optimiser la collecte et le traitement du tri	21.1 Renforcer le maillage des points de tri y compris dans les zones tertiaires
			21.2 Garantir la mise en place des nouvelles filières, REP : ABJ, Jouet, PMCB
			21.3 Expérimenter des campagnes de collecte ciblée en déchèterie
		21.4 Démarche concerto : continuer à animer la réflexion sur le compostage en lien avec les agriculteurs du territoire	
		22. Assurer une veille des installations de traitement disponibles pour les tonnages du Grand Anancy	22.1 Suivre l'impact de l'ECT et du tri des déchets organiques sur l'UVE en lien avec les études menées

Le tableau du plan d'actions détaillé est présenté en *annexe 7*.

Suite à une remarque des membres de la CCES, lors de la CCES de novembre 2022, il a été acté de séparer les actions concernant le tri des déchets.

En effet, les actions concernant le tri des déchets ne relèvent pas de la prévention des déchets. Il a donc été décidé de faire **une annexe au plan d'actions**.

Actions annexes sur le tri des déchets	Augmenter les performances de tri	A - Mettre en œuvre une communication de proximité auprès des habitants	a. Concevoir et diffuser les supports des consignes de tri, habiller des points de tri symboliques de visuels attractifs, de système de Nudges, QR code pour transmettre des informations actualisées
			b. Programmer et animer des visites du centre de tri
			c. Sensibiliser en porte à porte les habitants dont les bacs de tri ont été refusés (signalés par les ripeurs), les habitants des nouvelles constructions
			d. Relancer une labellisation "soyons tri" ou une démarche similaire dans l'habitat collectif
		B. Inciter les touristes et les habitants en résidence secondaire à trier et à réduire leurs déchets	a. Sensibiliser les touristes au tri et la réduction des déchets via les hébergeurs, hôteliers, campings, l'office du tourisme
		C. Améliorer le tri dans les espaces publics	a. Expérimenter avec la ville d'Annecy un dispositif de tri hors domicile sur les zones de restaurations Développer avec les communes des rives des dispositifs de tri dans une démarche "Plage Zéro Déchet" Mettre en place des Nudges sur des espaces de tri sensibles

2. Fiche action

Chaque action possède des objectifs qui leur sont propres, présentés dans les fiches actions qui seront **déclinées au fur et à mesure de la mise en place de la démarche**.

Cette fiche descriptive mise à jour tout au long de la démarche du programme reprend les éléments suivants :

- ✚ Objectifs / description
- ✚ Contexte
- ✚ Publics cibles
- ✚ Porteur(s) de l'action
- ✚ Partenaires
- ✚ Indicateurs
- ✚ Calendrier
- ✚ Moyens humains et financiers

Ci-dessous un exemple de fiche pour **l'action n°16 du plan d'actions**.

Thème de travail : 6. Végétaux

Objectif général : Prévenir le brûlage des végétaux
 - Diminuer leurs apports en déchèteries
 - Développer leur valorisation à domicile
 - Répondre au besoin de broyat des services communaux et des sites de compostage partagé

ACTION 16. Proposer aux habitants des services pour valoriser les végétaux en broyat

ACTION sous-jacente 16.1 Développer une offre de broyage à domicile des végétaux

Contexte de l'action, motivations	<p>Circulaire du 18/11/2011 et Règlement sanitaire départemental : Interdiction du brûlage à l'air libre des végétaux, émetteur de particules en suspension (PM, Particulate Matter) Coût individuel de la pollution (globale) aux particules fines estimé entre 400 et 500 €/an en France (ademe). 9% des foyers français reconnaissent brûler à l'air libre des déchets verts (ademe). Brûler 50kg de végétaux équivaut à 6000km parcourus en voiture diesel (http://delair.air-rhonealpes.fr/#dechets_vegetaux). Objectif Qualité de l'air : tendre vers la suppression totale du brûlage. → Axe 4 du PLQA : SENSIBILISER LA POPULATION (Action 4.2) - Offrir un service de broyage aux communes et aux particuliers pour éviter le brûlage à l'air libre.</p> <p>2018 : 48kg/an/hab de végétaux, soit 1/3 des tonnages de déchèteries. Coût moyen de transfert et traitement en 2018 : 69,71 € / t. La valorisation des végétaux s'inscrit également dans le contrat d'objectif déchets économie circulaire 2018-2020 (CODEC) du Grand Annecy avec l'Ademe. Depuis 2018-2019 : opérations de sensibilisation des habitants au broyage et à l'utilité de cette ressource, par des démonstrations de broyage, de broyeurs, et des distributions de broyage en déchèteries. Végétaux des services communaux : une enquête auprès des communes de l'agglomération en 2018 a permis d'identifier leurs attentes, celles qui pratiquent déjà le broyage, etc.</p>
Précisions	<p>Evaluer le service proposé en fin d'année 2022 Achat de 3 broyeurs (2023)</p>

Flux impactés kg/an/hab 2018 Grand Annecy	9 900 tonnes (tontes+branchages)
--	----------------------------------

Publics cibles	Tout public	Scolaires	Professionnels	Autres / précisions
	X	-	-	-

Porteur(s) de l'action et partenaires	Service pilote	Service tri - prévention déchets	Solène LEHERICEY/ Déborah VIGNE
	Services supports	Service Déchetterie Dir. Environnement	Juliette RISCHMAN, Emilie BELOT
		Dir. Aménagement: Chantier local d'insertion	MARTIN BLONDEL Fanny
	Partenaires principaux	CLI Point verts service	

	Etat 2018	Objectif 2025
Indicateurs d'activités et Objectifs	nb de rdv/an 0	à définir
Indicateurs d'impact et Objectifs	tonnage annuel déchèteries kg/hab/an 1/3 des tonnages apportés en déchèteries soit 48 kg/hab 2018: 9 900 t	- 7%
	tonnes/an de broyat de végétaux valorisé env. 3t / distribution ponctuelle en déchèterie	= 'PLAN d' ACTIONS' !AJ38

Mise en œuvre, Calendrier	à partir de 2020	2020-2023
	Pas 1 solution unique, mais expérimenter plusieurs dispositifs	
	Poursuite des distributions de broyat en déchèteries, et démonstrations de broyeurs Sensibilisation dans les communes Réhabilitation de la plateforme végétaux de Villaz, différenciation ligneux / non ligneux / broyat Lancement d'un marché de prestation de broyage à domicile Partenariat avec le CLIL du Grand Annecy sur le Pays d'Alby sur Chéran Expérimentation de broyage à domicile ou de prêt de broyeur aux habitants, sur un territoire, en partenariat avec les communes volontaires (marché avec un prestataire pour commencer). Etudier la mise en place d'une subvention aux habitants à la location ou l'achat mutualisé de broyeurs	
	Poursuite des sensibilisations dans les communes et en déchèteries (fermeture déchèterie d'Epagny - requalification pôle éco. circulaire) Organisation d'un Défi "mes végétaux 100% rendus aux sols"	
Docs ressources : dans le dossier Végétaux du PLPDMA : COMMUN CHEF DE SERVICE\PLPDMA\06-Végétaux, il y a notamment les docs utilisés par GC et GL dans le cadre de leurs dispositifs de prêt de broyeurs		

Moyens humains et nb heures / an	Temps approx passé h/an 401,75	Temps de gestion de projet Lissé sur 6 ans
---	-----------------------------------	---

Moyens financiers / an	Dépenses annuelles approx. hors salaires € 150 000 (prestation) + 5000 comm Achat de broyeur 150 000	
-------------------------------	--	--

3. Suivi et évaluation du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une **obligation réglementaire** pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les recommandations de l'ADEME.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- ✚ Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- ✚ Des indicateurs pour chacune des actions.

Il est proposé les **3 indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- ✚ Le taux d'évolution des déchets ménagers assimilés en kg/hab/an (en % depuis 2010), afin de répondre à l'objectif réglementaire de -15% de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010,
- ✚ Le taux de valorisation matière des DMA,
- ✚ Le % de réduction des ordures ménagères,
- ✚ Le budget alloué au PLPDMA.

Chaque action possède un ou plusieurs indicateurs, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES et comparés à l'objectif fixé. Voici **quelques exemples d'indicateurs** de suivi des actions :

- ✚ Nombre de foyers inscrits aux ateliers ;
- ✚ Nombre de restaurateurs sensibilisés ;
- ✚ Nombre total de composteurs individuels de jardin distribués ;
- ✚ M3/an de broyat de végétaux valorisé ;
- ✚ Total des dépôts journée du réemploi (textiles, livres, cd, D3E, vaisselle, mobilier, vélos, sport...);
- ✚ Tonnes de déchets alimentaires détournés de l'UVE.

VI. ACTIONS PRIORITAIRES, DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

4. Actions prioritaires

A travers les différentes consultations réalisées, des **actions prioritaires ont été identifiées**, comme :

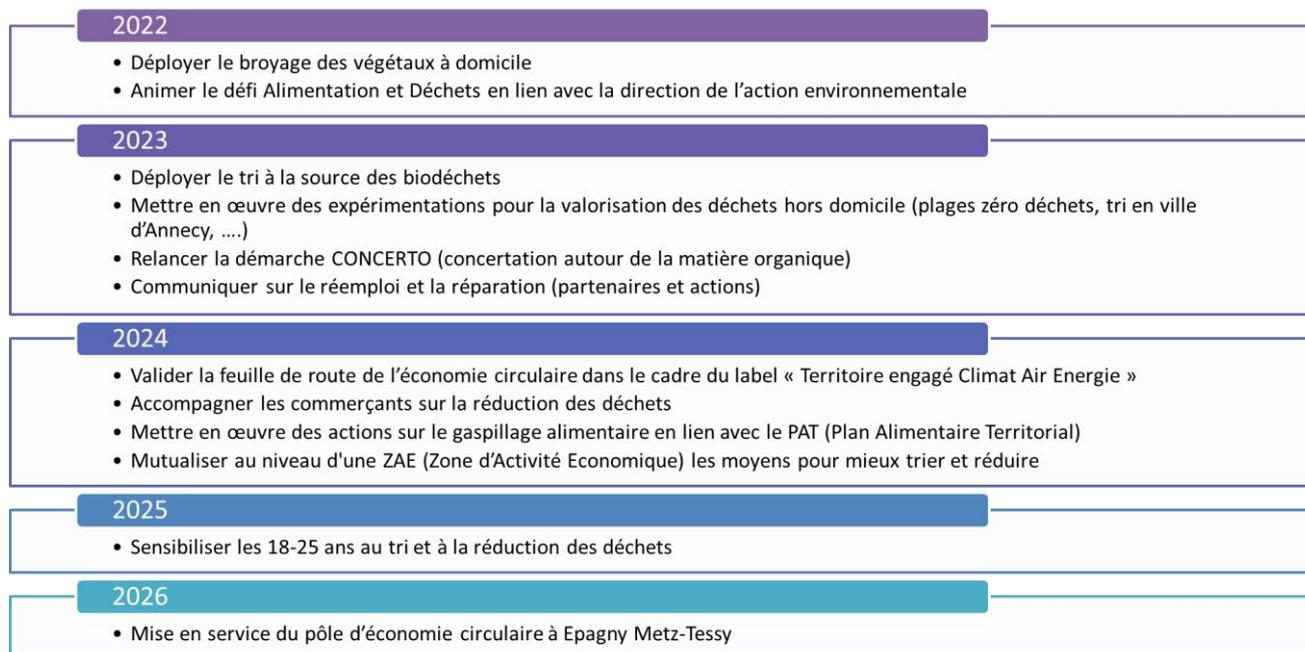
- Élaboration d'un argumentaire économique/ comparatifs/ connaissance des coûts
- Animer et accompagner l'émergence de l'économie circulaire sur le territoire
- Faire évoluer l'image et la fonction des déchèteries
- Améliorer le tri lors des événements et sur l'espace public
- Proposer aux habitants des services pour valoriser les végétaux et le broyat

Afin d'animer la démarche et la programmation des actions à venir, il a été défini avec les membres de la CCES, les **thématiques des 4 groupes de travail à lancer dès 2023** :

- ✓ Mise en œuvre des expérimentations pour la valorisation des déchets hors domicile
- ✓ Relance la démarche CONCERTO
- ✓ Animation de l'éco exemplarité de la collectivité
- ✓ Définition des moyens de communication sur le coût des déchets

Ces groupes de travail seront animés par un référent en charge de la thématique. Les partenaires de la direction de la Valorisation des Déchets seront conviés en début d'année 2023.

Ci-dessous le schéma de **synthèse des actions à mener d'ici 2026**.



5. Partenariats

La plupart des actions du PLPDMA sont menées en partenariat avec des acteurs associatifs, économiques et institutionnels du territoire.

Parmi les acteurs du réemploi, les partenaires historiques sont Bazar sans Frontières, Roule & co, Repair Café ou AfB. Le travail de leurs bénévoles et salariés, en insertion professionnelle pour certains, œuvre depuis de nombreuses années à l'évolution des pratiques de consommation. De nouveaux partenariats sont en développement, comme par exemple avec le Chantier Local d'Insertion (CLI) du Grand Annecy, les MJC, centres sociaux, office HLM, etc.

Des actions étaient menées avec le collectif citoyen Zéro déchet Annecy (parrainage du défi, démarchage des commerçants zéro déchet...) jusqu'à sa dissolution en 2020.

Le Grand Annecy s'efforce de valoriser, sur le terrain et dans ses communications, **les actions de tous ces acteurs en faveur de la réduction des déchets.**

Des partenariats sont à développer avec les acteurs contribuant à l'économie circulaire comme des start-up innovantes du territoire, dont certaines sont accueillies dans les pépinières du Grand Annecy, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Etablissement public foncier local, les associations d'entreprises (zones d'activités...), Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le GNI (Groupement National des Indépendants), le club des hôteliers ou encore la Fédération du BTP concernant le réemploi dans le bâtiment.

Le programme de prévention des déchets est mené avec les mairies de l'agglomération, en particulier les services municipaux de propreté (propreté et amélioration du tri sur l'espace public, collecte des déchets alimentaires sur les marchés...), d'espaces verts (valorisation des végétaux).

Concernant la sensibilisation des **commerçants à la réduction de l'emballage jetable**, un travail est à entreprendre avec les services commerces, les associations de commerçants.

L'antenne locale du Groupement National des Indépendants (GNI, anciennement FAGHIT), le club des hôteliers, sont également des partenaires actifs et à conforter, pour les questions de gestion de déchets de l'hôtellerie restauration, de gaspillage alimentaire.

Enfin le Grand Annecy crée des partenariats et entretient des échanges d'expériences avec les agglomérations et communautés de communes voisines, sur tous les sujets liés à la gestion et la prévention des déchets (Défi, dynamique d'économie circulaire, salon Solucir, études pour l'extension des consignes de tri des plastiques, le tri des déchets alimentaires, valorisation des végétaux, réseau des ambassadeurs, etc.). **Ce partenariat s'est consolidé avec la création en 2020 de l'association SOLUCIR**, soutenue par les 4 EPCI voisins (Grand Annecy, Grand Lac, Grand Chambéry et Rumilly Terre de Savoie).

Cette liste non exhaustive de partenaires montre bien que le programme local de prévention des déchets ne peut être mené sans les actions et l'adhésion des parties prenantes. Une veille des initiatives locales est réalisée en interne.

Ce plan d'actions sera suivi annuellement et évoluera pour répondre aux évolutions réglementaires mais également aux opportunités territoriales en liens avec les partenaires existants ou à venir, aux attentes des usagers exprimées dans le cadre des concertations citoyennes

VII. PLANNING SYNTHETIQUE ET BUDGET PREVISIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Axes thématiques	=> Objectifs	=> Actions (22) Intitulé	Actions sous-jacentes (50)	CALENDRIER						Salaires annuels approx. (arrondi) 373 150 €	Dépenses annuelles approx. hors salaires € 757 250 €	Budget annuel approximatif € 1 129 100 €	Budget total approximatif € 6 251 535 €
				2022	2023	2024	2025	2026	2027				
1. Usages et consommation responsables	Contribuer au changement d'habitudes de consommation du plus grand nombre - tous consommateurs	1. Organiser des journées thématiques sur la réparation et le réemploi	1.1 Planifier un programme d'actions pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, associée à un village des partenaires réemploi, don, réparation							1 800 €	3000	4 800 €	28 800 €
			1.2 Relayer sur nos outils de communication les acteurs de la réparation et du réemploi							300 €	3000	3 300 €	3 300 €
		2. Mener des actions d'animation et de pédagogie en faveur de la réduction des déchets	2.1 Organiser des Défis sur la prévention à l'attention des habitants en lien avec le PAT et mesurer leur efficacité				0			3 000 €	2000	5 000 €	15 000 €
			2.2 Proposer des ateliers "réduire mes déchets" et les faire dans des lieux fréquentés par les usagers							1 000 €	1500	2 500 €	15 000 €
			2.3 Déployer "Commerçants zéro déchet" acceptation des contenants des clients par les commerçants, inciter à la consigne et engager une réflexion sur un label	0	0					1 000 €	200	1 200 €	4 800 €
			2.4 Participer à différents événements pour promouvoir la réduction des déchets, présenter le kit zéro déchet, le jetable vs le réutilisable, promouvoir l'achat en vrac, distribuer les STOP PUB, gaspillage alimentaire							150 €	1200	1 350 €	6 750 €
3. Encourager l'utilisation des couches lavables	3.1 Proposer des réunions d'info mensuelles, prêter des kits d'essai de couches							500 €	11000	11 500 €	69 000 €		
2. Economie circulaire	- Mettre en relation des porteurs de projets d'économie circulaire, rapprocher des ressources avec des besoins, dans la continuité de la démarche du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage - Inciter les entreprises, commerces, administrations au tri et à la réduction du jetable	4. Accompagner et soutenir les entreprises et porteurs de projet engagées dans une démarche de transition environnementale	4.1 Soutenir l'association Solucir sur le territoire du Grand Annecy							1 300 €	-	-	71 300 €
			4.2 Accompagner et soutenir les entreprises qui s'engagent dans leur transition environnementale - via Quai 225 Proposer des fresques sur l'Economie Circulaire et/ou sur les déchets							500 €		500 €	3 000 €
			4.3 Mettre en place le référentiel économie circulaire au Grand Annecy et valider un plan d'action transversal							17 500 €		17 500 €	35 000 €
			4.4 Accompagner les porteurs de projet le réemploi, la réparation à la création de leur entreprise							400 €		400 €	1 600 €
			4.5 Soutenir le projet bozar : magasin solidaire pour designer du territoire							400 €	200	600 €	600 €
		5. Généraliser le réemploi au sein des déchèteries	5.1 Ouvrir les déchèteries aux acteurs du don et de la réutilisation, lors d'opérations de sensibilisation des usagers "Printemps" et "Automne du réemploi"							2 200 €	200	2 400 €	14 400 €
			5.2 Requalifier la déchèterie d'Epagny en pôle d'économie circulaire							5 500 €		5 500 €	11 000 €
		6. Accompagner les commerces, administrations et entreprises dans le recyclage et la réduction des déchets	6.1 Diagnostiquer les flux des professionnels dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale, leur apporter des solutions							65 000 €	5000	70 000 €	420 000 €
			6.2 Augmenter le recyclage des cartons des professionnels							8 700 €	40000	48 700 €	292 200 €
			6.3 Sensibiliser les garagistes et les labelliser "Pour mon garage je m'engage"							4 500 €	400	4 900 €	9 800 €
			6.4 Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets - types compostage en entreprise							650 €	5000	5 650 €	16 950 €
			6.5 Apporter du conseil et de l'expertise en mutualisant les moyens au niveau d'une ZAE pour mieux trier, réduire et inciter au réemploi							200 €		200 €	0 €
		7. Valoriser les déchets alimentaires								5 000 €	36000	41 000 €	246 000 €
8. Inciter au développement de pratiques de réemploi dans le BTP	8.1 Faire connaître les solutions du territoire en termes d'économie circulaire dans le bâtiment, inciter à l'utilisation des matériaux de déconstruction	0						1 100 €	1000	2 100 €	10 500 €		

Axes thématiques	=> Objectifs	=> Actions (22) Intitulé	Actions sous-jacentes (50)	CALENDRIER							Salaires annuels approx. (arrondi)	Dépenses annuelles approx. hors salaires €	Budget annuel approximatif €	Budget total approximatif €
				2022	2023	2024	2025	2026	2027					
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage	- Lutter contre le gaspillage alimentaire - Développer le compostage de proximité	9. Inciter la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	9.1 Accompagner la définition du plan d'action des établissements de restauration collective du Grand Anancy par la mise d'action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire							900 €	200	1 100 €	4 400 €	
			9.2 Proposer aux collèges/lycées des animations/outils clés en main sur la thématique du gaspillage alimentaire	0						1 000 €	0	1 000 €	2 000 €	
		10. Accompagner les restaurateurs, commerces alimentaires au gaspillage alimentaire en lien avec le PAT	10.1 Sensibiliser les CHR (Cafés, Restaurants, Hôteliers) et promouvoir un label mon commerce, restaurant responsable							900 €	0	900 €	3 600 €	
			10.2 Promouvoir les débouchés permettant de valoriser les excédents alimentaires							300 €	100	400 €	800 €	
		11. Mettre à disposition des habitants des composteurs individuels et collectifs	11.1 Mettre à disposition gratuite des composteurs individuels de jardin et des lombricomposteurs d'appartement							35 000 €	144000	179 000 €	1 074 000 €	
			11.2 Installer des sites de compostage partagé gratuitement sur espaces privés et publics, former les usagers, assurer le suivi des sites							153 000 €	185000	338 000 €	2 028 000 €	
11.3 Animer le réseau des compostiers								500 €	150	650 €	3 900 €			
4. Communication et cibles, sensibilisation	- Sensibiliser et informer sur les actions de prévention des déchets - Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics	12. Sensibiliser les élèves des écoles primaires au tri, gaspillage alimentaire, au compostage	12.1 Proposer des animations scolaires aux écoles primaires : tri, compostage, gaspillage alimentaire, prêt de matériel							8 000 €	1500	9 500 €	57 000 €	
		13. Développer les outils numériques de communication, afin notamment de toucher les 18-25 ans	13.1 Créer une campagne de communication à destination des 18-25 ans - faire partie du réseau d'information de l'université -							5 500 €	30000	35 500 €	35 500 €	
5. Déchets hors domicile	Espaces publics, vente à emporter, événements publics associatifs : réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables, valoriser les efforts réalisés	14. Accompagner les associations organisatrices d'événements dans le tri et la réduction de leurs déchets	14.1 Prêter/collecter du matériel de tri et des gobelets aux organisateurs, donner des conseils personnalisés pour réduire leurs déchets, contrôler le tri effectué, valoriser les bonnes pratiques, former les bénévoles							17 000 €	27600	44 600 €	267 600 €	
		15. Inciter à la réduction du jetable hors domicile	15.1 Lancer une démarche avec les commerces de snack/boissons à emporter et food trucks, afin de réduire leur diffusion d'emballages jetables dans l'espace public - pistes : contenants consignés, incitation à l'eau potable, fontaines publiques							2 100 €	10000	12 100 €	36 300 €	
6. Végétaux	Prévenir le brûlage des végétaux - Diminuer leurs apports en déchèteries - Développer leur valorisation à domicile - Répondre au besoin de broyat des services	16. Proposer aux habitants des services pour valoriser les végétaux en broyat	16.1 Développer une offre de broyage à domicile des végétaux	1	1	1	1	1	1	8 700 €	155000	163 700 €	1 117 200 €	
			16.2 Mutualiser des broyeurs avec les communes volontaires, pour les services et pour les habitants								2 200 €	28000	30 200 €	30 200 €
		17. Informer les habitants, copropriétés et bailleurs sur l'utilisation alternative et responsable des végétaux	17.1 Mettre à disposition des habitants des outils d'incitation à l'utilisation des végétaux pour éviter la production de déchets verts							2 200 €	18000	20 200 €	60 600 €	
			17.2 Définir des règles concernant la plantation d'espèces à croissance lente							300 €	300	600 €	600 €	

Axes thématiques	=> Objectifs	=> Actions (22) Intitulé	Actions sous-jacentes (50)	CALENDRIER						Salaires annuels approx. (arrondi)	Dépenses annuelles approx. hors salaires €	Budget annuel approximatif €	Budget total approximatif €
				2022	2023	2024	2025	2026	2027				
7. Eco-exemplarité de la collectivité	Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Annecy, en cohérence avec les politiques climat et le projet de territoire "Imagine le Grand Annecy"	18. Montrer l'exemple dans les achats publics	18.1 Valoriser et développer les marchés ayant mis en application des clauses environnementales, zéro déchet, d'écoconception, réemploi et recyclage en lien avec le SPASER							800 €	300	1 100 €	5 500 €
		19. Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri	19.1 Réduire la consommation de papier (bureaux et supports de communication)							150 €	500	650 €	3 250 €
			19.2 Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri							2 200 €	500	2 700 €	16 200 €
			19.3 Mettre en avant au sein de la collectivité des produits issus du recyclage (ex palissade de ski, lame de sentier directionnelles, meuble en matériaux recyclés)							200 €	200	400 €	636 €
			19.4 Gérer de façon exemplaire les espaces verts des bâtiments du Grand Annecy							200 €	200	400 €	636 €
			19.5 Réduire le gaspillage alimentaire : expérimenter les frigos connectés, communiquer sur les bonnes pratiques, transmettre le guide ?							1 100 €	5000	6 100 €	6 089 €
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	Gratifier le geste de tri, communiquer positivement, individuellement sur le taux de présentation des bacs Assurer une veille sur les expériences nationales en terme d'incitation positive Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes	20. Etudier les différents moyens incitatifs au tri et à la réduction des déchets	20.1 Informer sur les coûts réels des déchets, gratifier le geste de tri (par exemple par des bons/tickets sport, culture, loisirs, transports)							2 200 €	10000	12 200 €	36 600 €
		20.2 Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes sur le modèle actuel du service public de gestion des déchets							1 000 €	5000	6 000 €	6 089 €	
		20.3 Dynamique territoriale : programmer un bilan commun des 4 collectivités sur l'étude TI et planifier le plan d'actions Prévention							400 €	500	900 €	936 €	
9. Equipements et traitement des déchets	Anticiper les évolutions des flux des déchets afin d'en assurer leur collecte et leur traitement	21. Optimiser la collecte et le traitement du tri	21.1 Renforcer le maillage des points de tri y compris dans les zones tertiaires							2 200 €	20000	22 200 €	133 200 €
			21.2 Garantir la mise en place des nouvelles filières, REP : ABJ, Jouet, PMCB							400 €	0	400 €	2 400 €
			21.3 Expérimenter des campagnes de collecte ciblée en déchetterie							800 €	500	1 300 €	3 900 €
		21.4 Démarche concerto : continuer à animer la réflexion sur le compostage en lien avec les agriculteurs du territoire							800 €		800 €	2 400 €	
22. Assurer une veille des installations de traitement disponibles pour les tonnages du Grand Annecy	22.1 Suivre l'impact de l'ECT et du tri des déchets organiques sur l'UVE en lien avec les études menées							2 400 €	5000	7 400 €	37 000 €		

Les actions sur le tri ont été mises en annexe du programme.

Axes thématiques	=> Objectifs	=> Actions (22) Intitulé	Actions sous-jacentes (50)	CALENDRIER						Salaires annuels approx. (arrondi) 373 150 €	Dépenses annuelles approx. hors salaires € 757 250 €	Budget annuel approximatif € 1 129 100 €	Budget total approximatif € 6 251 535 €
				2022	2023	2024	2025	2026	2027				
Actions annexes sur le tri des déchets	Augmenter les performances de tri	A - Mettre en œuvre une communication de proximité auprès des habitants	a. Concevoir et diffuser les supports des consignes de tri, habiller des points de tri symboliques de visuels attractifs, de système de Nudges, QR code pour transmettre des informations actualisées							1 600 €	667	2 267 €	13 600 €
			b. Programmer et animer des visites du centre de tri							900 €	50	950 €	5 700 €
			c. Sensibiliser en porte à porte les habitants dont les bacs de tri ont été refusés (signalés par les ripeurs), les habitants des nouvelles constructions							58 000 €	1500	59 500 €	357 000 €
			d. Relancer une labellisation "soyons tri" ou une démarche similaire dans l'habitat collectif		0					55 000 €	1500	56 500 €	113 000 €
		B. Inciter les touristes et les habitants en résidence secondaire à trier et à réduire leurs déchets	a. Sensibiliser les touristes au tri et la réduction des déchets via les hébergeurs, hôteliers, campings, l'office du tourisme	0						1 600 €	1000	2 600 €	13 000 €
C. Améliorer le tri dans les espaces publics	a. Expérimenter avec la ville d'Annecy un dispositif de tri hors domicile sur les zones de restaurations Développer avec les communes des rives des dispositifs de tri dans une démarche "Plage Zéro Déchet" Mettre en place des Nudges sur des espaces de tri sensibles							1 000 €	15000	16 000 €	32 000 €		

VIII. ANNEXES

- ⇒ **Annexe 1 – Diagnostic du territoire**
- ⇒ **Annexe 2 – Délibération d’engagement du PLPDMA**
- ⇒ **Annexe 3 – Tableau de synthèse des réponses de la consultation publique**
- ⇒ **Annexe 4 – Compte rendu CCES du 07 septembre 2022**
- ⇒ **Annexe 5 – Compte rendu CCES du 05 octobre 2022**



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018-2023



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Rédacteur : V Laurent,
Directrice Valorisation des déchets
Animateur PLPDMA : C Zeller/S Augier
Version 6 juillet 2018

1- PREAMBULE

Le 1^{er} janvier 2017, le Grand Annecy est né de la fusion de 5 intercommunalités (la Communauté d'agglomération d'Annecy et les Communautés de communes du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du lac, de la Tournette et du Pays d'Alby).

Cette nouvelle organisation entre communes et intercommunalité vise à maintenir une qualité de services publics pour tous les habitants, salariés, entreprises, touristes...

Avec plus de 200 000 habitants, le Grand Annecy est désormais la 6^{ème} Communauté d'Agglomération d'Auvergne Rhône Alpes en termes de population et de nombre d'emplois. Elle se situe au 4^{ème} rang en nombre d'établissements économiques.

Couvrant plus de 500 km², et densément peuplée (365 habitants/km² en moyenne), la nouvelle communauté est logée au cœur d'un écrin naturel de paysages exceptionnels et comprend une grande diversité de territoires (villes, villages, alpages, grands espaces agricoles et naturels...).

Forte de son expérience précédente de Programme Local de Prévention, engagée avec l'ADEME de 2011 à 2016 sur les territoires de la C2A et du Pays d'Alby) et engagée depuis 2014 dans la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage aux côtés de Grand Chambéry Cœur des Bauges, Grand Lac, Rumilly Cœur de Savoie et l'Agence Economique de Savoie, la collectivité s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par délibération de février 2018 instaurant la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Parallèlement, le Grand Annecy s'est également engagé en novembre 2017, dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Ce nouveau programme d'une durée de 6 ans est rendu obligatoire par la loi TEPCV.

Il a comme objectif principal de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés (incinérés et recyclés) tout en maîtrisant les coûts.

Les objectifs, enjeux et axes de travail seront définis par la CCES et validés par le Conseil d'agglomération.

Le présent diagnostic servira de base de réflexion et d'aide à la définition de ces objectifs et enjeux.

Les thématiques d'actions sur lesquelles la collectivité travaille déjà sont les suivantes :

- 1/ la sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- 2/ les actions éco-exemplaires de la collectivité
- 3/ Action de réduction
 - 3-1/ Prévention et gestion de proximité des bio-déchets
 - 3-2/ Autres actions emblématiques nationales
- 4/ Evitement de la production
 - 4-1/ Réparation réemploi
 - 4-2/ Autres actions d'évitement de la production de déchets
- 5-1/ Déchets des entreprises
- 6/ Programme de prévention - actions globales et transversales

Le diagnostic du territoire est un outil d'observation des caractéristiques du territoire tant au niveau socio-économiques qu'au niveau du gisement des déchets. Il constitue la première étape du programme de prévention et permet d'une part de mieux connaître les aspects démographiques, économiques et environnementaux du bassin annécien et d'autre part, de disposer d'une référence initiale sur le tonnage des différents flux de déchets collectés par le Grand Annecy et des actions préventives déjà en place.

Le diagnostic de territoire est un travail déterminant de la première année du programme local de prévention. Il permet en effet d'effectuer un état des lieux des points forts et des points faibles du secteur et de définir en conséquence les actions prioritaires et cohérentes à mettre en œuvre afin de réduire les quantités de déchets.

Les premières données à considérer sont naturellement celles relatives aux déchets: gisements, quantités et évolution dans le temps.

Ces seules données restent cependant incomplètes. Il est par exemple, nécessaire de comprendre les causes de ces évolutions pour mieux les contrer lorsqu'elles sont défavorables ou les encourager lorsqu'elles sont favorables. Il s'agit donc d'identifier les activités qui génèrent ces déchets ou celles qui visent à les réduire, ainsi que les acteurs concernés et le contexte socio-économique.

Cette analyse fait émerger des opportunités de partenariats, des idées d'actions, ou des nouveaux publics cibles.

Dans une logique d'efficience, le diagnostic devrait être considéré comme

- un outil d'aide à la décision servant à argumenter, valider, prioriser, éventuellement annuler des actions, avec un maximum d'objectivité, et d'adaptation au territoire ciblé les plus adaptées au territoire
- un outil de travail et de méthode tenant compte de contexte politique, géographique, social, et qui doit être utilisé en permanence par les élus et techniciens
- un outil de mobilisation et de participation citoyenne, qui débouche sur la co-construction d'un projet commun et l'appropriation des actions par les différents acteurs.

Extrait du guide méthodologique Plans et Programme de Prévention des déchets- Ademe 2010

2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DU GRAND ANNECY

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE

✓ Structure de la collectivité

Le Grand Annecy existe légalement depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les statuts du Grand Annecy, définis par Arrêté préfectoral DRCL/BCLB-2016-0056 portant fusion de la communauté d'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière, de la Rive gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette, fixent les compétences exercées par cette structure de coopération intercommunale au nombre desquelles figurent l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Elle est compétente dans les domaines suivants :

- environnement :
 - gestion des déchets
 - eau potable
 - énergie/ qualité de l'air/ Gemapi
- transports
- aménagement/ logement /urbanisme
- économie
- centre intercommunal d'action sociale

Elle regroupe environ 800 agents.

Son siège social se situe 46 avenue des Iles, 74000 Annecy

✓ Nombre de communes et d'habitants par commune

Le Grand Annecy regroupe 34 communes situées au nord du lac d'Annecy, sur les rives droite et gauche, sur le pays de Fillière et le pays d'Alby.

La ville nouvelle d'Annecy, ville centre, regroupe **63%** de la population totale

Population municipale + population comptée à part	
ALBY SUR CHERAN	2 517
ALLEVES	399
ANNECY	128 422
ARGONAY	2 890
BLUFFY	404
CHAINAZ LES FRASSES	665
CHAPEIRY	809
CHARVONNEX	1 263
CHAVANOD	2 725
CUSY	1 884
DUINGT	923
ENTREVERNES	225
EPAGNY- METZ TESSY	7 577
FILLIERE	9 153
GROISY	3 629
GRUFFY	1 639
HERY SUR ALBY	930

La CHAPELLE ST MAURICE	134
LESCHAUX	290
MENTHON ST BERNARD	1 991
MONTAGNY LES LANCHES	716
MURES	698
NAVES PARMELAN	992
POISY	7 667
QUINTAL	1 268
SEVRIER	4 352
ST EUSTACHE	526
ST FELIX	2 434
ST JORIOZ	5 937
ST SYLVESTRE	616
TALLOIRES MONTMIN	2 108
VEYRIER DU LAC	2 469
VILLAZ	3 447
VIUZ LA CHIESAZ	1 379
TOTAL GRAND ANNECY	203 078
superficie Grand Annecy	498 km ²
densité Grand Annecy	408 hab/km²

La démographie du bassin annécien est dans une forte dynamique (1,7% de taux de croissance démographique annuelle globale entre 1990-2013).

✓ **Densité de population, taux d'habitat collectif**

Le taux d'habitat collectif du Grand Annecy s'élève à 69%.

Le territoire est considéré comme urbain pour CITEO mais dans la réalité du territoire, il y a des zones très hétérogènes.

✓ **Partage des compétences en matière de déchets**

Le Grand Annecy est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. L'agglomération possède la totalité de la compétence « collecte déchets » (collecte des déchets ménagers, collecte sélective, gestion des déchetteries). Le traitement est délégué au SILA, Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy.

Les modalités de collecte diffèrent selon les secteurs :

	En bacs roulants		En apport volontaire
	Porte à porte	Point de regroupement	
Ordures ménagères	C2A (agglo d'Annecy) CCT (Tournette) CCRGLA (Sevrier, Duingt, St Jorioz)	CCPA (Pays d'Alby)	CCPA (Pays d'Alby) CCPF (Pays de Fillière) CCRGLA (Leschaux, La Chapelle St Maurice, St Eustache, Entrevermes (à venir)) + quelques points sur Seynod et Annecy le Vieux
Verre			Les 5 territoires
Emballages			C2A* CCRGLA Pays d'Alby
Papier			C2A* CCRGLA Pays d'Alby
Multimatériaux (emballages et papiers)	C2A (Annecy, Annecy le Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod)		CCT CCPF

* Argonay, Chavanod, Epagny, Metz-Tessy, Montagny les Lanches, Poisy, Pringy, Quintal

3-DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3-1 EVOLUTION DE LA POPULATION

Population :

La taille exacte du périmètre en nombre d'habitants est le nombre d'habitants *issu du recensement général de la population INSEE 2017* soit 203 078 habitants.

La population du bassin annécien représente **26 %** de la population du département de la Haute-Savoie.

La population touristique n'est pas comptabilisée.

Cela se justifie car il est annuellement constaté que les tonnages collectés sur le bassin annécien en période estivale ne sont pas globalement plus élevés que les tonnages mensuels moyens. Le pic des tonnages se situe habituellement en septembre/octobre. Le tourisme est un tourisme de passage générant des déchets dont les quantités sont compensées par les déchets non produits par les résidents qui partent sur la même période. Cette analyse est corroborée par le suivi des consommations d'eau.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution moyenne par an de la population du territoire du Grand Annecy et de la Haute-Savoie de 1990 à 2013.

	2010-2016
Grand Annecy	+ 1,45 % par an
Haute-Savoie	+ 1,50 % par an

Le taux choisi pour estimer la population dans le cadre du programme de Prévention est de 1% au niveau du bassin annécien.

1990-2013 : accélération de la croissance de la population

Durant la dernière décennie, la Haute-Savoie a connu l'une des croissances de population parmi les plus élevées de France : plus du double de la moyenne française (+2% par an contre 0,8% par an pour le reste de l'hexagone). Entre 1990 et 2013, le Grand Annecy a vu sa population s'accroître de 40 000 habitants.

Une très forte attractivité résidentielle

Cet afflux de population est dû principalement à un renforcement de l'attractivité résidentielle du département. Il pèse en priorité sur les territoires périurbains et frontaliers.

Le solde migratoire du Grand Annecy (la différence entre les installations et les départs) s'élève à + 0,94% par an.

Entre 2007 et 2015, 21042 naissances domiciliées sur le Grand Annecy ont été comptabilisées soit 2630 naissances par an.

Des ménages plus nombreux et une composition plus diversifiée

L'évolution du nombre et du profil des ménages (foyers) évolue fortement et a une incidence forte sur l'évolution des besoins en logements mais aussi sur la production de déchets.

Les évolutions sociétales favorables à la décohabitation ainsi que le vieillissement de la population expliquent une progression génératrice d'une diminution de la taille des ménages.

Chaque ménage du Grand Annecy comptait en moyenne 2,34 en 2007 et **2,4** en 2013 (contre 3,4 en 1968).

31 563 personnes vivent seules soit **36,5%** de la population. Ce taux a évolué de 3,15% entre 2008 et 2013.

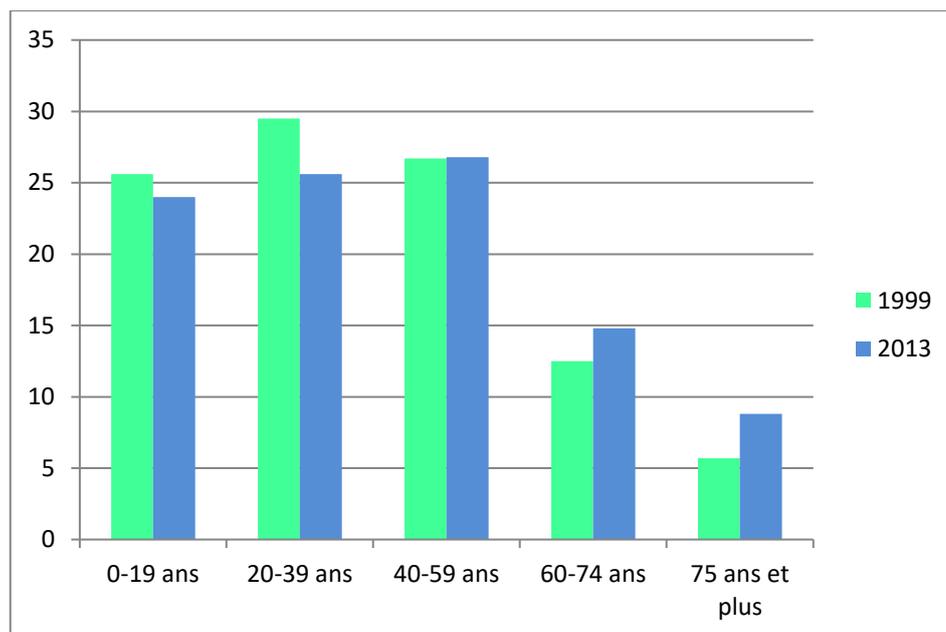
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la composition des ménages entre 2008 et 2013

	Données Grand Annecy	
	2008	2013
Personnes vivant seules	35,2%	36,5%
Couples avec un ou plusieurs enfants	27,3%	26%
Couples sans enfants	27%	26,4%
Familles monoparentales	8,2 %	8,4%
Ménages « sans famille »*	2,3%	2,6%

* Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires...) sont considérés comme « sans famille ».

Répartition de la population par âge

	Grand Annecy	
	1999	2013
0-19 ans	25,6%	24 %
20-39 ans	29,5 %	25,6%
40-59 ans	26,7 %	26,8 %
60-74 ans	12,5 %	14,8%
75 ans et plus	5,7 %	8,8 %



Ce graphe permet de visualiser l'importance des tranches d'âge sur lesquelles il faut agir en terme de sensibilisation des déchets.

En synthèse :

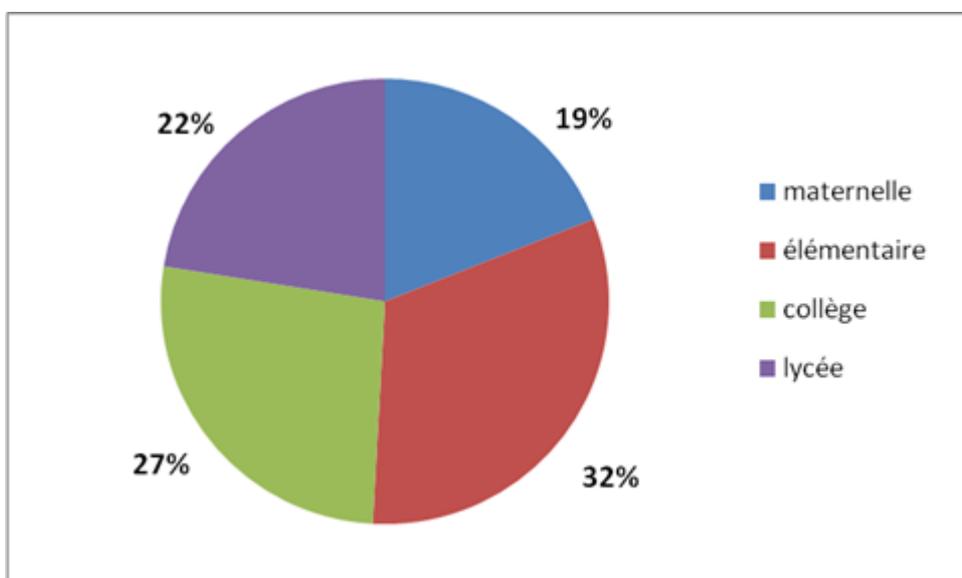
Tranche d'âge	% de la population totale	Population insee 2013
0-29 ans	36,2%	69 717 hab
30-59 ans	40,3 %	77 493 hab
60 ans et plus	23,5%	45 226 hab

De nombreuses actions sont menées régulièrement auprès du public scolaire par la Direction de la valorisation des déchets.

La répartition de la fréquentation des établissements scolaires est donc une donnée importante pour cibler les actions et affecter les moyens.

Fréquentation des établissements scolaires (2015-2016)

	public	privé	total	répartition
maternelle	6 192	997	7 189	19 %
élémentaire	10 047	2 030	12 077	32 %
collège	6 945	3 146	10 091	27 %
Lycée	6 286	2 227	8 513	22 %



3-2 CATEGORIES ET TYPES DE LOGEMENTS

Sur le territoire du Grand Annecy, le logement se répartit de la façon suivante :

on compte 86 527 résidences principales. Le taux de résidences principales s'élève à 88%. 58% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.

Etat du parc locatif social sur le territoire du Grand Annecy :
Le parc locatif social compte 13 531 logements (chiffres 2017).

Le territoire compte 8 629 demandeurs de logements locatifs social (chiffres 2017).

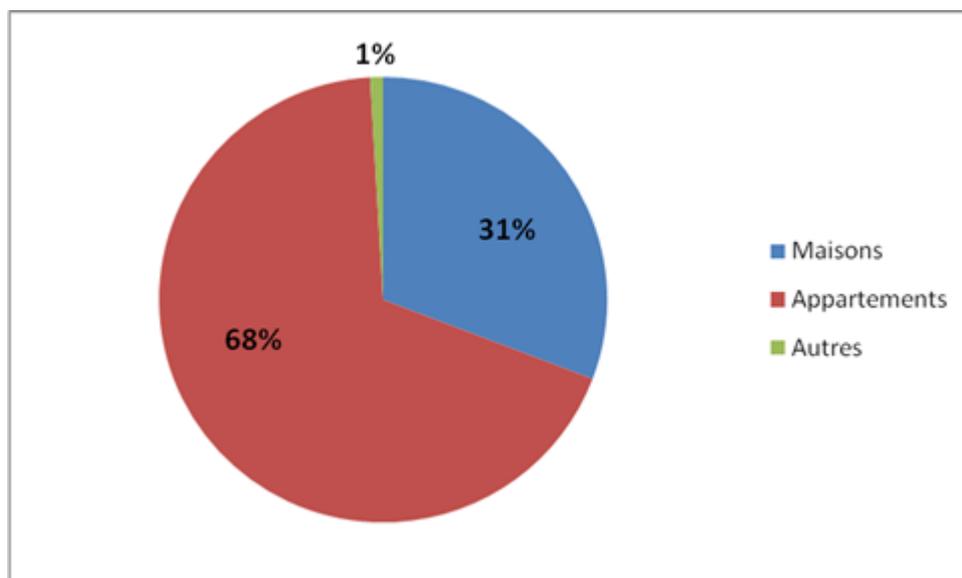
La typologie des logements liée au coût du foncier peut engendrer en ce qui concerne la gestion des déchets, un certain nombre de difficultés en raison des faibles capacités de stockage.

La direction de la valorisation des déchets dispose d'un document à l'attention des services urbanisme et architectes afin de définir les modalités de présentation des déchets mais a établi également, depuis 2002, de nombreux contacts avec les syndicats et les entreprises de nettoyage. Ce sont des partenaires indispensables dans la gestion des déchets car ce sont des acteurs au quotidien et relais auprès des habitants.

Chaque année, une information ciblée leur est envoyée concernant d'éventuelles modifications sur les tournées, la fréquence de collecte, les modifications en cas de jours fériés... Ils disposent également de fiches spécifiques de demande d'intervention de la cellule livraison soit pour ajuster le nombre et le volume des bacs, soit pour demander une intervention de réparation.

Répartition des logements sur le territoire du Grand Annecy

Type de logements	Maisons	Appartements	Autres	Total
Principaux	27 173	60 202	862	88 237
Secondaires	2 232	3 465	24	5 721
Occasionnels	109	792	14	915
Vacants	1 455	4 245	39	5 739
Total	30 969	68 704	939	100 612

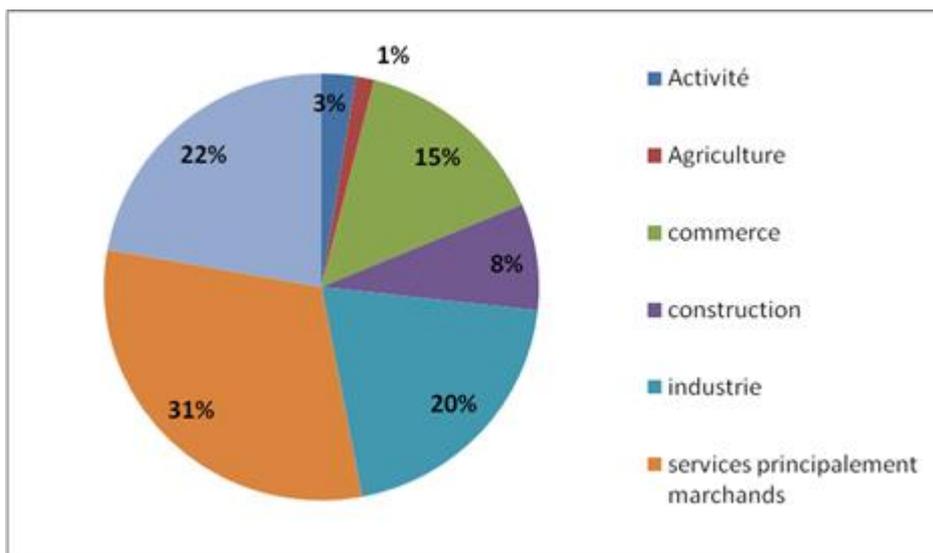


Cette répartition des logements a un impact sur des actions comme le compostage individuel et collectif par exemple.

3.3 EMPLOI ET SALAIRES

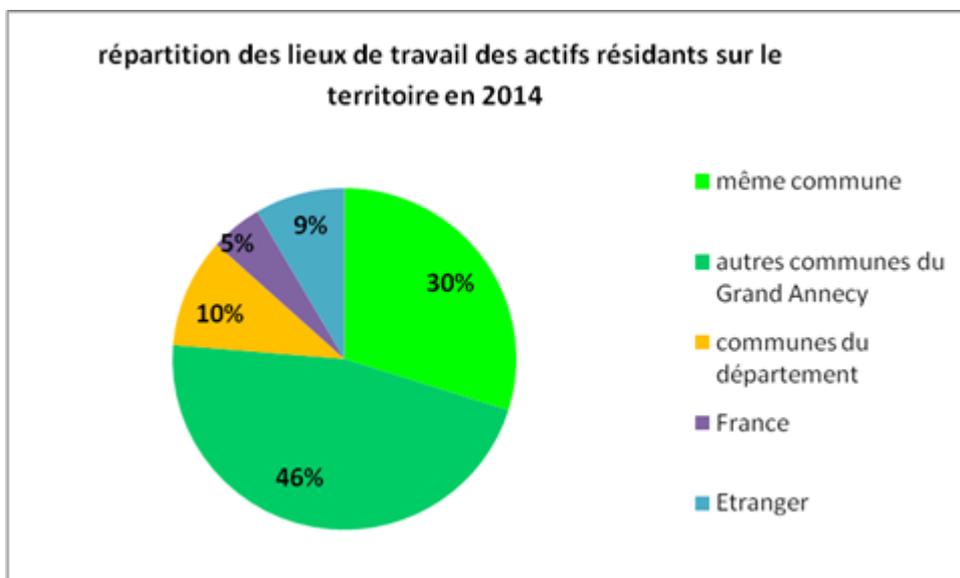
Les emplois salariés sur le Grand Annecy se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Activité	1 990	2 014
Agriculture	1 053	714
commerce	11 478	14 436
construction	6 292	7 182
industrie	15 764	13 301
services principalement marchands	23 955	38 540
services principalement non marchands	17 270	22 347
total	75 812	96 520



Lieu de travail des actifs résidents sur le territoire du Grand Annecy

	1 999	2 014
même commune	25 855	27 074
autres communes du Grand Annecy	35 978	42 136
communes du département	6 989	9 420
France	3 300	4 419
Etranger	1 861	7 670
Total	73 983	90 719



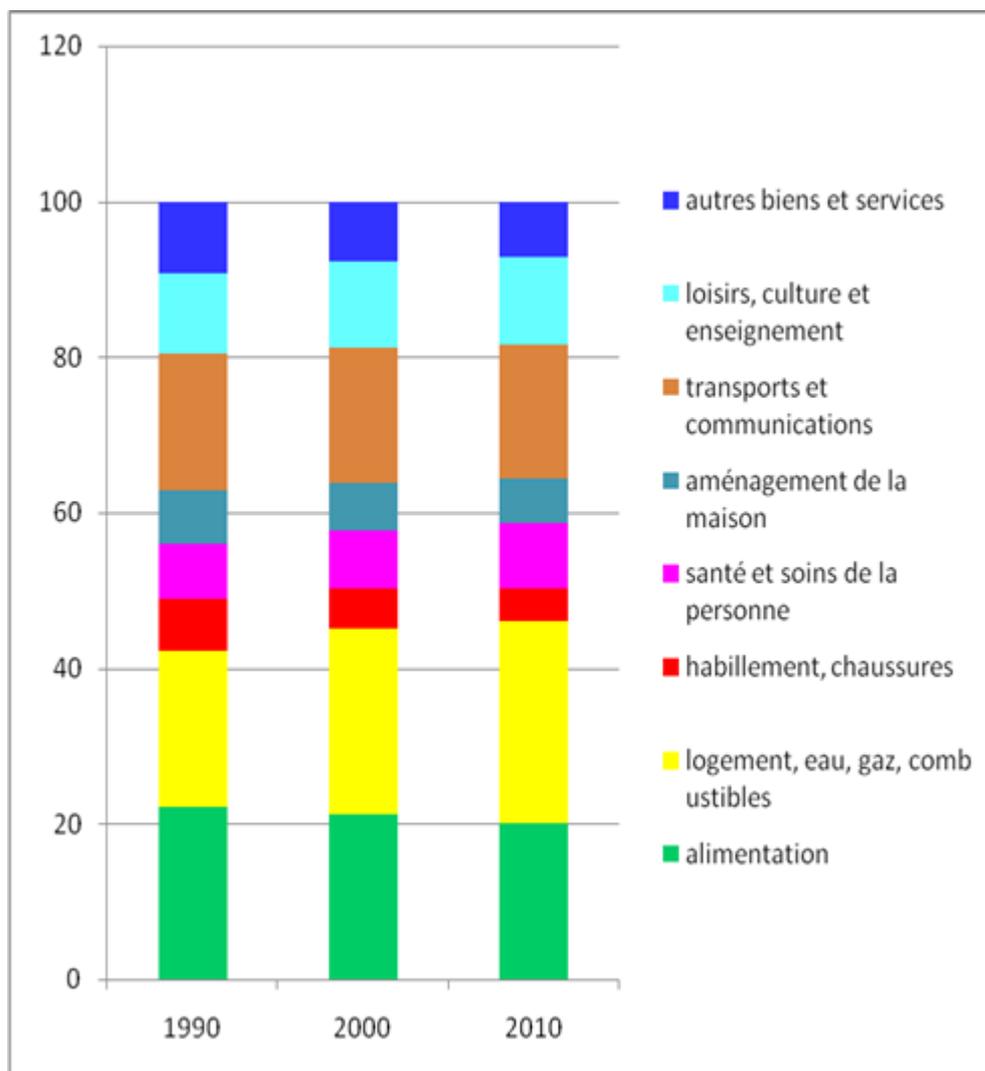
76 % des actifs résidant sur le territoire travaillent sur une des 34 communes du Grand Annecy. il est donc primordial pour être cohérent, de mener des actions de prévention non seulement au niveau des ménages mais aussi au niveau des entreprises.

Revenu disponible brut médian par unité de consommation

	2005	2013
Grand Annecy	19 646	24 937
département	19 185	25 351

Le revenu médian sur le Grand Annecy est légèrement inférieur au revenu moyen du département.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution de la consommation des ménages par postes de dépenses :



3.4 ECONOMIE

Le diagnostic économie circulaire du TZDZG Pays de Savoie, rendu en mars 2017, a montré que ce territoire est consommateur net de ressources pour environ 700 000 t/an. Il possède toutefois, dans une logique de circularité, un certain nombre de leviers liés à sa capacité à auto-produire une partie de ses besoins, à partir de ses propres ressources. La production locale pour une utilisation en partie locale est visible pour les matériaux de construction ou certains produits alimentaires.

Des boucles d'économie circulaire ont été identifiées pour le territoire :

- La Construction, premier flux de ressources et de déchets du territoire ;
- L'Alimentation, du champ à l'assiette - Ressources et déchets ;
- Le Bois – Bois d'œuvre, Bois Energie - Ressources et déchets ;
- Les secteurs de la métallurgie, mécanique, fabrication de biens d'équipement – secteurs économiques prioritaires pour les territoires ;
- L'Outdoor, un secteur économique prioritaire pour les territoires ;
- L'écologie industrielle et territoriale, une approche pour un développement économique.

Ce diagnostic a permis d'identifier plus de 150 porteurs d'opérations sur le territoire des quatre collectivités, dont une quarantaine sur celui du Grand Annecy, et de nombreux projets.

Après l'élaboration du diagnostic, les 4 premiers objectifs - parmi 10 de la stratégie Economie circulaire du TZDZG, ont été déterminés comme prioritaires dans le cadre de ce TZDZG Pays de Savoie :

1. Zéro biodéchet en incinérateur d'ici 2025
2. Réduire le gaspillage alimentaire de -50% d'ici 2025 (par rapport à 2010)
3. Les zones d'activités des Pays de Savoie engagées dans une démarche économie circulaire
4. Priorité au réemploi local et le recyclage pour le BTP en Pays de Savoie

A l'échelle du Grand Annecy, dans la continuité du PLP 2011-2016 et du TZDZG, l'engagement de la démarche d'économie circulaire s'est concrétisé par la signature fin 2017 d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'Ademe.

Les objectifs du CODEC sont les suivants :

- Taux de réduction des Déchets Ménagers Assimilés: -3%
- Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes : 55%
- Nombre d'entreprises engagées dans :
 - des démarches d'éco-conception : 5
 - l'économie de la Fonctionnalité : 5
 - l'écologie industrielle et territoriale : 4
 - une politique d'achats responsables : 6
- Taux de réduction du tonnage de Déchets Ménagers Assimilés enfouis : -2%

Pour atteindre les objectifs quantitatifs en terme de baisse des tonnages mais aussi pour développer la dynamique déjà initiée sur cette thématique au niveau des activités

économiques, il est nécessaire de créer et animer de nouveaux réseaux et partenariats avec les acteurs du monde économique.

Le travail en transversalité tant au niveau politique qu'au niveau technique sera le maître mot de cette démarche pour qu'elle soit moteur dans notre animation auprès de ces acteurs disposant souvent déjà d'une sensibilité environnementale et agissant pour le développement de notre territoire.

Le plan d'actions CODEC constituera un volet à part entière du PLPDMA.

Les entreprises (BTP, industries, services) sont installées majoritairement dans des zones d'activités clairement identifiées géographiquement et faisant l'objet de tournées de collecte spécifique. Cela permet de mener des actions ciblées en terme de gestion des déchets (ex : collecte des cartons).

Le service Gestion des déchets a à plusieurs reprises, contacté les partenaires économiques : Chambre des métiers, Chambre du commerce et de l'industrie lors de la mise en place de la redevance spéciale ou la gestion des déchetteries pour qu'elles disposent des informations nécessaires à faire circuler auprès de leurs adhérents.

4-DIAGNOSTIC DECHETS

4.1 - MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

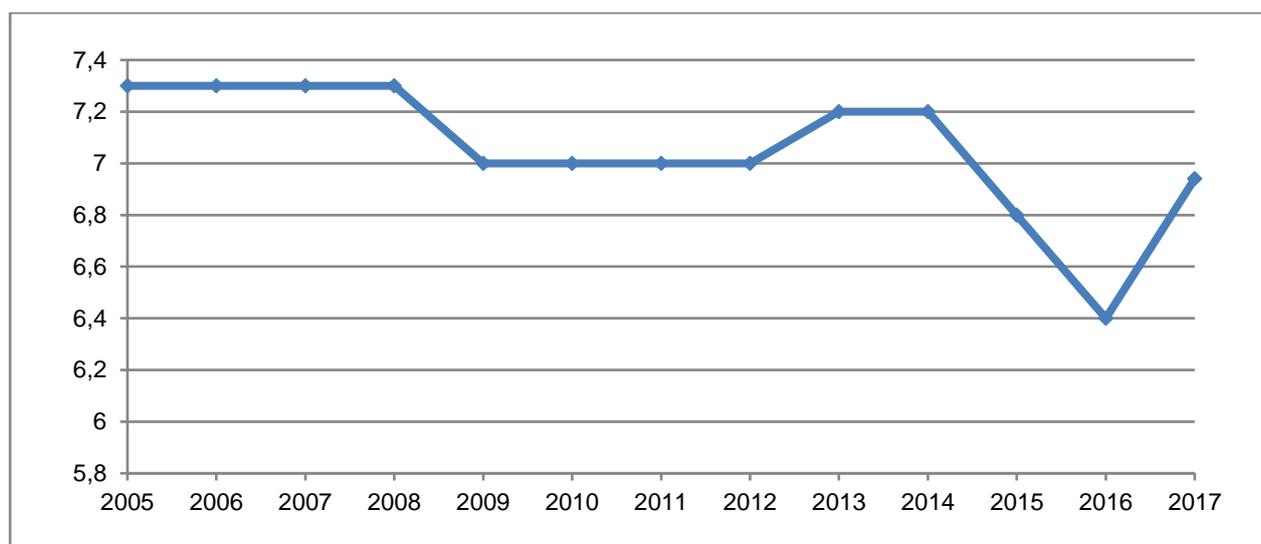
✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Grand Anancy a une politique de financement intégral de la direction de la valorisation des Déchets par la TEOM et la redevance spéciale. Le budget général ne vient donc pas compléter le budget Déchets qui à l'inverse, reverse une participation au budget général pour les frais de structure.

17 taux de la TEOM coexistent durant la période d'harmonisation fixée à 10 ans. Ces taux issus de la fusion ne sont pas liés à la fréquence de collecte des déchets résiduels, ni au mode de collecte (porte à porte ou apport volontaire).

Les taux de TEOM sont les suivants:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution du taux de TEOM	7,3	7,3	7,3	7,3	7	7	7	7	7,2	7,2	6,8	6,4	6,94

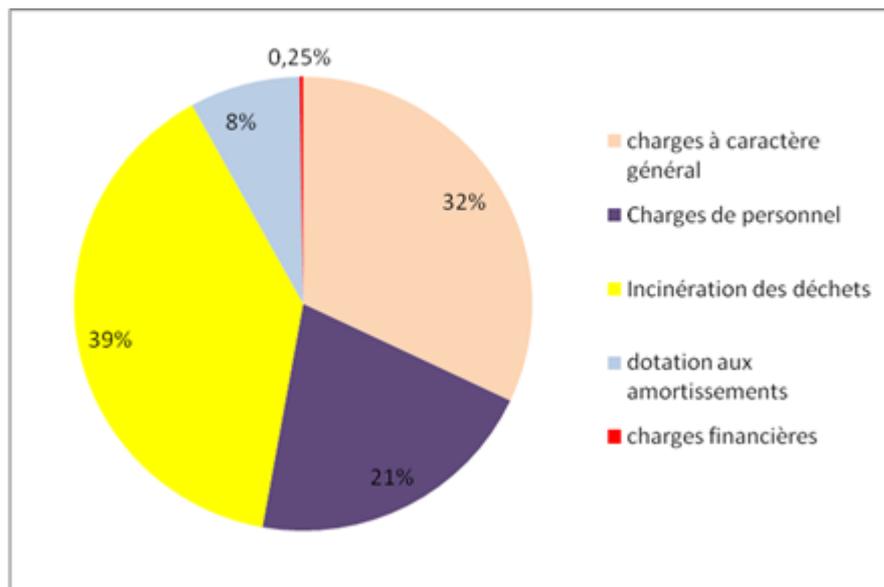


✓ Montant et répartition des dépenses et recettes du budget Valorisation des déchets

Au titre de l'année 2017, les dépenses de fonctionnement de la Direction de la valorisation des Déchets s'élèvent à 24 052 842 € TTC financées majoritairement par la TEOM d'un montant de 19 183 000 € et des soutiens valorisation (2 122 000 €), vente de matériaux et autres participations.

charges à caractère général	7 697 444
dont	
<i>Prestations réalisées par des tiers (déchèterie, tri...)</i>	5 290 013
<i>remboursement au budget général</i>	560 000
<i>entretien véhicules, carburant...</i>	
<i>entretien biens mobiliers</i>	111 869
<i>publications</i>	65 000
<i>assurances</i>	79 690
<i>autres charges (vêtement, électricité...)</i>	1 591 372
Charges de personnel	5 016 869
Incinération des déchets	9 398 026
dotation aux amortissements	1 880 200
charges financières	60 303
TOTAL	24 052 842

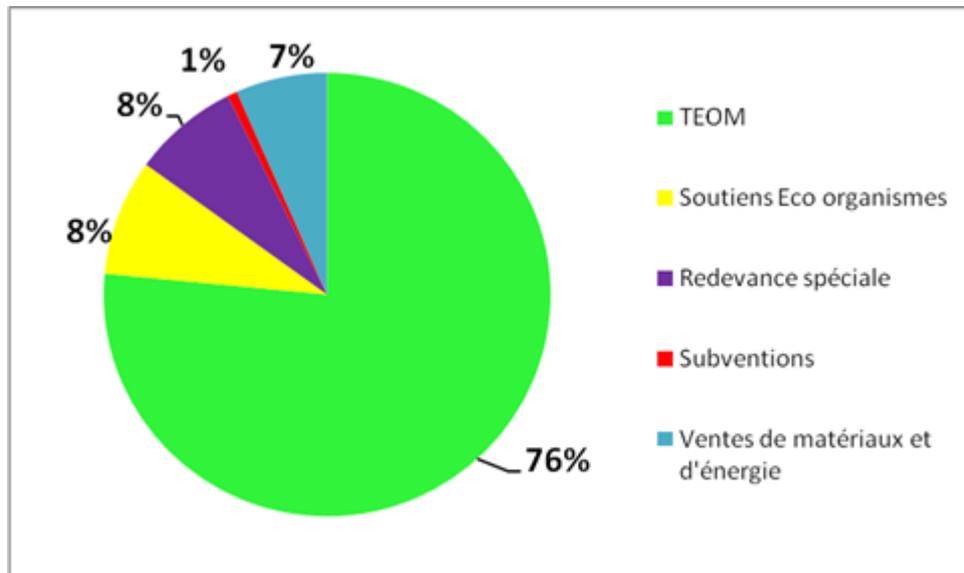
Le graphe ci-dessous indique la répartition des dépenses 2017.



Recettes principales de fonctionnement	
TEOM	19 183 000 €
Soutiens Eco organismes	2 122 447 €
Redevance spéciale	1 930 000 €
Subventions	178 198 €
Ventes de matériaux et d'énergie	1 660 860 €
Total produits	25 074 505 €

La TEOM représentait 76% des recettes du service Valorisation des déchets en 2017.

Le graphe ci-dessous indique la répartition des recettes 2017.



✓ Redevance Spéciale

Instauration :

La Redevance Spéciale est en place partiellement sur le territoire du Grand Annecy.

En fait, le Grand Annecy a poursuivi l'action de la C2A, de la CCT et du SITOA qui avaient instauré la redevance spéciale. Elle a donc été maintenue sur ces communes et a été étendue sur les rives du lac, gros producteurs et campings après enquête sur le terrain et conseils pour réduire le montant en valorisant plus.

Le règlement de la redevance spéciale à l'ensemble du Grand Annecy a été validé par délibération du bureau du Grand Annecy le 21 décembre 2017.

Modalités de facturation :

Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du volume de bacs mis à disposition des usagers et de la fréquence de collecte.

En 2017, elle concernait 462 redevables pour un montant de 2 100 000 €.

La redevance spéciale est calculée sur la base du logiciel logelbac qui recense par producteur la dotation en conteneurs. Elle est facturée annuellement en fin d'année.

La facturation est basée sur le volume de bacs en place.

Une franchise de 1980 litres hebdomadaires de tri est appliquée au calcul de la redevance spéciale dans une logique d'incitation au recyclage.

La redevance en 2017 représente 8% des recettes du service.

Les agents en charge de la redevance spéciale ont pour mission principale d'informer, conseiller et aider les entreprises à mieux gérer et réduire les déchets produits par les activités économiques et administratives.

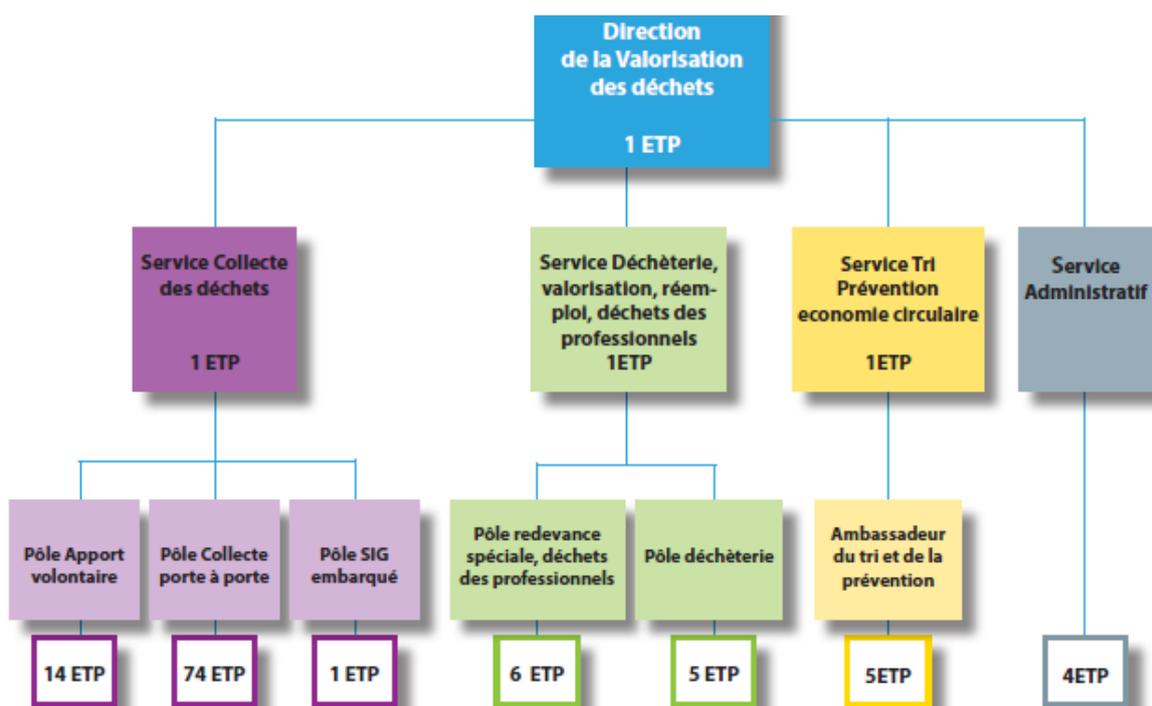
4.2- MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA VALORISATION DES DECHETS

4-2-1. ORGANISATION GENERALE

Le choix de la Communauté d'agglomération est d'assurer majoritairement en régie les prestations de collecte des déchets ménagers.

Le traitement des déchets résiduels (principalement incinération) est confié au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) qui agit également en régie.

La Direction de la Valorisation des Déchets est organisée au 1^{er} Janvier 2018 de la manière suivante :



La direction compte 113 agents.

4-2-2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

✓ Modes de collecte

Les modes de collecte qui prévalent sur le territoire du Grand Anecy sont

- la collecte par bacs roulants en porte à porte pour **les déchets résiduels** pour 169 674 habitants et en points d'apport volontaire pour 33 404 habitants.
- La collecte en apport volontaire pour le verre
- La collecte en porte à porte pour le flux multimatériaux pour 128 422 habitants et en apport volontaire pour 25 456 habitants
- La collecte en apport volontaire pour les emballages et papier pour 49 200 habitants

COMMUNES	déchets incinérables		recyclables (emballages, papier)		collecte des cartons	
	apport volontaire	porte à porte	apport volontaire	porte à porte	porte à porte	apport volontaire
ALBY SUR CHERAN	bacs		papier/emballages		bacs	
ALLEVES	bacs		papier/emballages			
ANNECY		bacs		multimatériaux	bacs	
ARGONAY		bacs	papier/emballages		bacs	
BLUFFY		bacs	multimatériaux		bacs	
CHAINAZ LES FRASSES	colonnes et bacs		papier/emballages			
CHAPEIRY	colonnes et bacs		papier/emballages			
CHARVONNEX	colonnes		multimatériaux			colonnes
CHAVANOD		bacs	papier/emballages		bacs	
CUSY	bacs		papier/emballages		bacs	
DUINGT	bacs		papier/emballages		bacs	
ENTREVERNES	bacs		papier/emballages			
EPAGNY- METZ TESSY		bacs	papier/emballages		bacs	
FILLIERE	colonnes		multimatériaux			colonnes
GROISY	colonnes		multimatériaux			colonnes
GRUFFY	colonnes et bacs		papier/emballages		bacs	
HERY SUR ALBY	bacs		papier/emballages		bacs	
La CHAPELLE ST MAURICE	colonnes		papier/emballages			
LESCHAUX	colonnes		papier/emballages			
MENTHON ST BERNARD		bacs	multimatériaux		bacs	
MONTAGNY LES LANCHES		bacs	papier/emballages		bacs	
MURES	bacs		multimatériaux			
NAVES PARMELAN	colonnes		multimatériaux			colonnes
POISY		bacs	papier/emballages		bacs	
QUINTAL		bacs	papier/emballages		bacs	
SEVRIER		bacs	papier/emballages		bacs	
ST EUSTACHE	colonnes		papier/emballages			
ST FELIX	bacs		papier/emballages		bacs	
ST JORIOZ		bacs	papier/emballages		bacs	
ST SYLVESTRE	colonnes		papier/emballages		bacs	
TALLOIRES MONTMIN		bacs	multimatériaux		bacs	
VEYRIER DU LAC		bacs	multimatériaux		bacs	
VILLAZ	colonnes		multimatériaux			colonnes
VIUZ LA CHIESAZ	bacs		papier/emballages		bacs	

✓ **Organisation du service de collecte en régie**

Le service de collecte est sous la responsabilité d'un chef de service. Ce chef de service est secondé sur le terrain par 4 agents de maîtrise, en charge de l'encadrement de l'ensemble des agents de collecte répartis en 4 groupes territoriaux.

Chaque équipage de benne compactrice est constitué d'un chauffeur et de 2 rippeurs. La collecte des déchets ménagers en apport volontaire (conteneurs semi-enterrés, aériens ou enterrés) se fait avec un seul chauffeur.

L'entretien des véhicules est majoritairement assuré par le garage municipal de la ville d'Annecy dans le cadre d'une convention de prestation.

Les déchets incinérables sont vidés à l'usine d'incinération gérée par le SILA (UIOM Synergie) et située à Chavanod, commune membre du Grand Annecy.

Les déchets recyclables sont déposés au Centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy le Peloux (flux emballages et multimatériaux) et au centre de tri de l'entreprise Trigénium à Annecy.

Les tournées de collecte par BOM font régulièrement l'objet de réajustements (ajustement de fréquence en lien avec la mise en œuvre de collectes de nouveaux flux, définition des circuits, collecte en après-midi...).

Ces ajustements réguliers et quotidiens sont indispensables pour suivre les évolutions en terme de tonnages mais aussi en fonction des constructions de logements sur le territoire, et des évolutions de la population.

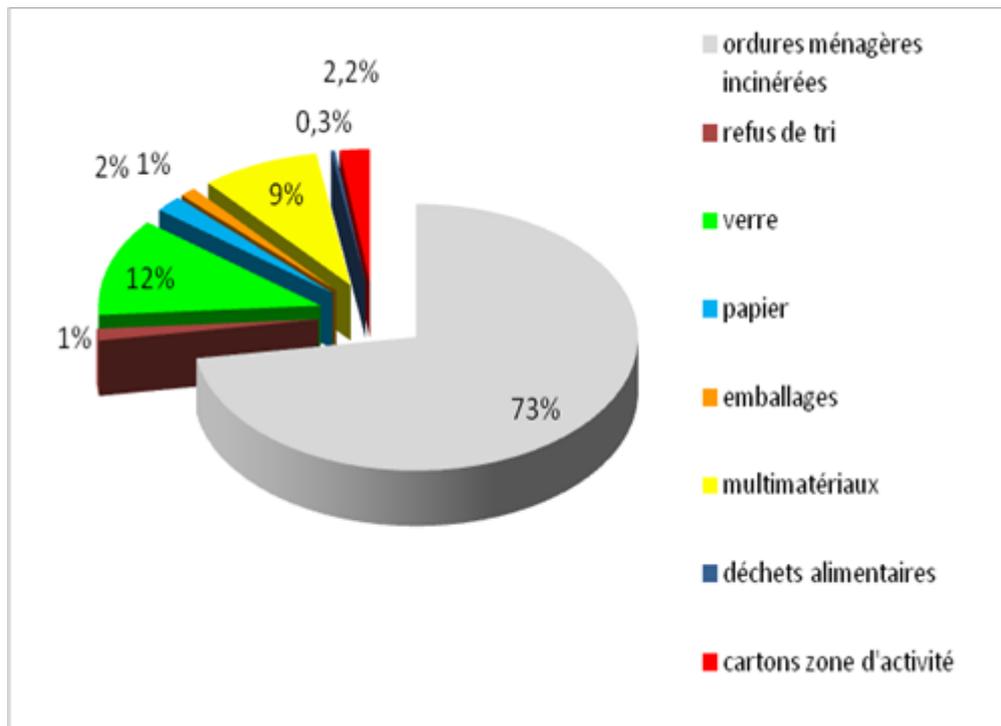
La collecte sélective du Grand Annecy s'organise selon cinq flux :

- **1er flux** : verre (bouteilles et bocaux)
Il est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire
- **2ème flux** : journaux, magazines, revues
Il est collecté en apport volontaire sur 24 communes du territoire soient 49 200 habitants concernés
- **3ème flux** (corps creux): emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes et briques alimentaires
Il est collecté en apport volontaire sur 24 communes du territoire soient 49 200 habitants concernés
- **4ème flux** (multimatériaux): emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes et briques alimentaires composant le groupe des emballages en mélange avec les journaux magazines
- **5ème flux** : cartons en apport volontaire, sur le secteur du Pays de Fillière (18484 habitants)
- **6ème flux** : papiers et cartons en mélange.

Ce flux collecté en porte à porte est dédié aux professionnels dans la limite de 1980 litres hebdomadaires.

Il concerne principalement les zones d'activité, le cœur historique d'Annecy et les rives du lac.

Répartition des flux collectés en 2017 :



✓ **Contenants de collecte porte à porte**

Le Grand Annecy assure en régie la distribution, la maintenance et le retrait des conteneurs auprès des particuliers, des syndicats, des entreprises de nettoyage et des entreprises des communes collectées en porte à porte. Cela permet une bonne maîtrise et connaissance du parc de conteneurs.

Différents volumes de bacs sont mis à disposition en fonction du nombre de personnes par foyer ou selon les besoins des professionnels.

Les bacs de tri sont verrouillés et operculés dès lors qu'ils sont affectés à des habitats collectifs.

A terme l'objectif est de n'avoir sur le territoire que des bacs clairement identifiés Grand Annecy (bac avec cuve grise, marquage à chaud du logo de l'agglo et étiquette adresse).

Les couleurs de couvercle diffèrent selon le flux de déchets concernés (gris pour les incinérables, jaune pour les emballages et papiers, bleu pour les papiers/ cartons des entreprises).

Un diagnostic des bacs en place a été mené en 2017 sur les territoires des rives du lac.

Parallèlement l'ensemble des professionnels de ce secteur ont également été enquêtés et seuls les bacs avec logo du Grand Annecy sont collectés sur ces territoires. Le respect de cette consigne est indispensable dans le cadre de la redevance spéciale calculée au volume de bacs en place.

La cellule livraison est constituée de 3 personnes à temps plein. Elle intervient également lors des manifestations sportives ou culturelles pour livrer et récupérer les bacs nécessaires à la bonne organisation de ces événements.

Le tableau ci-après présente la répartition des bacs en 2017, date de la création du Grand Annecy.

	2017
bacs à couvercle jaune (emballages/journaux)	18 203
bacs à couvercle gris (ordures ménagères)	39 084
bacs à couvercle bleus (carton)	1 834
Total de bacs	59 121
pourcentage de bacs de tri/ total	33,9%

Le parc de bacs roulants est géré en régie à l'aide du logiciel « logelbac».

Les volumes de bacs sont les suivants :

180 l / 240 l / 360 l / 660 litres (multimatériaux)

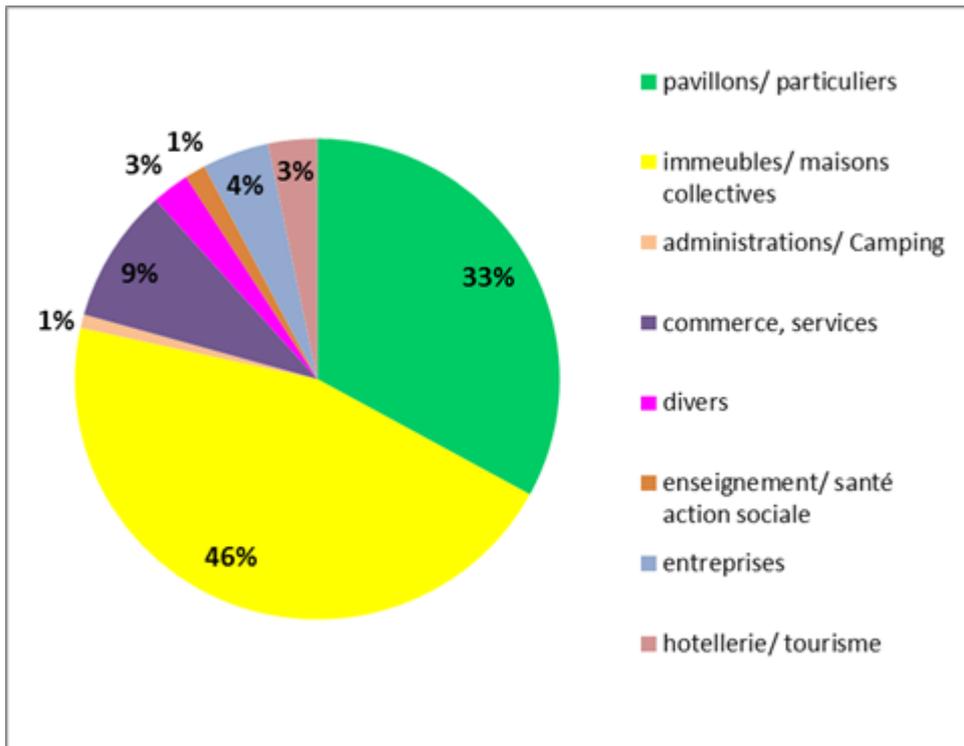
240 l / 360 l / 660 litres (incinérables)

240 l / 360 l / 660 litres (papiers cartons)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des bacs dédiés aux déchets ménagers incinérables par typologie d'habitat ou de structure sur les secteurs collectés en bacs roulants:

typologie	volume	pourcentage
pavillons/ particuliers	6 483 220	33%
immeubles/ maisons collectives	8 941 000	45%
administrations/ Camping	178 750	1%
commerce, services	1 778 700	9%
divers	494 210	3%
enseignement/ santé action sociale	273 800	1%
entreprises	873 000	4%
hotellerie/ tourisme	645 000	3%
total	19 667 680	100%

Les immeubles et pavillons représentent 78% des litrages en place.



✓ **Fréquence de collecte par secteur de collecte**

Les modalités et fréquences de collecte en porte à porte sont ajustés selon la typologie de l'habitat.
 Dans les zones d'activités, la fréquence de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés est bihebdomadaire.

COMMUNES	déchets incinérables		recyclables (emballages, papier)	collecte des cartons	
	bacs de regroupement ou apport volontaire	porte à porte		porte à porte	apport volontaire
ALBY SUR CHERAN	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
ALLEVES	1 fois		apport volontaire		
ANNECY		1 à 3 fois/ 5 fois en centre ville	1 fois	1 fois en zone/ 2 fois en centre ville	
ARGONAY		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
BLUFFY		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
CHAINAZ LES FRASSES	1 fois		apport volontaire		
CHAPEIRY	1 fois		apport volontaire		
CHARVONNEX	1 à 2 fois		apport volontaire		1 fois
CHAVANOD		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
CUSY	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
DUINGT	1 à 2 fois		apport volontaire	1 à 2 fois	
ENTREVERNES	1 fois		apport volontaire		
EPAGNY- METZ TESSY		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
FILLIERE	1 à 2 fois		apport volontaire		1 fois
GROISY	1 à 2 fois		apport volontaire		1 fois
GRUFFY	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
HERY SUR ALBY	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
La CHAPELLE ST MAURICE	1 fois		apport volontaire		
LESCHAUX	1 fois		apport volontaire		
MENTHON ST BERNARD		1 à 2 fois	apport volontaire	1 à 2 fois	
MONTAGNY LES LANCHES		1 fois	apport volontaire	1 fois	
MURES	1 fois		apport volontaire		
NAVES PARMELAN	1 à 2 fois		apport volontaire		1 fois
POISY		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
QUINTAL		1 à 2 fois	apport volontaire	1 fois	
SEVRIER		1 à 2 fois	apport volontaire	1 à 2 fois	
ST EUSTACHE	1 fois		apport volontaire		
ST FELIX	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
ST JORIOZ		1 à 2 fois	apport volontaire	1 à 2 fois	
ST SYLVESTRE	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	
TALLOIRES MONTMIN		1 à 2 fois	apport volontaire	1 à 2 fois	
VEYRIER DU LAC		1 à 2 fois	apport volontaire	1 à 2 fois	
VILLAZ	1 à 2 fois		apport volontaire		1 fois
VIUZ LA CHIESAZ	1 à 2 fois		apport volontaire	1 fois	

A ce jour, les équipages réalisant la collecte sélective ont pour consigne de refuser tout contenant non-conforme aux consignes de collecte sélective, d'y apposer un autocollant précisant la raison du refus et d'indiquer ces éléments ainsi que l'adresse et le numéro des bacs concernés aux agents de maîtrise par le biais de fiche type. Ces fiches sont ensuite transmises aux ambassadeurs du tri qui interviennent l'après-midi même auprès des habitants.

Les contrôles effectués sur le terrain montrent que la qualité de la collecte sélective est globalement bonne.

Des caractérisations sont menées par les ambassadeurs au centre de tri pour contrôler par tournée le taux de refus. En fonction des résultats obtenus, un suivi de tournée est alors effectué par les ambassadeurs du tri afin d'améliorer encore la qualité du tri.

Ces suivis de tournées se font également à la demande des équipages.

✓ **Ratio de collecte**

Le tableau ci-après présente les ratios d'activité globalement par type de collecte (porte à porte/ apport volontaire), OMR et tri non distincts

	année 2017		pour rappel ratio ex C2A		impact fusion	
	ratio en km/tonne	ration en kg/km	ratio en km/tonne	ration en kg/km	ratio en km/tonne	ration en kg/km
collecte par camion bennes	7,3	137,8	6,7	149,2	7,7%	-8,3%
ordures ménagères	6,1	163,7				
multimatériaux	14,5	69,1				
cartons	17,5	57,3				
encombrants	14,4	69,6				
collecte par camion grue	10,7	93,2	8,11	123,3	24,4%	-32,3%
verre	6,9	145,2				
papier	10,9	91,5				
emballages	39,8	25,1				
multimatériaux	29,9	33,5				
cartons	64,5	15,5				
ordures ménagères	11,0	90,7				

Les ratios de collecte du Grand Anancy en 2017 sont plus en raison de l'extension du territoire et d'une densité plus faible.

✓ **Mode de gestion**

Le Grand Anancy assure en régie la collecte des déchets incinérables (à l'exception de la rive droite), la collecte des flux recyclables en porte à porte et en apport volontaire.

Le traitement des déchets recyclables fait l'objet de marchés de service à bons de commande, pour une durée de 1 an et reconductibles trois fois.

✓ **Cas particulier de la collecte en apport volontaire**

Le Grand Anancy gère le parc de colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble des flux. La collecte se fait en régie par camion grue en benne ouverte ou en benne compactrice selon les flux..

Le tableau ci-dessous présente la composition du parc.



	nombre de colonnes	dont aérienne	dont enterrés	dont semi enterrés	nombre de sites	ratio moyen habitant par colonne
VERRE	718	456	161	101	683	283
EMBALLAGE	304	206	55	43	204	158
PAPIER	204	135	33	36	188	236
MULTIMATERIAUX	192	77	0	115	112	133
CARTONS	37	37			21	500
DECHETS INCINERABLES (hors semnoz)	385	32	17	336	233	54
TOTAL	1840	943	266	631	1441	

Le maillage minimum cible pour améliorer les performances de tri doit être le suivant :

1 point d'apport volontaire

- pour **200 habitants en moyenne en habitat rural** pour les trois flux

- pour **250 habitants en moyenne en habitat urbain** pour la collecte du verre.

Sur le territoire, il reste encore quelques points OMR en apport volontaire sans tri à proximité.

Le maillage actuel est le suivant :

1 point d'apport volontaire

- verre pour **280 habitants en moyenne**

- emballages, Papier pour **241 habitants en moyenne**

- multimatériaux pour **227 habitants en moyenne**

✓ Exutoires des différents flux

Flux	Traitement ou transfert	Lieu de tri ou stockage	Filières
Verre	Plate-forme du SILA	Annecy	OI Glaspac
JRM en Apport volontaire	Centre de tri Trigenium	Annecy	Emin leydiér
Emballages en Apport volontaire	Centre de tri Excoffier	Villy le Peloux	Filières garanties de reprise et fédérations (aciéries, papeteries...)
Multimatériaux	Centre de tri Excoffier	Villy le Peloux	Filières garanties de reprise et fédérations (aciéries, papeteries...)
Papier carton des zones	Centre de tri Trigenium	Annecy	Emin leydiér

Les matériaux d'emballages après tri sont répartis dans les filières définies dans le cadre de la garantie de reprise définie dans le contrat avec CITEO.

Les papiers journaux quant à eux sont revendus par Excoffier aux différents papetiers et font l'objet d'un soutien ECOFOLIO/ CITEO.

4-2.4. HISTORIQUE DES TONNAGES

Le Grand Annecy étant compétent en matière de gestion des déchets depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois il est important de conforter les données sur les 7 dernières années et d'analyser les évolutions des tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2010, date de référence des premiers PLP du territoire

GISEMENT GRAND ANNECY		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	kg/an/hab 2017	evolution 2017/2010 en kg/an/hab (population insee)	
D M A	OMA	OM	52831	53430	52556	52584	51583	51576	51755	50344	246	-16,0%
		verre	6980	7097	7223	7421	7735	7870	7938	8256	40	4,2%
		papiers	1308	1394	1333	1225	1243	1326	1498	1366	7	-8,0%
		emballages	478	482	484	520	513	960	780	820	4	51,2%
		multimatériaux	6733	6856	6765	6526	6573	5751	6016	5991	29	-21,6%
		TOTAL OMA	68330	69259	68361	68276	67647	67484	67987	66777	327	-13,9%
	collectes exceptionnelles (CO)	biodéchets	0	1	112	171	199	197	196	202	1	
		cartons	575	643	704	1027	1155	1232	1401	1522	7	133,2%
		encombrants	409	306	349	531	309	292	137	0	0	-100,0%
		TOTAL CO	984	950	1165	1729	1663	1721	1734	1724	8	54,4%
	Déchèterie	incinérables	4516	4396	4041	4229	3902	3809	4284	4019	20	-53,7%
		non incinérables	3133	2963	2085	1665	990	388				
		végétaux	11887	13322	12507	13036	13856	12528	12510	11412	56	-15,4%
		gravats	5159	4985	3630	4017	4159	4063	3649	3409	17	-41,8%
		plâtre							172	181	1	
		bois (non souillé)	4917	5313	5490	5315	4903	3989	3820	3613	18	-35,3%
		carton	1688	1830	1997	1318	1550	1512	1557	1692	8	-11,7%
		ferraille	2309	2301	2265	1573	1652	1727	1769	1682	8	-35,8%
		meublier	101	127	225	601	2058	3848	3701	3961	19	
pneumatiques								193	202	1		
autres dangereux (DEEE/DDS/Batterie)		634	1010	1178	1749	2030	1908	1732	1752	9	143,4%	
TOTAL Déchèteries		34 344	36 247	33 418	33 503	35 100	33 772	33 387	31 923	156	-18,1%	
textiles	38	86	157	319	603	671	764	859	4			
TOTAL DMA	103 696	106 542	103 101	103 827	105 013	103 648	103 872	101 283	496	-13,9%		
en kg/an/hab	576	586	564	555	557	523	511	496		-24,2%		
Part détournée des OMR	24%	24%	25%	25%	26%	26%	27%	27%		1,4%		

La production par an et par habitant du Grand Annecy est donc de :

Flux	OM incinérées	Verre	Emballages et papiers
En kg/an/hab	246	40,6	40,3

A cette production de déchets collectés en porte à porte, on peut rajouter les tonnages de papier-carton dans les zones d'activité (1522 tonnes soit 7,5 kg/an/hab) .

Depuis 2011, les quantités de déchets n'ont cessé de diminuer pour passer sous la barre des 500 kg/an/hab en 2017.

La saisonnalité impliquant des moyens de collecte particuliers n'est réelle qu'aux bords du lac et secteur historique d'Annecy. Globalement, les apports de déchets issus du tourisme sont compensés par le départ en vacances des habitants du territoire, la fermeture d'établissements scolaires...

✓ **Comparaison et analyse des résultats avec d'autres collectivités locales**

Afin de comparer les tonnages du Grand Annecy, le tableau ci-dessous présente les ratios au niveau national et régional selon les bases de données

TONNAGES COLLECTES (Kg/hab) Population DGF	Grand Annecy	Rhône Alpes Sindra 2015	ADEME 2013 Zone urbaine (données 2010)
OM	246	253	290
CS (Emb+JRM)	39	47	50
verre	39	28	24
Part détournée	24,5%	22,8%	20,3%
Déchèteries	156	191	108

La part détournée au niveau du Grand Annecy (24,5%) est légèrement supérieure à la part détournée au niveau régional (22,8%) et supérieur également à la moyenne de la part détournée pour un milieu urbain (20,3%).

Le ratio au niveau des OMA et des déchetteries du Grand Annecy reste plus faible qu'au niveau régional.

4-2.5. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES AUTRES DECHETS MENAGERS

✓ **Déchetteries**

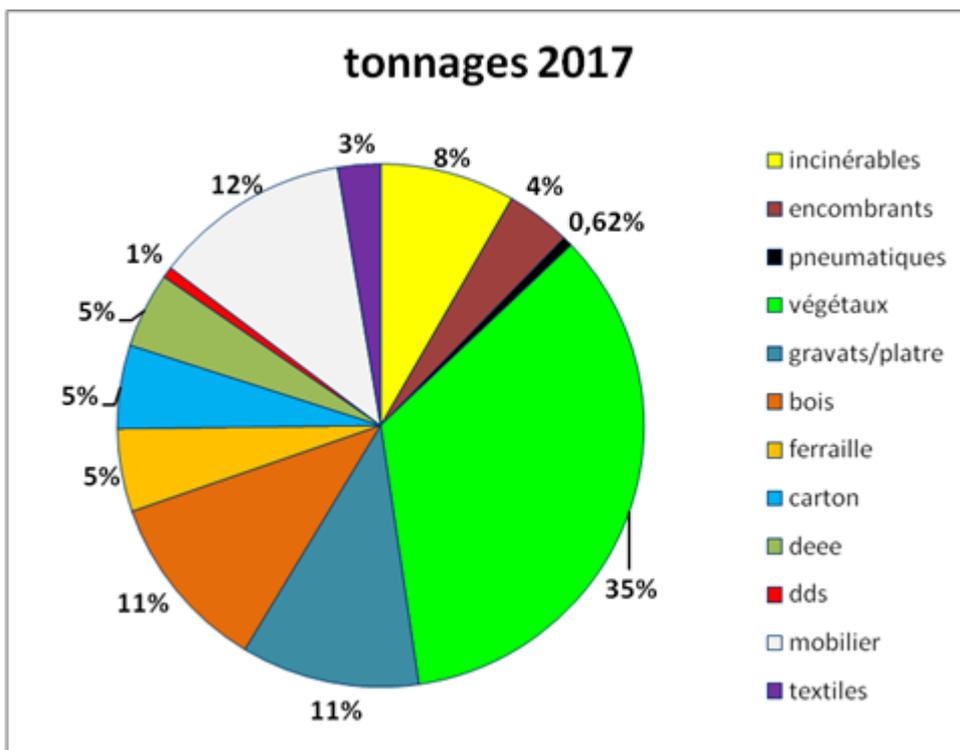
Le Grand Annecy compte à ce jour 9 déchetteries intercommunales et un site dédié aux végétaux sur son territoire :

- Déchèterie d'Alby
- Déchèterie d'Annecy
- Déchèterie d'Annecy le Vieux
- Déchèterie de Chavanod
- Déchèterie d'Epagny
- Déchèterie de Cran Gevrier
- Déchèterie de Menthon Saint Bernard
- Déchèterie des Ollières
- Déchèterie de Saint Jorioz
- Site Végétaux de Villaz

Les déchetteries sont gérées par le Grand Annecy avec le concours d'entreprises privées via des marchés publics d'une durée de 4 ans.

Ces marchés sont décomposés de la façon suivante :

- gardiennage
- enlèvement et traitement des déchets banals
- enlèvement et traitement des déchets ménagers spéciaux



De nouvelles filières de recyclage ou réemploi sont régulièrement mises en place : DEEE, lampes-néons, capsules de café, cartouches, textiles, bouchons plastique, gravats, pneumatiques, vélos, livres... toujours dans une logique de valorisation matière maximale.

Ainsi plus de 75,6% des déchets amenés en déchetteries sont valorisés sous forme matière, 13,4% sont valorisés énergétiquement et 11% sont enfouis ou subissent un traitement spécifique.

Des pistes d'optimisation sont définies comme la modernisation des sites, un ajustement des horaires et jours d'ouverture, une application accrue du règlement concernant les déchets des professionnels, la mise en place d'un contrôle de provenance.

L'objectif de ces pistes d'amélioration est d'améliorer l'accueil des usagers du Grand Annecy, les sites étant actuellement saturés.

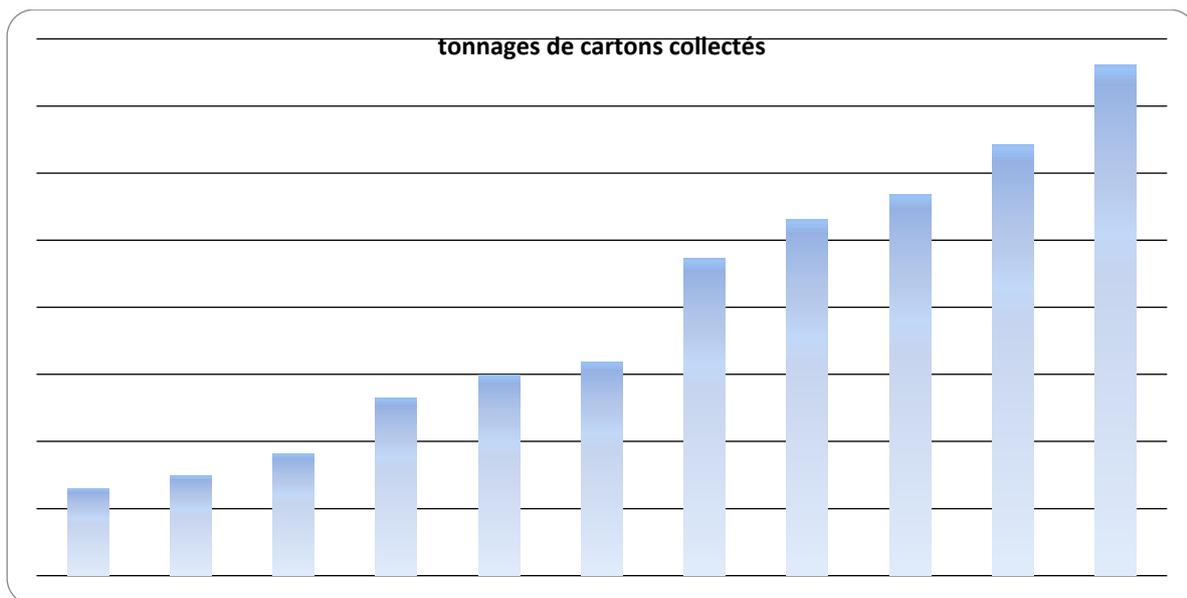
✓ **Collecte des papiers - cartons dans les zones d'activité, cœur de ville et rives du lac**

Une collecte des papiers-cartons dans les zones d'activité a été mise en place en 2007 sous l'impulsion conjointe du service Gestion des déchets et du club d'entreprise de la zone des Glaisins à Annecy le Vieux, l'association GEODE, qui regroupait de nombreuses sociétés à sensibilité environnementale forte.

Fort de cette première expérience, la collectivité a développé ces collectes de cartons progressivement selon la procédure suivante :

- Sensibilisation
- Enquête de besoins
- Dotation en bacs à couvercle bleu dans la limite de 1100 litres hebdomadaires
- Remplacement et ajustement des bacs pour déchets résiduels
- Extension des circuits de collecte

Cette collecte s'est faite majoritairement par substitution en remplaçant des collectes de déchets incinérables par des collectes « carton ».



Parallèlement sur le secteur du Pays de fillière, des colonnes aériennes en apport volontaire renforcent les points de tri pour faciliter le recyclage des cartons des professionnels et des particuliers.

✓ **Collecte des déchets lors des manifestations culturelles ou sportives**

La Direction de la Valorisation des déchets du Grand Annecy mène depuis de nombreuses années des actions auprès des organisateurs de manifestations pour améliorer la gestion des déchets lors des événements sportifs ou culturels.

Un livret d'aide à l'organisation est diffusé régulièrement.

Il est constaté de notables améliorations en terme de réduction et de valorisation des déchets produits.

En 2018, 2 événements ont été exemplaires :

Le marathon d'Annecy, labellisé Zéro Déchet

La fête de l'école de Poisly dont le thème était « faire la fête sans jeter ».

4-2.6. TRAITEMENT

Aucun site de traitement n'est géré à ce jour par le Grand Annecy.

Les déchets ménagers résiduels ainsi que les encombrants incinérables issus des déchetteries sont traités par le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy). L'usine d'incinération des ordures ménagères a été construite en 1986. En 1992, elle a fait l'objet d'une extension avec la construction de la troisième ligne d'incinération et la mise en conformité du traitement des gaz aux normes de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991.

En 1999, le SILA a décidé par mesure de précaution, d'anticiper les futures normes européennes dans le domaine de l'épuration des fumées. Le SILA a donc réalisé, de 2000 à 2001, les travaux de modernisation de son usine avec en particulier le renforcement du traitement des fumées (dioxines et furanes, oxydes de soufre, oxydes d'azote...).

De 2004 à 2008, de nouveaux travaux ont été menés sur le site de l'UIOM : portique de détection de radio-activité, eaux pluviales, préleveur en continu des dioxynes, manches filtrantes membranées, mise en service du nouveau réseau de chaleur...

Enfin des travaux de requalification sont menés depuis 2015, ramenant la capacité nominale de l'usine de 110 000 tonnes à 90 000 tonnes.

Les déchets recyclables sont triés au niveau des centres de tri des entreprises Excoffier et Trigenium. Ces prestations font l'objet de marchés publics.

Le centre de tri d'Excoffier a subi de profondes transformations en 2008 avec la mise en place de machines de tri optique.

5-PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DE LA C2A

Le présent diagnostic est la première étape de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, rendu obligatoire par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui définit le contenu, les modalités d'élaboration, d'adoption et de révision des PLPDMA.

Le diagnostic sert de base à la définition des enjeux et des objectifs de ce PLPDMA et permettra d'orienter les actions à mettre en œuvre selon les thématiques prédéfinies en tenant compte du contexte socio-économique du territoire.

Le décret précise les 10 axes de travail :

1. « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »
2. « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »
3. « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »
4. « Lutter contre le gaspillage alimentaire »
5. « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des déchets alimentaires »
6. « Augmenter la durée de vie des produits »
7. « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »
8. « Réduire les déchets des entreprises »
9. « Réduire les déchets du BTP »
10. « Réduire les déchets marins »

Pour chaque axe, le Grand Annecy a déjà un certain nombre d'actions ou engagements en cours.

1/ « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »

En lien avec les démarches citergie, pceet et TZDZG, des ateliers sont proposés aux agents, des actions d'incitation à la consommation de l'eau du robinet ou réduction des gobelets jetables sont menées, un compostage partagé a été mis en place à l'entrée du siège, le recyclage des vêtements de travail est en place
Renforcement du maillage des points de tri

2/ « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »

Développement de partenariats avec des associations ou acteurs oeuvrant dans ce domaine (recyclerie d'Alex, bazar sans frontière, roul 'et co, woodstockcréation...mais aussi les bailleurs sociaux, les entreprises eco-exemplaires (epicerie en vrac par exemple...)

3/ « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »

Etude à venir sur la tarification incitative

4/ « Lutter contre le gaspillage alimentaire »

Intervention dans les établissements scolaires, les ehpad..
Action gourmet bag...

5/ « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des déchets alimentaires »

- 5-1/ Prévention et gestion de proximité des déchets alimentaires
- Mise en place de compostage de quartier
 - renforcement et développement du compostage individuel
 - collecte des déchets alimentaires des restaurateurs

5-2/ Actions de broyage des végétaux

5-3/ sensibilisation des habitants (livret d'information TZDZG)

6/ « Augmenter la durée de vie des produits »

incitation au réemploi en promouvant les actions des repair café, les boîtes à dons, les vide-greniers...

7/ « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »

promotion de gobelets réutilisables dans le cadre des diverses manifestations sportives et culturelles
promotion des couches lavables
promotion de l'achat en vrac
incitation au prêt (« étiquette je vrac »)
étude de marché sous forme d'économie de la fonctionnalité
action « mon commerçant m'emballe »

8/ « Réduire les déchets des entreprises »

Accompagnement à l'extension de la redevance spéciale auprès des entreprises, commerces, administrations avant la mise en oeuvre de la facturation

Mise en place de collectes dédiées cartons et déchets alimentaires

9/ « Réduire les déchets du BTP »

Développer des actions dans le cadre du CODEC sur la gestion des déchets du BTP

10/ « Réduire les déchets marins »

Le territoire du Grand Annecy n'est pas concerné directement.

Toutefois une action pourra être menée sur la gestion des déchets issus des loisirs en lien avec le lac.

Pour être en cohérence avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets, les objectifs chiffrés du Grand Annecy sont les suivants :

- Réduire de 10 % la production de déchets de 2020 à 2026 (soit réduction de 50kg/an/hab pour le Grand Annecy)
- Atteindre 70% de taux de valorisation matière en 2026
- Réduire les Déchets d'Activités des Entreprises (DAE)

	2011	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population		203 078	205 109	207 160	209 231	211 324	213 437	215 571	217 727	219 904
tonnages OMA recyclables		89	93	97	100	103	108	110	125	129
tonnages OMA Global		335	331	327	322	317	304	300	294	291
tonnages déchèteries recyclables		113	113	116	119	122	125	132	136	137
tonnages déchèterie		160	158	157	155	154	154	152	152	151
en kg/an/hab	586	495	489	484	477	471	458	452	446	442
Ecart en kg/an/hab			6	6	7	7	13	6	6	4
en % par rapport à l'année précédente			-1%	-1%	-1%	-1%	-3%	-1%	-1%	-1%
en % par rapport à 2011		-16%	-16%	-16%	-17%	-19%	-20%	-22%	-23%	-24%
taux de valorisation OMA		27%	28%	30%	31%	32%	36%	37%	43%	44%
Taux de valorisation déchèterie		71%	71%	74%	76%	79%	81%	87%	89%	91%
taux de valorisation matière globale		41%	42%	44%	46%	48%	51%	53%	59%	60%

6-CONCLUSION

Le diagnostic du territoire du Grand Annecy permet dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention et de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de dresser un état des lieux de la gestion des déchets en considérant la situation socio-économique du territoire.

Depuis 2011, date de démarrage du premier Programme Local de Prévention de la C2A et du SITOA, la production de déchets par habitant n'a cessé de diminuer pour atteindre en 2017, 496 kg/an/hab ce qui est inférieur à la production régionale (519 kg/an/hab) mais supérieur à la production nationale en milieu urbain (472 kg/an/hab- source ADEME).

Le champ d'action du Grand Annecy en terme de réduction des tonnages reste donc important.

Le Programme Local de Prévention et réduction des déchets du Grand Annecy basé sur ce diagnostic, complété d'une enquête « point zéro » menée auprès des habitants sur leur sensibilisation à la prévention, s'articulera autour d'actions concrètes, régulièrement suivies et validées par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi et élaborées au sein des groupes de travail, l'objectif étant d'associer les partenaires et acteurs locaux afin d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction en accord avec les lois Grenelle, le Plan National de Prévention des Déchets et le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

Il doit bien évidemment tenir compte de la typologie de la population, des caractéristiques territoriales et des spécificités locales, s'adapter aux évolutions de comportement des citoyens ou les orienter.

Les enjeux sont nombreux, tant au quotidien pour l'habitant qu'au niveau du monde professionnel :

- modifications de comportement
- déchets putrescibles des ménages et des collectivités,
- textiles sanitaires
- promotion du réemploi et de matériel lavable, réutilisable
- réduction des papiers,

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'appuiera sur les forces et les faiblesses du territoire.

3 matrices AFOM (Atout Faiblesse Opportunité Menace) ont été travaillées avec différents acteurs :

- Les membres de la CCES
- Les élus de la Commission Environnement
- Les agents de la Direction de la Valorisation des déchets



2018 / 61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY**

SEANCE du 8 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit

Le huit du mois de février à dix huit heures

Nombre de
membres
en exercice
93

Présents et
représentés
84

Délibération

Date
d'affichage

14 FEV. 2018

Déposée en
Préfecture le

14 FEV. 2018

Le CONSEIL de COMMUNAUTE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le 1er février 2018, s'est réuni à l'Espace Périaz à Seynod (commune d'Anancy) en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc RIGAUT, Président.

Etaient présents

Bernard ACCOYER, Guylaine ALLANTAZ, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Isabelle ASTRUZ, Michel BEAL, Alain BEXON, Thierry BILLET, Daniel BOA, Catherine BORNENS, Yvon BOSSON, Jean BOUTRY, Catherine BOUVIER, Michèle BRET, Françoise CAMUSSO, Marc CATON, Philippe CHAMOSSET, Line DANJOU DARSY, Roland DAVIET, Antoine de MENTHON, Noëlle DELORME, René DESILLE, Roselyne DRUZ-AMOUDRY, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Joël DUPERTHUY, Jacky DURSENT, Luc EMIN, Aline FABRESSE, Jean FAVROT, Marylène FIARD, Pierre FROELIG, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Christiane GRUFFAZ, Pierre HERISSON, Claude JACOB, Kamel LAGGOUNE, Christiane LAYDEVANT, Marc LE ROUX, Patrick LECONTE, Nicole LOICHON, Sylvie MANIGLIER, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Michel MOREL, Philippe MORIN, Vincent PACORET, Jean-Jacques PASQUIER, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Serge PETIT, Jean-François PICCONE, Monique PIMONOW, Xavier PIQUOT, Pierre POLES, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Martine SCOTTON, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Bernard ALLIGIER à Vincent PACORET, Olivier BARRY à Fabienne DULIEGE, Catherine BERTHOLIO à René DESILLE, Marie-Agnès BOURMAULT à Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Pierre BRUYERE à Marc CATON, Christiane ELIE à Roland DAVIET, Gilles FRANÇOIS à Philippe MORIN, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY, Thomas MESZAROS à Jean-Luc RIGAUT, Philippe MONMONT à Jacky DURSENT, André MUGNIER à Nicole LOICHON, Agnès PRIEUR-DREVON à Catherine BOUVIER, Dominique PUTHOD à Bernard ACCOYER, Jacques REY à Pierre HERISSON, Gérard TUPIN à Michèle BRET, Daniel VIRET à Isabelle ASTRUZ

Etaient excusés

Gilles BERNARD, Patrick BOSSON, Michel CHAPPET, Henri CHAUMONTET, Ségolène GUICHARD, Michel MUGNIER-POLLET, Thomas NOËL, Françoise TARPIN, Isabelle VANDAME

M. Fabien GERY est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET

1

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) – ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION – CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND ANNECY

Christian ROPHILLE, rapporteur

Contexte et objectifs

En 2010, le Grand Anancy s'est doté d'un premier programme de prévention des déchets qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidatures de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il a permis d'atteindre les objectifs fixés, à savoir plus de 7 % de réduction des déchets par habitant, en 5 ans.

Fin 2014, le Grand Anancy a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en partenariat avec Chambéry Métropole, Grand Lac et le SITOA.

Ce premier appel à projets lancé pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte visait à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Une dynamique territoriale s'est initiée avec ces 2 démarches.

Dans le prolongement de ces démarches, dans une logique de cohérence et de continuité des engagements pris, le Grand Anancy a délibéré le 13 octobre 2017 pour s'engager dans la démarche CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) auprès de l'ADEME et parallèlement, pour répondre aux obligations et dispositions prévues par les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les objectifs poursuivis par le Grand Anancy s'inscrivent, notamment, dans les dispositions prévues par les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à savoir :

- réduire de 10 % les déchets ménagers, à l'horizon 2020,
- réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage, à l'horizon 2025,
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation énergétique, à l'horizon 2025,
- informer et éduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2012, est l'une des composantes des démarches de Prévention engagées (PLP 2011-2016 ; TZDZG 2015-2018 ; CODEC 2018-2020).

Le PLPDMA doit être élaboré pour 6 ans avant d'être partiellement ou totalement révisé.

Eu égard au contexte précité et aux objectifs poursuivis, le Grand Anancy a choisi d'engager l'élaboration de son programme 2019 / 2024.

Outre la définition d'un état des lieux des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, des acteurs concernés et des mesures de prévention déjà mises en place, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés devra préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés. Il doit être compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs, à savoir le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

2

Fort des enseignements du premier programme de prévention des déchets ménagers, les priorités du Grand Anancy qui seront affichées dans ce second programme s'orientent d'ores et déjà vers :

- le déploiement du compostage de proximité,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- les actions en faveur du réemploi.

Commission consultative d'élaboration et de suivi

Le contenu et les modalités de l'élaboration du PLPDMA sont fixés par le code de l'environnement. Celui-ci impose la constitution d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) sans toutefois en définir la composition. Il appartient ainsi au Grand Anancy d'en fixer librement sa composition et d'en nommer son Président.

Le rôle de cette structure de consultation et d'échanges est multiple. Il s'agit :

- de réaliser l'état des lieux,
- de définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- de préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et les acteurs qui en seront porteurs,
- d'identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- d'établir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- de déterminer les indicateurs de suivi du programme.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Grand Anancy, il est proposé que 6 collèges intègrent la CCES :

- **Présidence :**

Le Président du Grand Anancy ou son représentant.

- **Collège "Collectivités territoriales compétentes" :**

4 représentants du Grand Anancy.
2 représentants de la Commission Environnement du Grand Anancy.
La directrice de la Valorisation des déchets.
Le chef de service en charge de la Prévention et du tri.
Le chef de service en charge des Déchets des professionnels et des déchèteries.
Le chef de service en charge de la Collecte.
Le directeur de l'Economie ou son représentant.
Le directeur de l'Aménagement, urbanisme, logement ou son représentant.
Le Directeur de l'Action Environnementale ou son représentant.
La coordinatrice TZDZG.

- **Collège "État et organismes publics" :**

Le Directeur Régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
Le Directeur de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.

- **Collège "Organisations professionnelles" :**

Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant.
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant.
Le Président de la Fédération Autonome des Hôteliers (FAGIHT).

- **Collège "Eco-organismes" :**

Le Directeur Régional d'Eco-Mobilier ou son représentant.
Le Directeur Régional de CITEO ou son représentant.
Le Directeur Régional d'Eco-Systèmes ou son représentant.

- **Collège "Associations agréées de protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens" :**

Le Président de l'association Roule & Co ou son représentant.
Le Directeur de Woodstock création ou son représentant.
Le Directeur de l'ESAT le Parmelan ou son représentant.
Le Président du collectif Zéro Waste ou son représentant.
Le Président d'Haute Savoie Habitat ou son représentant.
Le Président d'Halpades ou son représentant.
Le Président de la SA Mont Blanc ou son représentant.
Le Président de l'association Bazar Sans Frontière ou son représentant.
Le Directeur de la Recyclerie Impact Environnement Social ou son représentant.
Le Président de la Fédération Nationale de l'Immobilier ou son représentant.
Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant.
Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) ou son représentant.
Le Président de l'association GEODE (association des entreprises du Parc des Glaisins) ou son représentant.
Le Président de l'association AMORCE ou son représentant.

- **Collège "Autres collectivités" :**

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.
Le Président du Grand Chambéry ou son représentant.
Le Président de Grand Lac ou son représentant.
Le Président de la CC Rumilly Terre de Savoie ou son représentant.
Le Président de la CC des Vallées de Thônes ou son représentant.
Le Président de la CC des Sources du lac ou son représentant.
Le Président de la CC du Pays de Cruseilles ou son représentant.
Le Président de la CC Fier et Ussets ou son représentant.
Le Président du SILA ou son représentant.
Le Directeur de la propreté urbaine de la Ville d'Anancy.
Le Directeur du Service Paysage et biodiversité de la Ville d'Anancy.
Le Directeur du service Développement Durable de la Ville d'Anancy.

Le secrétariat de la CCES sera assuré par la Direction de la Valorisation des déchets du Grand Anancy.

L'objectif est d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au dernier trimestre 2018.

Pour cela, les étapes sont les suivantes :

- séances de travail de la CCES et groupes de travail thématiques,
- présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- arrêt du projet par le Président,
- consultation du public,
- soumission des remarques du public à la CCES,
- adoption du PLPDMA par le Conseil communautaire du Grand Anancy.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 NON-VOTANT : Jean-Louis TOÉ) :

- d'approuver le processus d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Grand Anancy et la création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi,
- de donner son accord à la composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi, telle que définie ci-dessus,
- de désigner les délégués ci-dessous pour représenter le Grand Anancy au sein de cette Commission consultative d'élaboration et de suivi pour la Présidence et pour le collège "Collectivités territoriales compétentes" :

ROPHILLE Christian	Vice-Président en charge de la Valorisation des déchets pour représenter le Président
FRANCOIS Gilles	Conseiller communautaire
TUPIN Gérard	Conseiller communautaire
MARTINOD Christian	Conseiller communautaire
CHAPPET Michel	Conseiller communautaire
COCHET Paul	Membre de la Commission Environnement
PAGES Catherine	Membre de la Commission Environnement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AINSI DELIBERE ont signé au registre le Président et les membres présents à la séance,


Grand
Anancy
ANCIENNE COMMUNAUTE

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.

Annexe 3 - Tableau de synthèse des réponses de la consultation publique

Questions relatives aux 25 actions du PLPDMA	Notes moyennes
Action 1 : Pensez-vous nécessaire d'organiser des opérations de dons et de récupération d'objets ouvertes à tous ?	
✓ Zone de gratuité	8,85/10
✓ Boîtes à livres	
✓ ...	
Action 2 : Pensez-vous nécessaire de mener des actions d'animation et de pédagogie en faveur du zéro déchet ?	
✓ « Défis familles » de réduction des déchets	9,04/10
✓ Ateliers du « faire soi-même »	
✓ ...	
Action 3 : Pensez-vous nécessaire d'encourager l'utilisation des couches lavables ?	
✓ Réunions d'information	7,60/10
✓ Prêts de kit d'essai	
✓ ...	
Action 4 : Pensez-vous nécessaire d'accompagner et de soutenir les entreprises dans une démarche de transition environnementale ?	
✓ Organiser le 2ème salon des solutions de l'économie circulaire (Solucir)	9,17/10
Action 5 : Pensez-vous nécessaire de généraliser le réemploi au sein des déchèteries ?	
✓ Journées du réemploi au printemps et en automne	9,06/10
Action 6 : Pensez-vous nécessaire d'accompagner les commerces, les administrations et les entreprises dans le tri et la réduction des déchets ?	
✓ Etat des lieux des déchets produits	9,38/10
✓ Apport de solutions de recyclage	
Action 7 : Pensez-vous nécessaire de trier les déchets alimentaires ?	
✓ Sensibiliser les commerces et les restaurants au respect de la réglementation en matière de déchets alimentaires	9,42/10
✓ Expérimenter de nouvelles pratiques sur des secteurs urbains	
✓ Journées du réemploi au printemps et en automne	
Action 8 : Pensez-vous nécessaire de développer des pratiques de réemploi dans le BTP ?	9,12/10
Action 9 : Pensez-vous nécessaire d'inciter et d'accompagner la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire ?	9,60/10
Action 10 : Pensez-vous nécessaire de sensibiliser le grand public, les restaurateurs, les commerces alimentaires au gaspillage alimentaire ?	9,48/10
✓ Promouvoir le Gourmet bag	
✓ Promouvoir la valorisation des invendus alimentaires	
...	
Action 11 : Pensez-vous nécessaire de mettre à disposition des habitants des composteurs individuels et collectifs à tarifs préférentiels ?	9,14/10
Action 12 : Pensez-vous nécessaire de sensibiliser les élèves des écoles primaires au tri, au recyclage et au compostage ?	9,62/10
Action 13 : Pensez-vous nécessaire de développer les outils numériques de communication, afin notamment de toucher les 18-25 ans ?	7,89/10
Action 14 : Pensez-vous nécessaire de mettre en œuvre une communication de proximité auprès des habitants ?	8,93/10
✓ Sensibiliser sur les consignes de tri	
✓ Faire visiter le centre de tri à tout public (élèves, habitants, élus, partenaires...)	
Action 15 : Pensez-vous nécessaire d'inciter les touristes et les habitants en résidence secondaire à trier et à réduire leurs déchets ?	9,31/10
Action 16 : Pensez-vous nécessaire d'accompagner les associations organisatrices d'événements dans le tri et la réduction des déchets ?	9,37/10
✓ Prêter du matériel de tri et des gobelets réutilisables	
✓ Valoriser les bonnes pratiques	
Action 17 : Pensez-vous nécessaire d'améliorer le tri dans les espaces publics ?	9,23/10
✓ Implanter des conteneurs de tri sur les plages	
Action 18 : Pensez-vous nécessaire d'inciter à la réduction du jetable hors domicile ?	9,49/10
✓ Initier une démarche de réduction d'emballages jetables avec les commerces	
Action 19 : Pensez-vous nécessaire de proposer aux habitants des services pour valoriser les végétaux en broyat ?	8,96/10
Action 20 : Pensez-vous nécessaire d'informer les habitants, les copropriétés et les bailleurs sur l'utilisation alternative et responsable des végétaux ?	8,80/10
✓ Espèces à croissance lente	
✓ Broyat de végétaux	
Action 21 : Pensez-vous nécessaire de montrer l'exemple dans les achats publics ?	9,51/10
Action 22 : Pensez-vous nécessaire de réduire la production de déchets des services communaux, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri ?	9,51/10
Action 23 : Pensez-vous nécessaire d'étudier les différents moyens incitatifs au tri et à la réduction des déchets ?	8,79/10
✓ Informer sur les coûts réels des déchets	
✓ Expérimenter la récompense aux gestes de tri	
Action 24 : Pensez-vous nécessaire de faciliter le tri des déchets ?	8,56/10
✓ Augmenter le nombre de points de tri de proximité	
Action 25 : Le tri et le recyclage des emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons plastiques actuellement incinérés et valorisés énergétiquement risquent de coûter plus cher aux contribuables. Etes-vous prêt à faire un effort financier pour que ces emballages soient recyclés ?	Non : 12,6%
✓ Oui	Oui : 22,6%
✓ non	Ne se prononce pas : 64,5%
✓ Ne se prononce pas	
Notez votre appréciation générale de toutes les actions proposées par le Grand Anancy et présentées précédemment sur une échelle de 1 à 10 avec 1 : niveau d'appréciation le plus faible et 10 : niveau d'appréciation le plus élevé.	8,44/10

Les 25 actions ont globalement été reçues très positivement par les habitants puisque 22 d'entre elles bénéficient d'un « Excellent niveau de satisfaction/adhésion », soit une note supérieure à 8/10. Deux actions (actions 3 et 13) bénéficient d'un « Très bon niveau de satisfaction/adhésion », avec des notes situées entre 7,5 et 8/10. Cette appréciation un peu moins bonne, bien que très satisfaisante, peut s'expliquer par le fait que ces deux actions ne concernent pas l'ensemble de la population : l'action 3 porte sur la promotion de couches lavables et concerne donc principalement les jeunes parents, tandis que l'action 13 concerne le développement d'outils numériques pour les 18-25 ans. Les tris croisés confirment que l'action 3 a reçu une note significativement plus élevée des 26-39 ans (8,36/10 contre 7,60 pour l'échantillon complet). Pour l'action 13, elle a étonnamment été davantage soutenue par les plus de 60 ans, et non par les jeunes eux-mêmes.

L'action 25 était présentée sous un format différent. A la question « Le tri et le recyclage des emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons plastiques actuellement incinérés et valorisés énergétiquement risquent de coûter plus cher aux contribuables. Etes-vous prêt à faire un effort financier pour que ces emballages soient recyclés ? », les habitants ont répondu :

- Oui pour 12,9% d'entre eux ;
- Non pour 22,6% ;
- Ne se prononce pas pour les 64,5% restants.

Cette réponse montre que les habitants ne sont pas prêts à faire un effort financier supplémentaire dans le cadre de l'extension de la consigne de tri. Un travail d'optimisation de la fréquence des collectes est actuellement mené par le chef de service « *Pôle collecte des Déchets* » afin de limiter l'augmentation des coûts pour les usagers.

L'appréciation générale de toutes les actions présentées par le Grand Annecy aboutit à une note moyenne de 8,44/10, soit un **excellent niveau de satisfaction/adhésion** aux actions présentées dans le projet de PLPDMA.

Les 5 actions ayant reçu les notes les plus élevées montrent l'importance accordée par les habitants à l'**exemplarité** des collectivités, au **gaspillage alimentaire** et au **zéro déchet** :

- Action 9 : Inciter et accompagner la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire,
- Action 12 : Sensibiliser les élèves des écoles primaires au tri, au recyclage et au compostage,
- Action 21 : Montrer l'exemple dans les achats publics,
- Action 22 : Réduire la production de déchets des services communaux, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri,
- Action 8 : Inciter à la réduction du jetable hors domicile.
- + L'action 10 (Sensibiliser le grand public, les restaurateurs, les commerces alimentaires au gaspillage alimentaires) a obtenu quasiment la même note que l'action 8.

Les 5 actions sur lesquelles les habitants pensent qu'il est prioritaire que le Grand Annecy s'engage sont les actions suivantes :

- Action 12 : Sensibiliser les élèves des écoles primaires au tri, au recyclage et au compostage,
- Action 6 : Accompagner les commerces, les administrations et les entreprises dans le tri et la réduction des déchets,
- Action 4 : Accompagner et soutenir les entreprises dans une démarche de transition environnementale,
- Action 2 : Mener des actions d'animation et de pédagogie en faveur du zéro déchet,
- Action 9 : Inciter et accompagner la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire.

Les répondants ont donc juger prioritaire d'**accompagner les écoles, les commerces, administrations et entreprises, ainsi que la restauration collective**.

Des tris croisés ont également été effectués, afin de voir si les réponses étaient significativement différentes pour certains groupes de répondants, en fonction de leur âge, de leur localisation sur le territoire, de leur catégorie socio-professionnelle (CSP) et de leur type de logement. Il en ressort notamment une appréciation générale significativement meilleure que la moyenne pour les CSP « au foyer » (note globale moyenne de 9,61/10 en moyenne contre 8,44 sur l'ensemble de l'échantillon).



**Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi
(CCES)**

**Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)**

Compte rendu

07 septembre 2022

Grand Anancy

Liste des présents

- ✓ Grand Anancy, ROPHILLE Christian
- ✓ Grand Anancy / Mairie d'Annecy, COHEN Guillaume
- ✓ Grand Anancy, Mairie de Villaz, CLARY Bernard
- ✓ SILA, BRUYÈRE Pierre
- ✓ Communauté de Communes des Vallées de Thônes, BRIAND Sébastien
- ✓ Communauté de Communes des Vallées de Thônes, Monnier Maeva
- ✓ Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, SOUBRIER Magali
- ✓ Grand Anancy, LAURENT Valérie
- ✓ Grand Anancy, LEGRAND Philippe
- ✓ Grand Anancy, LEHERICEY Solène
- ✓ Grand Anancy, MOENNE-LOCCOZ Marion
- ✓ Grand Anancy, VIGNE Déborah
- ✓ Grand Lac, CHAURAND Murielle
- ✓ Grand Lac, LOUIS Marion
- ✓ SILA, GUICHARD Valérie
- ✓ Bazar Sans Frontières, DIMPRE Claire
- ✓ CITEO, ALLIOD Jean-François
- ✓ Haute Savoie Habitat, GIGUET Christophe
- ✓ SA Mont-Blanc, SANCHEZ
- ✓ Union Fédérale des Consommateurs (UFC), MENERAULT, Pierrette

Résultat du quizz

Zoom sur les Déchets au Grand Anancy

2 QUESTIONS

18 participants 57% Moyenne du groupe

Statut du quiz

Question 1
Quelle est la quantité d'ordures ménagères incinérables (en KG) produites par an par un habitant du Grand Anancy ?

Choix unique 4 choix

77%

- 234
- 102
- 650
- 54

Question 2
Combien y-a-t-il de filières de tri en déchetterie ?

Choix unique 3 choix

38%

- 30
- 5
- 12

Sommaire

- Définition du PLPDMA et de la Prévention
- Historique d'élaboration du programme
- Bilan du précédent programme
- De nouveaux objectifs
- Brainstorming
- Prochaines étapes...

Questionnaire KLAXOON
<https://europa.klaxoon.com/join/SGUEKE9>



Introduction

Grand Annecy

34 communes sur 539 km²
 209 000 hab
 Fusion de 5 EPCI en 2017
 1 université/5 000 étudiants
 31% de logements individuels
 88% de résidences principales



Direction de la Valorisation des déchets

Collecte et traitement
 9 déchetteries + 1 site dédié aux végétaux
 116 agents
 39 camions de collecte en PAP (porte à porte) et PAV (point d'apport volontaire)
 5 ambassadeurs en charge de sensibiliser au tri, compostage et à la réduction des déchets
 + 207 sites de compostage partagés
 11 000 composteurs individuels



Contenu du bac OMr* d'un habitant



- Un habitant du Grand Annecy produit en moyenne 234 kg/an/Omr en 2021
- En AURA, moyenne en 2018 : 233kg
- En France en 2018 : 261kg



*OMr : Ordures ménagères résiduelles

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Contexte

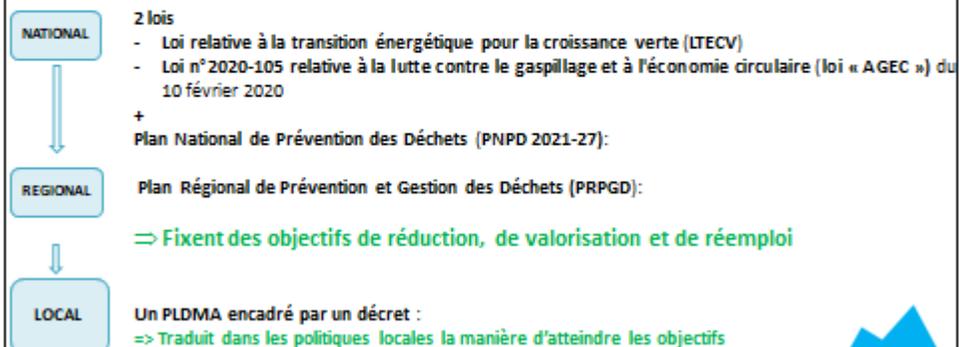
Contexte:

Décret n°2015-662 du 10 juin 2015:
 Contenu, modalités d'élaboration, d'adoption et de révision des PLPDMA

Déchets concernés



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Contexte législatif



La prévention des déchets



Définition de la prévention

« Ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets »

Historique d'élaboration du PLPDMA du Grand Anancy

- 2011-2016 : 1^{er} programme local de prévention
- 2018-2019: Engagement de la démarche d'élaboration
 - Questionnaire aux habitants - mieux cerner attentes et implications
 - 4 réunions de la CCES, 7 groupes de travail
 - Plan d'actions
 - Consultation publique : 464 répondants
- **Non adopté** car nécessité d'évaluer l'impact de la baisse des OMR sur l'UVE* SINERGIE
- Evènements (renouvellement électoral, confinements et crise sanitaire) : retrait de son adoption de l'agenda, mais des mesures ont été mises en œuvre

*UVE : Unité de Valorisation Energétique

Historique d'élaboration du PLPDMA du Grand Anancy

- **Fin 2019 – début 2020: Etude d'impact technico-économique et environnementale des tonnages collectés et valorisés.**
- Trois scénarios pour apprécier les différences
 - Scénario témoin
 - Scénario minimaliste
 - Scénario PLPDMA
- => des impacts à maîtriser sur l'UVE:

Horizon 2025	Scénario minimaliste	Scénario PLPDMA
Tonnages incinérés	63 100	58 200
Besoin pour niveau minimal de fonctionnement (72 000 t/an)	8 900	13 800

Historique d'élaboration du PLPDMA du Grand Anancy

- Mise à jour par les services (octobre 2021- avril 2022)
- Présentation en bureau (janvier 2022)
- Délibération de désignation des élus à la CCES (conseil de février 2022)
- Présentation du PLPDMA mis à jour à la CCES pour avis sur actualisation : septembre 2022
- Prise en compte de la prospective financière déchets (PLPDMA, Pôle Economie Circulaire, biodéchets, schéma de collecte)
- **Objectif : Adoption du PLPDMA en fin d'année 2022**

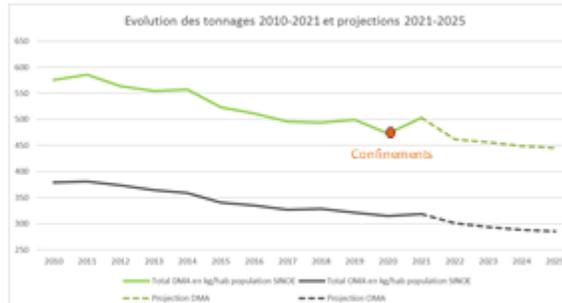
Le PLPDMA : à réactualiser et adopter

- Remarque de la CRC
- Prerequisite pour attribution de subventions

PLPDMA élaboré en 2018

- Données à actualiser
- Loi AGEC et PNPD à intégrer
- Actions lancées à valoriser

Nécessité de formaliser son adoption par délibération



11

Le PLPDMA : projet pour la suite



- Mise en œuvre et suivi des actions en associant les acteurs en continu.
- Bilans annuels.
- Révision tous les 6 ans.

Source : Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)



11

Coordination du programme avec les autres démarches



11

Le PLPDMA : nouveaux objectifs proposés

Les déchets ménagers - déchets incinérables, déchets recyclables et apports déchèteries - produits par un habitant du territoire sur 1 an, ont diminué de 12% depuis 2010, pour atteindre 508 kg/habitant en 2021.

Compte tenu des enjeux environnementaux fixés notamment dans son PCAET, le Grand Anancy souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et se fixe comme objectifs de :

Réduire de 6% les déchets ménagers entre 2021 et 2027 (soit -17% par rapport à 2010), et les ramener ainsi à 479 kg/an/habitant en 2027.

Elle souhaite également **porter de 45% à 53%** (dont compostage domestique) les tonnages orientés vers le recyclage ou la **valorisation matière d'ici 2027** (DMA collectées GA + apports déchèteries publiques + bornes textiles).

Issu des groupes de travail

-6% DMA sur 2022-2027
→ 479kg/hab/an

53% de valorisation matière en 2027



11

9 thématiques ont été retenus

1. Usages et consommation responsables
2. Économie circulaire
3. Déchets alimentaires et gaspillage
4. Communication et cibles
5. Déchets hors domicile
6. Végétaux
7. Eco-exemplarité de la collectivité
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets
9. Equipements et traitement des déchets

1ère CCES 2018

7 groupes de travail

80 propositions recueillies

Questionnaire grands publics : 837 réponses

Enquête publique

17

Le PLPDMA: 9 thèmes, 25 actions, 46 sous-actions

Thèmes de travail	=> Objectifs
1. Usages et consommation responsables	Contribuer au changement d'habitudes de consommation du plus grand nombre - tous consom'acteurs.
2. Economie circulaire	- Mettre en relation des porteurs de projets, des ressources avec des besoins, dans la continuité de la démarche du TZDZG. - Inciter les entreprises, commerces, administrations au tri et à la réduction du jetable.
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage	- Lutter contre le gaspillage alimentaire: objectif national -50% gaspillage alimentaire sur 2015-2030 (PNPD). - Développer le compostage domestique.
4. Communication et cibles, sensibilisation	- Sensibiliser et informer sur le devenir des déchets triés. - Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics. - Améliorer le geste de tri. Extension consignes de tri

18

Le PLPDMA: 9 thèmes, 25 actions, 46 sous-actions

Thèmes de travail	=> Objectifs
5. Déchets hors domicile	Espaces publics, vente à emporter, événements publics associatifs : réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables, valoriser les efforts réalisés.
6. Végétaux	- Prévenir le brûlage des végétaux. Broyage à domicile - Diminuer leurs apports en déchèteries. - Développer leur valorisation à domicile. - Répondre au besoin de broyat des services communaux et des sites de compostage partagé.
7. Eco-exemplarité de la collectivité	Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Anney et les pratiques des agents, et en cohérence avec les politiques climat, projet de territoire.
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	Inciter financièrement les usagers à recycler et réduire leurs déchets. Etude Tarification incitative
9. Equipements et traitement des déchets	Assurer la collecte et le traitement en adéquation avec les évolutions de production de déchets. Etude d'impact sur l'UVE

19

Brainstorming sur les 9 thèmes

1. Usages et consommation responsables- Déborah
2. Économie circulaire - Solène
3. Déchets alimentaires et gaspillage - Solène
4. Communication et cibles - Valérie
5. Déchets hors domicile - Valérie
6. Végétaux- Déborah
7. Eco-exemplarité de la collectivité - Déborah
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets- Valérie
9. Equipements et traitement des déchets - Solène



Toutes les 5 minutes
1 mot
1 idée
1 action
45 min + 15 de restitution

20

Brainstorming sur les 9 thèmes

+ de 180 post-it sur les 9 thèmes



11

Rétroplanning



12

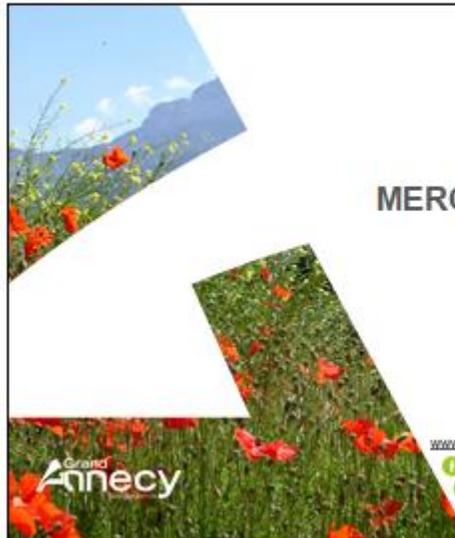
Pour conclure

- Qu'attendez vous de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?
- ❖ Une réduction significative des déchets
- ❖ Développer la sensibilisation de nos enfants à l'école, les enfants sont les futurs consommateurs
- ❖ Faire comprendre à la plus grande partie de la population le caractère urgent
- ❖ Se servir de ce programme pour sensibiliser, communiquer, mettre un coup de projecteur sur les déchets
- ❖ Etre innovant et ambitieux
- ❖ Dans la sensibilisation, donner les chiffres de la valorisation des déchets
- ❖ Un territoire voisin qui soit moteur et exemplaire
- ❖ Identifier ce qui fonctionne et avoir une cohérence de territoire entre EPCI voisins
- ❖ De gros tonnages sur les végétaux qui sont à enlever des bennes
- ❖ Inciter à acheter d'occasion et moins jeter
- ❖ De supers idées, enclencher la dynamique
- ❖ Priorisation des actions à mener pour les 6 prochaines années



13

MERCI DE VOTRE ATTENTION.



www.grandannecy.fr

grandannecy

grandannecy

direction@grandannecy.fr



**Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi n°2
(CCES)**

**Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)**

05 octobre 2022

Compte rendu

- Liste des présents**
- ✓ Grand Annecy, ROPHILLE Christian
 - ✓ Grand Annecy / Mairie d'Annecy, COHEN Guillaume
 - ✓ Communauté de Communes des Vallées de Thônes, BRIAND Sébastien
 - ✓ Communauté de Communes des Vallées de Thônes, MONNIER Maeva
 - ✓ Groupement nationale des indépendants Hôtellerie et restaurations (GNI), BOULBEN Manon
 - ✓ Grand Chambéry, HAUCHECORNE Céline
 - ✓ Grand Lac, CHAURAND Murielle
 - ✓ Grand Lac, LOUIS Marion
 - ✓ Grand Annecy, Nadège Bouchardy
 - ✓ Grand Annecy, CHIRI Frédéric
 - ✓ Grand Annecy, LAURENT Valérie
 - ✓ Grand Annecy, LEHERICEY Solène
 - ✓ Grand Annecy, MOENNE-LOCCOZ Marion
 - ✓ Grand Annecy, MOSSE Mathilde
 - ✓ Grand Annecy, NOIRET Laure
 - ✓ Grand Annecy, PERISSOUD Sophie
 - ✓ Grand Annecy PICCON Antoine
 - ✓ Grand Annecy, VIGNE Déborah
 - ✓ Grand Lac, CHAURAND Murielle
 - ✓ Grand Lac, LOUIS Marion
 - ✓ Bazar Sans Frontières, DIMPRE Claire
 - ✓ Haute Savoie Habitat, COULON Didier

Questionnaire KLAXOON
<https://europa.klaxoon.com/join/3RNFFPY>

Partagez-nous une **bonne nouvelle** en lien avec la prévention des déchets (*Tri, Compostage, Economie circulaire, Réduction,...*)



Avez-vous une bonne nouvelle à nous partager en lien avec la prévention des déchets ?

- ECT 1er bac 400
- Le Grand Annecy sera au RDV pour l'extension des consignes de tri à la source des déchets
- Nous sommes bientôt à 2 - 400 pour l'achalandage de tri à la source des déchets
- Travail sur les ECT avec les adhésifs EPC collaboration **
- Info conférence pour les entreprises à Quai 225 / gestion des déchets et économie circulaire
- Enfin toutes les aggrs s'engagent
- Les ateliers reprennent en lien avec la RC
- 1er COPIE ESS en lien avec REC
- Question sur le compostage collecté au J de 20h de P1
- Le fait de se réunir aujourd'hui pour faire avancer les actions
- Points de projets en cours
- 2 événements à venir pour le Sommeil souterrain de la réduction des déchets !!
- 4 EPC s'engagent dans le PLPDMA
- Tout est prêt pour les ECT
- Compostage sur les ECT en cours
- Chambéry Aggr. 1ère CCES demain

- Sommaire**
1. Rappel de la démarche Définition du PLPDMA et de la Prévention
 2. Retour sur la CCES 1
 3. Les objectifs visés et thématiques
 4. Fiches actions
 5. Plan d'actions
 6. Budget prévisionnel
 7. Prochaines étapes...
- 

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Contexte

Contexte:

Décret n°2015-662 du 10 juin 2015:

Contenu, modalités d'élaboration, d'adoption et de révision des PLPDMA

Déchets concernés



La prévention des déchets



Définition de la prévention

« Ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets »

Coordination du programme avec les autres démarches



TRAVAIL SUR LES ACTIONS

- ✓ CCES 1 du 07 septembre 2022
 - 20aine de personnes
 - Production d'environ 180 post-it sur les 9 thèmes
 - ➔ Classés parthèmes selon la classification du programme national de prévention des déchets
- ✓ Rappel du travail 2018-2020
 - ✓ 7 groupes de travail
 - ✓ 3 CCES
 - ✓ 80 propositions recueillies



Pour un résultat global de 25 actions et 57 sous-actions

Le PLPDMA 2022-2027 : objectifs visés



Les déchets ménagers – (déchets incinérables, déchets recyclables et apports déchèteries – hors compostage) - produits par un habitant du territoire sur 1 an, ont diminué de 14% depuis 2010, pour atteindre 497 kg/habitant en 2021.

Compte tenu des enjeux environnementaux fixés notamment dans le Pacte pour le Climat, le Grand Annecy souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et se fixe comme objectifs de :

Réduire de 6% les déchets ménagers entre 2021 et 2027 (soit -20% par rapport à 2010), et les ramener ainsi à 461 kg/an/habitant en 2027

Diminuer de 50kg/hab la production d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2027

Porter de 53% à 62% (dont compostage domestique) les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation matière d'ici 2027 (OMA collectées GA + apports déchèteries publiques + bornes textiles)

-6% DMA sur 2022-2027
→ 461kg/hab/an

-50 kg/hab d'ordures
ménagères résiduelles
en 2027

62% de valorisation
matière en 2027

9 thématiques ont été retenues

Plan d'actions

25 actions et 57 sous-actions

1. Usages et consommation responsables
2. Économie circulaire
3. Déchets alimentaires et gaspillage
4. Communication et cibles
5. Déchets hors domicile
6. Végétaux
7. Eco-exemplarité de la collectivité
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets
9. Equipements et traitement des déchets

FICHES ACTIONS

✓ Pour chaque action, une
fiche action descriptive :

Objectifs / description
Contexte
Publics cibles
Porteur(s) de l'action
Partenaires

Niveau de travail		1. Usages et consommation responsables											
Objectif général : Contribuer au changement de habitudes des consommateurs de plus grand nombre - tous consommateurs													
ACTION		2. Mener des actions d'animation, aide, pédagogie en faveur de l'adoption des déchets											
ACTION		2.1.2.1 Organiser les Diffusers sur la prévention à l'attention des habitants en lien avec le PAT											
Contexte de l'action, situation		Le GRD doit être visible sur les médias sociaux et de proximité (affichage, réseaux sociaux, etc.) et être accessible à tous les habitants. Il doit être utilisé en priorité par les habitants du territoire. Il doit être utilisé en priorité par les habitants du territoire. Il doit être utilisé en priorité par les habitants du territoire.											
Prévisions		2022 : 1 action par quartier / 2023 : 1 action par quartier / 2024 : 1 action par quartier											
Plan de travail		Travaux de mise en œuvre : 1000 (1000) kg, 1000 (1000) kg, 1000 (1000) kg											
Indicateurs		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Unité</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de participants</td> <td>Personnes</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Unité	2022	2023	2024	Nombre de participants	Personnes	100	100	100
Indicateur	Unité	2022	2023	2024									
Nombre de participants	Personnes	100	100	100									
Porteur(s) de l'action		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Porteur(s) de l'action</th> <th>Responsabilité</th> <th>Co-financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand Annecy</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>		Porteur(s) de l'action	Responsabilité	Co-financement	Grand Annecy	100%	0%				
Porteur(s) de l'action	Responsabilité	Co-financement											
Grand Annecy	100%	0%											
Partenaires		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaire</th> <th>Rôle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Associations locales</td> <td>Animation</td> </tr> </tbody> </table>		Partenaire	Rôle	Associations locales	Animation						
Partenaire	Rôle												
Associations locales	Animation												

FICHES ACTIONS

✓ Pour chaque action, une
fiche action descriptive :

Indicateurs
Calendrier
Moyens humains et financiers

Indicateurs d'activité et objectifs		2022	2023	2024
Indicateurs d'impact et objectifs		1000 (1000) kg	1000 (1000) kg	1000 (1000) kg
Moyens humains et financiers		1000 (1000) kg	1000 (1000) kg	1000 (1000) kg
Moyens financiers et humains		1000 (1000) kg	1000 (1000) kg	1000 (1000) kg
Moyens financiers et humains		1000 (1000) kg	1000 (1000) kg	1000 (1000) kg

Actions en cours



13

Actions en cours : sensibilisation

Animations scolaires (tri, compostage, gaspillage alimentaire)

Année 2021-2022 : 224 animations sur 4 thématiques
4 300 élèves sensibilisés

Ateliers Z'héros déchets

10 ateliers en 2021

Couches lavables

65 participants/6 réunions d'informations

Gestion des déchets lors des événements

106 demande en 2021, 202 demandes en 2022

Défi Alimentation et Déchets-2022

80 foyers – 18 équipes – 196 personnes concernées

3 mois – une dizaine d'ateliers, des conférences, visites de producteurs

Objectif : Réduire la production d'OM, augmenter le compostage, favoriser l'alimentation locale

Résultat : -32% d'OM



14



Actions en cours : Economie circulaire

Le Salon en quelques chiffres...

1 700 inscrits
1 200 participants

- +140% d'augmentation versus édition 1
- 85% dans notre cible et du territoire
- Tous secteurs d'activités représentés
- Objectif 2 000 participants non atteint



5 conférences

- Outdoor, Industrie, BTP, Agroalimentaire & Tourisme
- 25 intervenants
- Entre 75 & 100 participants par conférence



17 ateliers

- Entre 30 & 50 participants par atelier

- 90 structures exposantes
- 72% de Savoie / Haute-Savoie
 - Sur toutes les thématiques de l'économie circulaire
 - 87% repartent avec des contacts qualifiés



Déchets

- 80g de déchets générés par participant, dont 20g non valorisables
- 7 fois moins qu'un événement "classique"



Et aussi...

- 50 élus
- Plus de 40 offres d'emplois
- Une centaine de publications LinkedIn pendant Salon
- 12 relats dans la presse



15

Actions en cours : Economie circulaire



16

Actions en cours : biodéchets

Compostage de proximité

10 740 composteurs individuels : 1 880 t évitées / an
 850 lombricomposteurs : 70 t évitées / an
 205 sites de compostage partagé : 255 t évitées / an
 = 2 205 t évitées / an



Broyage des végétaux

Broyage régulier sur la plateforme de végétaux de Villaz et à la déchèterie d'Epagny
 Mise à disposition des particuliers et pour les apports de broyat sur les sites de compostage partagé
 Broyage à domicile



Collecte des biodéchets - depuis 2016

190 restaurateurs
 431 t collectées en 2019
 Expérimentation collecte en seaux dans l'hypercentre

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Réseau Anti Gaspi, accompagnement des établissements scolaires, sensibilisation des scolaires,



17

Actions en cours : broyage à domicile

- Fin de l'expérimentation, tout le territoire est concerné par la campagne de broyage
 - 1 heure gratuite par an, 2ème heure payante (9 à 16m3 de branches) : 25€ en 2022
 - Secteur d'Alby : Chantier Local d'Insertion du Grand Annecy
 - Autres secteurs : Point Vert Services

- 162 foyers concernés au printemps 2022
- 196 tonnes de déchets détournés



18

Proposition d'un plan d'actions



19

REFLEXION - LE PLAN D' ACTIONS

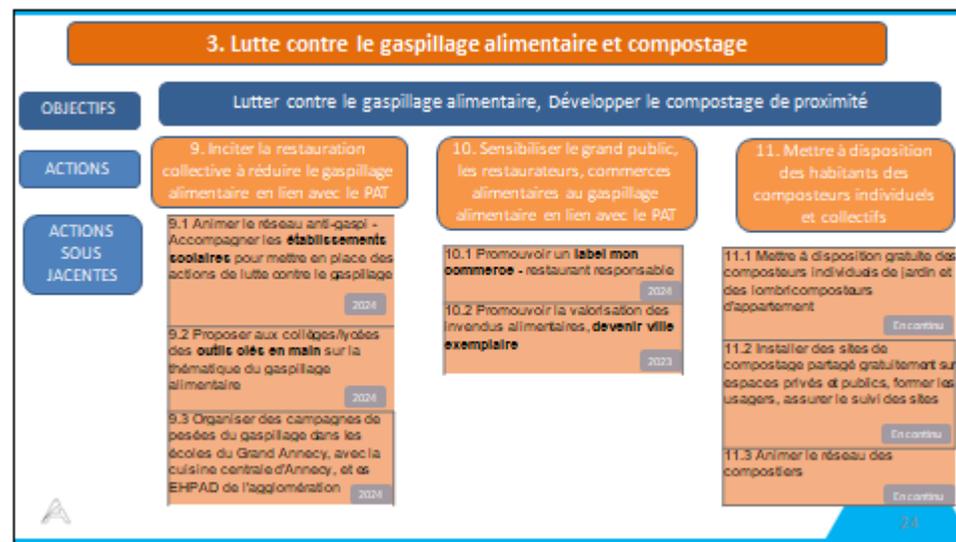
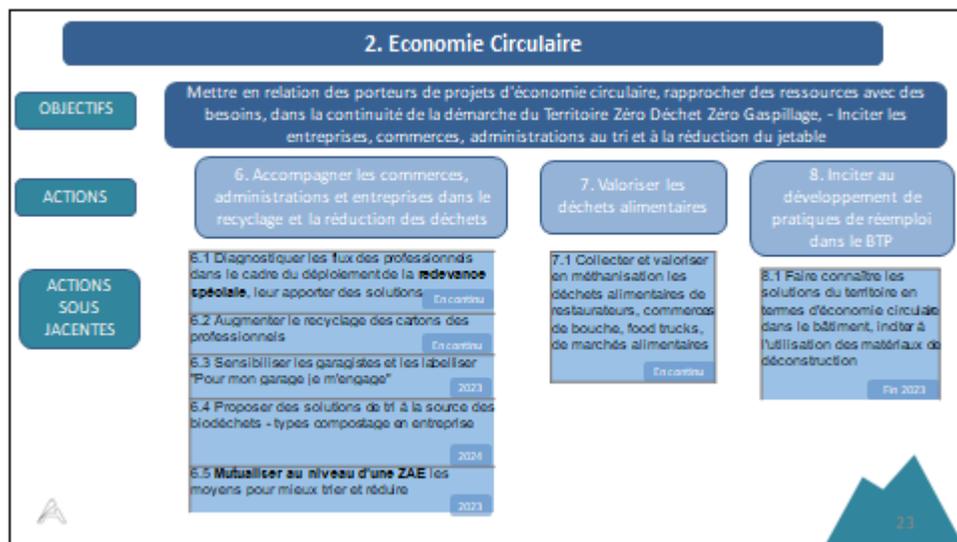
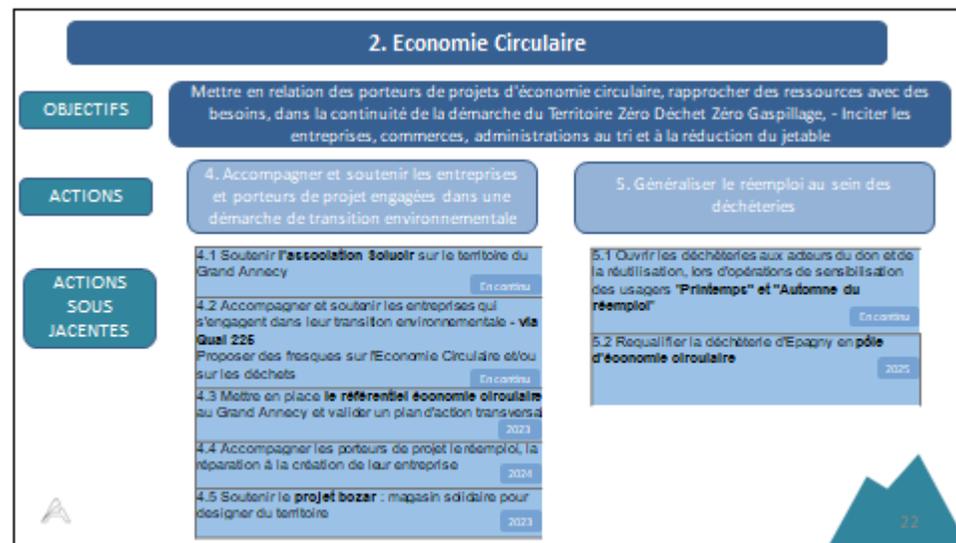
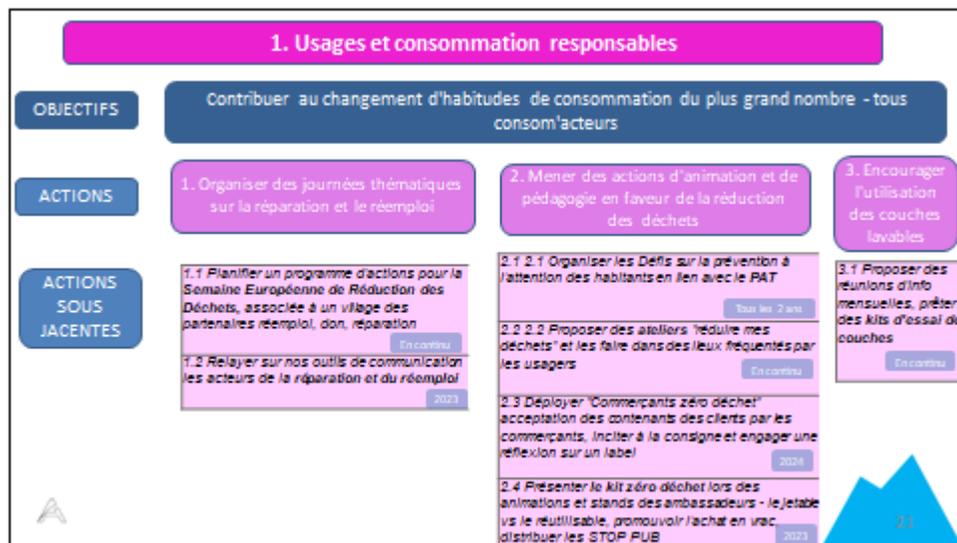
Actions manquantes ?

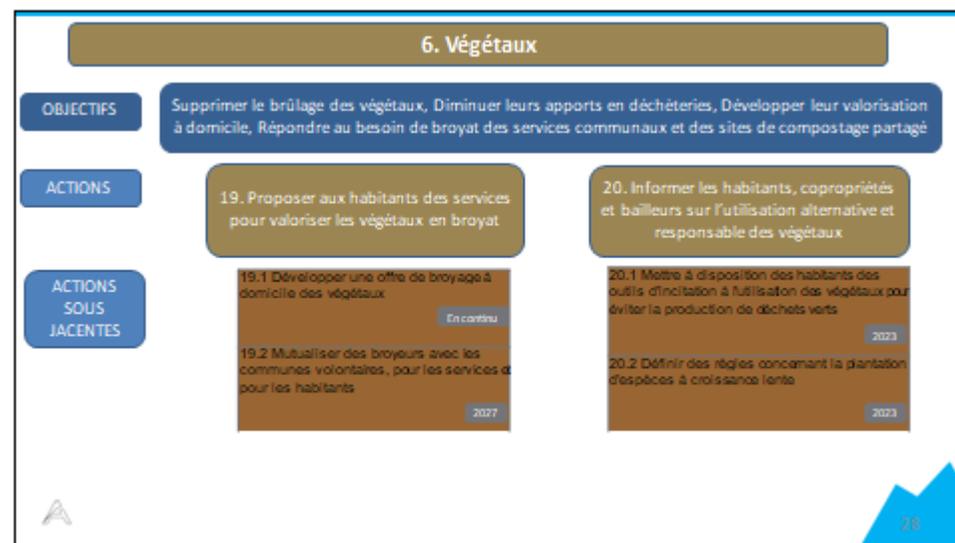
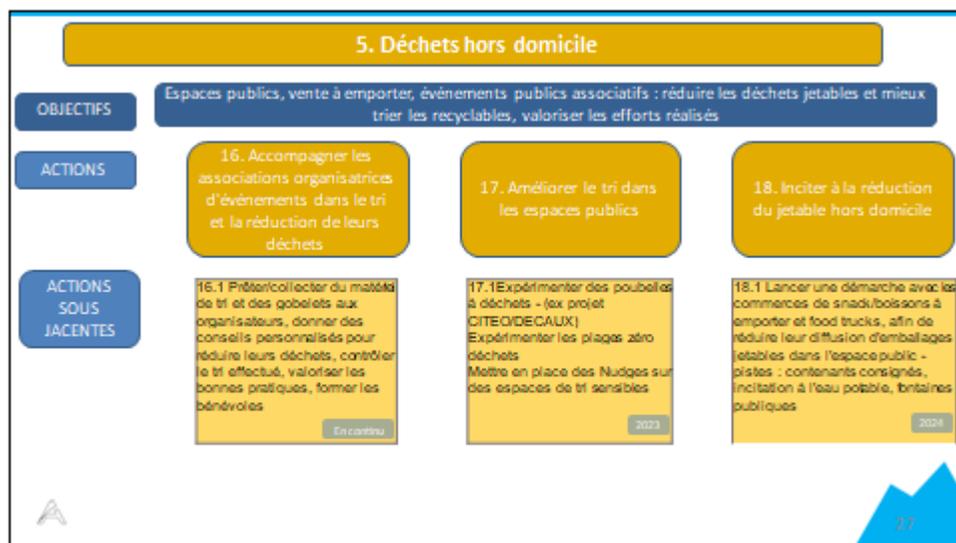
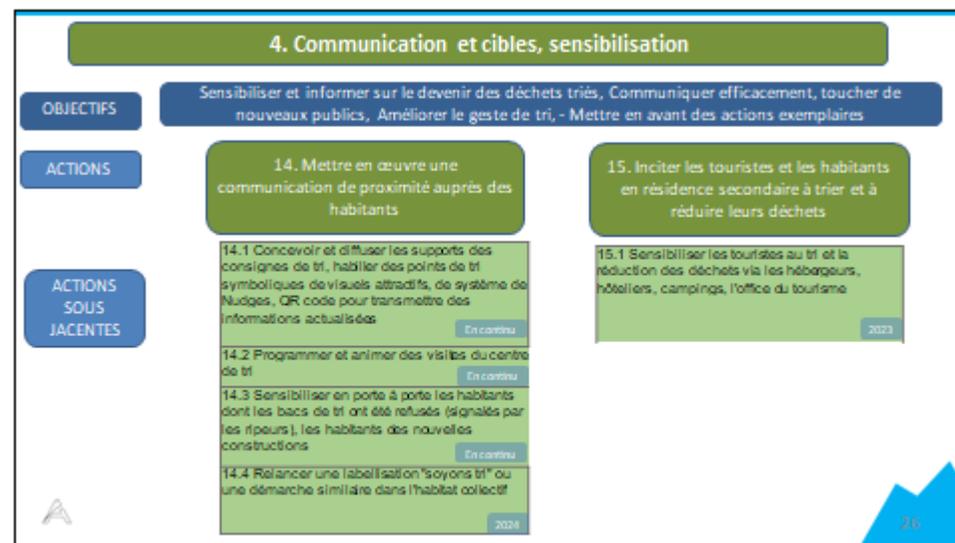
Fiches actions travaillées avec les pilotes/partenaires

Priorisation des actions/Thématiques (9)

- Priorité 1
- Priorité 2







7. Eco-exemplarité de la collectivité

OBJECTIFS Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Annecy, en cohérence avec les politiques climat et le projet de territoire "Imagine le Grand Annecy"

ACTIONS

ACTIONS SOUS JACENTES

21. Montrer l'exemple dans les achats publics

21.1 Valoriser et développer les marchés ayant mis en application des clauses environnementales, zéro déchet, écoconception, réemploi et recyclage en lien avec le SPASER 2023

22. Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri

22.1 Réduire la consommation de papier (bureaux et supports de communication) En cours

22.2 Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri En cours

22.3 Mettre en avant au sein de la collectivité des produits issus du recyclage (ex passade de ski, lame de sentier directionnelles, meuble en matériaux recyclés) 2024

22.4 Gérer de façon exemplaire les espaces verts des bâtiments du Grand Annecy 2023

22.5 Réduire le gaspillage alimentaire ; expérimenter les Tjps connectés, communiquer sur les bonnes pratiques, transmettre le guide ? 2023

8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets

OBJECTIFS Inciter financièrement les usagers à recycler et réduire leurs déchets

ACTIONS

ACTIONS SOUS JACENTES

23. Etudier les différents moyens incitatifs au tri et à la réduction des déchets

23.1 Informer sur les coûts réels des déchets, gratifier le geste de tri (par exemple par des bons/tickets sport, culture, loisirs, transports) 2024

23.2 Etudier l'impact de la consigne bouteilles et canettes sur le modèle actuel du service public de gestion des déchets 2024

23.3 Dynamique territoriale : programmer un bilan commun des 4 collectivités sur l'étude TI et planifier le plan d'actions Prévention 2023

9. Equipements et traitement des déchets

OBJECTIFS Anticiper les évolutions des flux des déchets afin d'en assurer leur collecte et leur traitement

ACTIONS

ACTIONS SOUS JACENTES

24. Optimiser la collecte et le traitement du tri

24.1 Renforcer le maillage des points de tri y compris dans les zones tertiaires En cours

24.2 Garantir la mise en place des nouvelles filières, REP : ABJ, Jouet, PMCB En cours

24.3 Expérimenter des campagnes de collecte ciblée en déchetterie 2024

24.4 Démarche concertée : continuer à animer la réflexion sur le compostage en lien avec les agriculteurs du territoire 2023

25. Réduire la production de déchets des services de l'agglomération, les inciter au zéro déchet et optimiser le tri

25.1 Suivre l'impact de l'ECT et du tri des déchets organiques sur l'UVE en lien avec les études menées En cours

Synthèse priorisation

SYNTHESE – ATELIER

Thèmes de travail	Actions à prioriser
1. Usages et consommation responsables	1.2 Relayer sur nos outils de communication les acteurs de la réparation et du réemploi 2.3 Déployer "Commerçants zéro déchet" acceptation des contenants des clients par les commerçants, inciter à la consigne et engager une réflexion sur un label
2. Economie circulaire	5.2 Requalifier la déchèterie d'Epagny en pôle d'économie circulaire 6.5 Mutualiser au niveau d'une ZAE les moyens pour mieux trier et réduire
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage	9. Inciter la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire en lien avec le PAT 11.1 Mettre à disposition gratuite des composteurs individuels de jardin et des lombricomposteurs d'appartement
4. Communication et cibles, sensibilisation	12.1 Proposer des animations scolaires aux écoles primaires : tri, compostage, gaspillage alimentaire, prêt de matériel 15.1 Sensibiliser les touristes au tri et la réduction des déchets via les hébergeurs, hôteliers, campings, l'office du tourisme

33

SYNTHESE – ATELIER

Thèmes de travail	Actions à prioriser
5. Déchets hors domicile	18.1 Lancer une démarche avec les commerces de snack/boissons à emporter et food trucks, afin de réduire leur diffusion d'emballages jetables dans l'espace public - pistes : contenants consignés, incitation à l'eau potable, fontaines publiques
6. Végétaux	19.1 Développer une offre de broyage à domicile des végétaux 20.2 Définir des règles concernant la plantation d'espèces à croissance lente
7. Eco-exemplarité de la collectivité	21.1 Valoriser et développer les marchés ayant mis en application des clauses enviro-sociales, zéro déchet, d'écoconception, réemploi et recyclage en lien avec le SPASER
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	23.1 Informer sur les coûts réels des déchets, gratifier le geste de tri (par exemple par des bons/tickets sport, culture, loisirs, transports)
9. Equipements et traitement des déchets	24.4 Démarche concerto : continuer à animer la réflexion sur le compostage en lien avec les agriculteurs du territoire

34

Groupe de travail



3 thématiques identifiées pour 2023

- ✓ Déchets produits hors domicile (touristes, campings, hébergeurs, plages, vente à emporter ? ...)
- ✓ Relance de la démarche CONCERTO
- ✓ Eco exemplarité de la collectivité



Des volontaires pour participer ?



D'autres thématiques à aborder ?

Une thématique a été proposée lors de la CCES : Comment communiquer sur le coût des déchets ? → Concertation à mener avec les EPCI voisines

35

Budget prévisionnel

Estimation financière 2022-2027

Fonctionnement + Investissement + frais de personnel : 6 250 000 €HT

Inscriptions budgétaires 2023 (hors frais de personnel et dépenses de communication) : 633 000 €HT

- ✓ Prévention et tri : 75 000 €HT
- ✓ Compostage : 345 000 €HT
- ✓ Broyage des végétaux : 213 000 €HT

36

Echanges lors de la réunion

Les membres de la CCES ont apporté une remarque sur la constitution du programme.
Les actions concernant le tri des déchets ne relèvent pas de la prévention des déchets.

✓ Il est proposé de supprimer les actions suivantes du programme :

Actions annexes sur le tri des déchets	Augmenter les performances de tri	A - Mettre en œuvre une communication de proximité auprès des habitants	B - Concevoir et diffuser les supports des consignes de tri habiller des points de tri symboliques de visuels attractifs, de système de Nudges, QR code pour transmettre des informations actualisées
			1. Programmer et animer des visites du centre de tri
			C - Sensibiliser en porte à porte les habitants, dont les bacards et conteneurs refusés (signalés par les fileurs), les habitants des nouvelles constructions
			D - Relancer une labellisation "joyeux" ou une démarche similaire dans "Pubtercollectif"
		B - Inciter les touristes et les habitants en résidence secondaire à trier et à réduire leurs déchets	B - Sensibiliser les touristes au tri et à la réduction des déchets via les hébergeurs, hôteliers, campings, office du tourisme
		C - Améliorer le tri dans les espaces publics	A - Expérimenter des poubelles dédiées - (projet CITROËN/DECAUX) Expérimenter les poubelles triodoches Mettre en place des Nudges sur des espaces de tri aménables

✓ Et de faire une annexe au programme sur ces actions

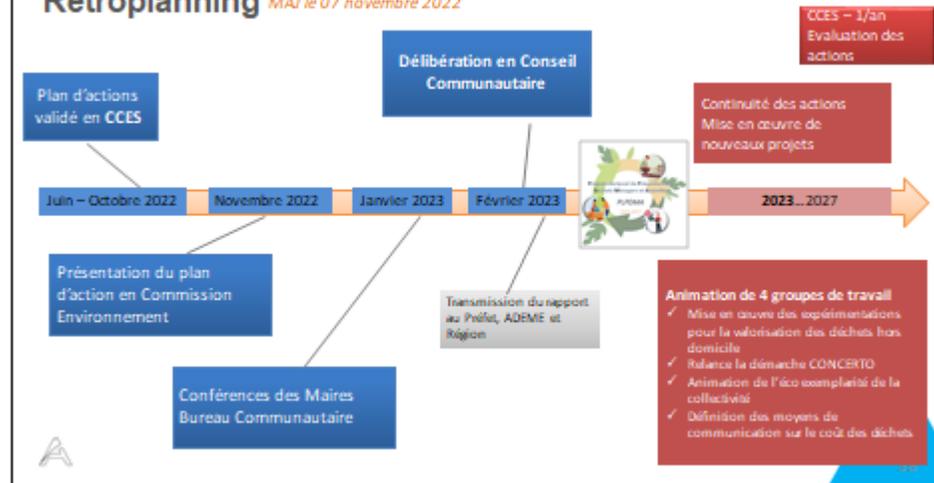
Le plan d'actions proposés aux instances de l'Agglo du Grand Annecy sera composé de :

➔ 22 actions et 51 sous-actions



37

Rétroplanning MAI le 07 novembre 2022



A vos agendas

Samedi 19 novembre – Cusy – 9h à 15h

- ✓ Atelier Tawashi et marque page en chambre à air
- ✓ Echantillon de lessive à disposition des usagers
- ✓ 8 partenaires (Repair Café, Fée Locale, Roule&Co, ...)

Mardi 22 novembre – Menthon – 13h30 à 18h30

- ✓ Atelier tawashi et lessive, couronnes et suspensions de Noël, Atelier Epanou « Art' recyclerie »
- ✓ Quiz fresque du climat
- ✓ Apéro 0 déchets, partenaires locaux

Mercredi 23 novembre – Annecy –

- ✓ 11h à 12h : Atelier peinture végétale
- ✓ 15h à 16h : Atelier sur le compostage (Ville d'Annecy)

Vendredi 25 novembre – Villaz – 13h à 18h

- ✓ Atelier carte en pâte à papier avec graines à planter
- ✓ Echantillon de lessive à disposition des usagers
- ✓ 3 partenaires (Repair Café, Les Petites Caroleries, l'Epanou ...)



Sur les 3 dates : distribution de composteurs
Programme détaillé avec les actions des partenaires :
<https://lccalameo.com/read/004320083b9570480ead3>

